L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1520 - VENDREDI 29 MARS 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Actimat

Le financement
de votre matériel agricole,
directement chez votre
concessionnaire.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.



Groupement de Défense sanitaire Bourgogne Franche-Comté

Une entité régionale est née !

L 'union entre la FRGDS de Bourgogne et le GDS de Franche-Comté vient de donner naissance à une nouvelle entité régionale. L'union fait la force et Pascal Martens, élu président du GDS BFC, n'a pas manqué de rappeler l'ambition de la nouvelle structure régionale «*rassembler toutes les productions animales autour d'une politique sanitaire au service du bien commun des éleveurs et des consommateurs*». Le poids politique accru doit ainsi permettre de porter les décisions professionnelles, au niveau national et jusqu'à l'échelon européen, avec de meilleures chances de peser et d'être entendus.

Page 17

Dossier MSA - En finir avec les inégalités

Pages 22-25

Encarts : Catalogue EUROPAGRI/PROMODIS (sur certains cantons 89)
2 catalogues SUREAU AGRICULTURE / PROMODIS (sur certains cantons)

Côte d'Or

› **Chambre d'agriculture**

Au service du monde agricole



Nièvre

› **FCO**

Une délégation FDSEA-JA-GDS a rencontré la Préfète



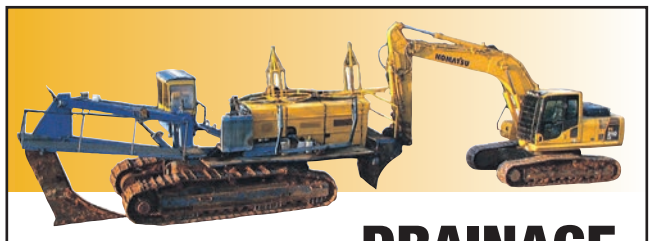
Yonne

› **Élevage**

Le chien de troupeau : un vrai outil de travail







Sommaire

Côte-d'Or
04 • Bio et vente directe : La bonne recette
05 • Chambre d'agriculture : Au service du monde agricole
06 • Fête du Bœuf : Le décompte a commencé
07 • Herbe : L'aliment le moins cher

Nièvre
08 • Emploi : Une journée pour trouver les bonnes clés
09 • Gabni : L'approvisionnement bio local en question ?
10 • Élevage : Valorisation réussie pour la Fée Mohair
11 • NTIC : Un nouveau village pour les start up nivernaises

Yonne
12 • UCC : L'heure du bilan des ventes
13 • Emploi: Rappel pour l'utilisation du Tesa
14 • AG Gaby : «Le bio n'est plus un marché de niche»
15 • Élevage : Le chien de troupeau, un vrai outil de travail

Filières Bois-Forêt
18 • Consécration : Une AOC pour le bois du Jura

Filières Élevage
19 • Congrès FNPL : La filière lait à l'écoute des attentes sociétales

Dossier
20-21 • Dossier épandage

Dossier MSA
22-25 • En finir avec les inégalités

Dossier Emploi
26 • L'emploi partagé

Infos Services
28-29 • Analyses et tendances
30-31 • Petites annonces
32-35 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Date de présence des SIE «cultures dérobées»

Une surtransposition française

Contrairement aux demandes de la profession agricole, le ministère de l'agriculture a décidé de reconduire en 2019 la définition au niveau départemental, et non au niveau de l'exploitation, de la période de présence des SIE cultures dérobées, alors que la réglementation européenne permet une gestion à l'échelle individuelle.

Dans le cadre du verdissement de la PAC, les producteurs de grandes cultures doivent disposer de 5 % de Surfaces d'intérêt écologique (SIE) sur leur exploitation, notamment par la mise en place de cultures dérobées semées en mélange, implantées entre deux cultures principales avec une période obligatoire de présence d'au moins huit semaines. En 2018, cette période de présence obligatoire était décidée département par département, alors que la profession agricole, par la voix de la FNSEA et de ses associations spécialisées grandes cultures (AGPB, AGPM, CGB, FOP), avait demandé une gestion exploitation par exploitation, normalement possible dans la réglementation européenne. Une demande réitérée pour l'année 2019, mais *«contrairement à ses engagements, le ministère de l'Agriculture a décidé en invoquant des difficultés administratives et techniques de mise en œuvre, de reconduire en 2019 le dispositif de gestion par département des périodes d'implantation des Surfaces d'Intérêt Ecologique cultures dérobées»*, ont déploré les organisations dans un communiqué commun, le 15 mars.

Dispositif identique à l'année passée

Pour le ministère de l'Agriculture, *«le passage à une définition individuelle des périodes de présence obligatoire des cultures dérobées aurait constitué une complexification importante de la gestion de la campagne PAC 2019, en particulier en ce qui concerne l'organisation et la réalisation des contrôles sur place, puisque les périodes de contrôle, potentiellement très étalées dans le temps, auraient varié en fonction des exploitations»*. Dans leur communiqué commun, l'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FNSEA et la FOP dénoncent *«l'incohérence du gouvernement»*, avec une décision «qui pénalise une fois de plus les producteurs de grandes cultures dont les revenus sont en berne depuis plusieurs années, en les obligeant à mettre en jachère des dizaines de milliers d'hectares, pour bénéficier de la totalité des aides de la PAC». *«La réussite d'un couvert végétal, pratique phare de l'agroécologie, dépend de sa bonne insertion dans la rotation et des conditions pédoclimatiques de l'exploitation, qui supposent une période de présence définie par l'agriculture, et non dans des dates uniformément fixées au niveau départemental»*, précisent-elles. Le dispositif est similaire à 2018 : la période de présence obligatoire décidée pour 2018 dans chaque département sera reconduite pour 2019, sauf si la DDT(M) a indiqué au ministère un changement de période avant le 22 mars. Toute période de présence qui débute après le 20 août 2019, et qui finira donc après le 15 octobre, puisque la durée est de 56 jours, en comptant le premier jour, aura pour effet d'empêcher l'avance du paiement vert pour l'ensemble des exploitants du département. Ce paiement sera versé en une seule fois avec le solde de décembre.

Avis de recherche…

Recherche de maître d'apprentissage en exploitation polyculture élevage

Alexandre, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation polyculture élevage dans le secteur de Mirebeau pour une durée de 2 ans. Actuellement en classe de DIMA, il a effectué des stages dans 3 exploitations agricoles au cours de son année scolaire. Disposant d'un 2 roues, il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Magny Saint Médard. Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .

Recherche de maître d'apprentissage

Lucas, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation dans le secteur de Genlis pour une durée de 2 ans. Actuellement en Maison Familiale et Rurale, il a effectué des stages en élevage bovin et ovin Il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Genlis.
Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .

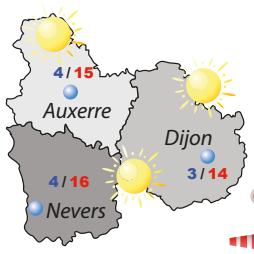
la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 29 Mars

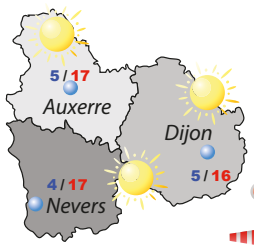


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce. Les vents seront modérés.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 13 à 16°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Sainte Gwladys
Soleil : 06h36 - 19h16
Lune : 03h34 - 12h19

Samedi 30 Mars



Belle journée
Le ciel sera clair et le soleil généreux. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 15 à 18°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Amédée
Soleil : 06h34 - 19h18
Lune : 04h16 - 13h15

Dimanche 31 Mars



Changeant
Le soleil sera bien présent mais quelques pluies sont toutefois attendues très localement.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 12 à 16°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Benjamin
Soleil : 06h32 - 19h19
Lune : 04h51 - 14h16

Prévisions à 7 jours

Lundi 1 Avril au Mercredi 3 Avril
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 16 à 18°C

Du Jeudi 4 Avril au Dimanche 7 Avril
Le soleil restera présent jeudi et vendredi. Le week-end sera nuageux.
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 16 à 18°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

73ème Congrès de la FNSEA

Trois jours de dialogue pour «*rester connecté aux attentes des agriculteurs*»

Le congrès de la FNSEA s'est tenu les 26, 27 et 28 mars à Nancy. Le mercredi après-midi, après un jour et demi de huis clos, congressistes et invités sont revenus sur la victoire aux élections Chambres d'agriculture, tout en s'interrogeant sur le rôle et la place des corps intermédiaires, dans un contexte de contestations sociales. La dernière matinée était dédiée à l'Europe.



La séance publique du congrès de la FNSEA, qui s'est tenu les 26, 27 et 28 mars à Nancy, a tourné cette année autour de deux thèmes : le rôle des corps intermédiaires et l'Europe. L'objectif affiché par l'organisation est tout d'abord de féliciter son réseau pour la victoire aux élections Chambres d'agriculture, mais aussi d'en tirer des leçons dans un contexte de tension sociale, notamment en raison du mouvement des gilets jaunes qui agite l'hexagone depuis déjà plusieurs mois.

«*Nous sommes très fiers de cette campagne menée en duo avec les Jeunes agriculteurs, cette victoire est d'autant plus importante dans le contexte des gilets Jaunes*», se félicite Christiane Lambert, présidente de la FNSEA. Elle estime d'ailleurs que si les agriculteurs, et notamment le réseau FNSEA, ont peu pris part au mouvement, c'est que le syndicalisme agricole joue un rôle structurant, canalisant les attentes des agriculteurs. La matinée de huis clos a permis de faire remonter du terrain le sentiment des agriculteurs «*nous voulons profiter de ce congrès pour entendre ce que les agriculteurs ont à dire afin de monter un projet en adéquation avec notre réseau*», a précisé Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA, le 19 mars à l'occasion d'une conférence de presse pour présenter le congrès.

Des orientations en phase avec les agriculteurs

L'après-midi, sociologues et économistes ont décortiqué et analysé le mouvement des gilets jaunes, mais aussi la place et le rôle des corps intermédiaires, qui sont parfois «*bafoués*». Pour Jérôme Despey il est nécessaire que le gouvernement s'appuie davantage sur ces structures. «*Cette séquence doit nous donner les grandes orientations de la FNSEA pour les années à venir*», souligne le secrétaire général de la FNSEA. «*Il est important d'analyser le rôle des corps intermédiaires en prenant en compte les spécificités du monde agricole, afin d'adapter notre organisation. Nous avons à cœur de rester connectés aux attentes des agriculteurs*», ajoute la présidente de la FNSEA.

Pour rester en phase avec l'actualité, la matinée du 28 mars a été dédiée à l'Europe. «*Il nous semble nécessaire d'aborder le sujet, déjà, car nous sommes à quelques semaines des élections européennes, mais aussi parce que la réforme de la future PAC est en construction et que le Brexit approche, même si sur ce dernier sujet le flou est de mise*», souligne Christiane Lambert. «*Les agriculteurs sont inquiets, l'Europe est notre maison*», renchérit la présidente de la FNSEA. Le ministre de l'Agriculture devait clôturer le congrès, l'occasion pour la FNSEA de l'interpeller, notamment, sur la question de la gestion des risques.

Export céréales

Blé : les inquiètudes de la filière vis à vis du marché algérien

Les professionnels du blé, réunis le 20 mars à un colloque France Export Céréales, ont exprimé leur inquiétude face à leur dépendance vis-à-vis du débouché algérien, que lorgne également la Russie.

L'Algérie est «*un marché stratégique*» pour le blé français, a pointé Roland Guiragossian (France Export Céréales) : cette destination pèse 40 % des exportations pays tiers sur la dernière décennie (le double par rapport à la précédente), soit entre 4 et 5 Mt. Une menace se profile avec l'«*arrivée imminente*» de la concurrence russe dans le pays. Les exigences actuelles de l'OAIC, autorité publique algérienne des achats de céréales, ne lui permettent encore d'y accéder. Mais ses dirigeants ont pris conscience de «*la nécessité d'avoir un panel de fournisseurs beaucoup plus important*», a-t-il indiqué. L'OAIC peut «*éventuellement ouvrir son cahier des charges*» au blé russe, d'après lui. Sa priorité est en effet de sécuriser l'approvisionnement national. Or, la France n'apparaît plus comme un fournisseur totalement sûr, après les mauvaises récoltes de 2014 et 2016. Autre problème à considérer pour les exportateurs, l'Algérie connaît une baisse de ses recettes pétrolières. Cela peut remettre en cause la politique de subventions accordées au pain qui « entraînera forcément une baisse des volumes » de blé importé, a souligné Roland Guiragossian.

Des parts de marché en baisse

La facilité d'accès au marché algérien «*ne nous a pas franchement poussés à travailler nos qualités*» de blé, a reconnu Christelle Tailhardat, vice-présidente du Synacomex (Syndicat national du commerce d'exportation des céréales). Résultat, l'origine France perd du terrain. Sa part de marché en Algérie est passée, en moyenne sur cinq ans, de 86 % jusque 2012-13 à 66 % depuis, selon les chiffres de France Export Céréales. Pour remonter la pente, la filière se montre attentive aux attentes du client.

France Export Céréales a proposé, le 20 mars lors de son colloque, un état des lieux sur d'autres destinations. Le blé tricolore possède des atouts aux yeux de certains acheteurs : la logistique et la qualité sanitaire en particulier. Le grain est bien nettoyé et «*le risque insectes très bien maîtrisé*», ce qui peut poser problème avec l'origine mer Noire. Le blé français offre l'avantage d'une traçabilité des lots du champ jusqu'au silo.

Des pistes d'amélioration sont toutefois énoncées. Il s'agit de «*peaufiner la sélection de mélange variétal avant chargement*», selon Guillaume Jacquet. Explication : des variétés jugées panifiables en France ne le sont pas forcément pour les clients étrangers. «*Ne pas compliquer avec des chartes mais plutôt simplifier*», demande Geert Parmentier, directeur technique chez l'industriel belge Dossche Mills. La filière française doit «*proposer des blés qui sont différenciés*», «*des tests un peu plus poussés*», davantage d'informations sur la marchandise afin de faire son choix, juge Omar Yacoubi, directeur génér.



Bio et vente directe

La bonne recette

La Ferme O'Limousine élève et valorise un troupeau limousin à Flagey-lès-Auxonne.

Agriculture biologique, vente directe, accueil à la ferme, e-commerce : les orientations de Ferme O'Limousine sont dans l'air du temps et ravissent les amateurs de bonne viande. Les 60 vaches limousines de l'exploitation sont nourries au foin de prairie naturelle, au trèfle, à la luzerne et aux céréales 100% bio et garantis sans OGM. Un atelier de découpe permet de préparer les pièces de viandes préalablement commandées par la clientèle. *«Oui, il est possible de faire de la vente directe et d'être agriculteur en même temps!»*, s'amuse à rappeler Vincent Krempp, qui a repris l'exploitation familiale en 2005. La Ferme O'Limousine écoule l'intégralité de sa production de viande en vente directe, soit une trentaine d'animaux par an. La moyenne des prix s'élève à 20 euros/kg, pour une fourchette allant de 8 euros/kg pour les plates côtes jusqu'à 25 euros pour les steaks et rosbifs.

Ouverture le samedi matin

«Les particuliers viennent récupérer leur commande directement à la ferme», indique Agathe Krempp, arrivée sur l'exploitation en 2013, *«nous utilisons aussi différents réseaux comme la Ruche qui dit oui, le drive fermier de Côte-d'Or ou encore le réseau Agrilocal. Nous effectuons également des livraisons et des expéditions de colis réfrigérés»*. Depuis le 9 mars, le magasin à la ferme ouvre ses portes chaque samedi de 9 heures à 12 heures.

Adhérents au réseau Bienvenue à la ferme, Vincent et Agathe Krempp jouent la carte de la transparence et du partage, deux notions très appréciées par les clients venant de toute la Côte-d'Or mais aussi du Jura.

Dans le même état d'esprit, une porte ouverte de la ferme est organisée le premier week-end de mai avec plusieurs animations. *«La première édition s'est déroulée il y a un an, ce fut une grande réussite, nous étions très surpris de voir des gens venir en famille, parfois de très loin»*, se rappelle Agathe Krempp.



Agathe et Vincent Krempp disposent d'un laboratoire au cœur de leur exploitation.

Des convictions

Le choix de l'agriculture biologique est essentiel pour les deux producteurs de 40 et 32 ans : *«le bio était déjà mis en place au sein de la ferme quand nous l'avons reprise. Il est capital de respecter la nature et les terres que nous transmettrons à nos enfants. En tant qu'agriculteurs, nous faisons vivre un écosystème, nous nous le rappelons au quotidien. Le bio, en pratique, c'est beaucoup d'observation. Avant d'acheter quelque chose, nous étudions toutes les possibilités présentes sur l'exploitation. Nous tentons par exemple de valoriser au mieux notre fumier, l'influence de la lune est prise en compte dans plusieurs interventions»*. La vente directe, elle, a été instaurée dès l'arrivée de Vincent Krempp il y a 14 ans : *«au début, je vendais seulement une bête ou deux à la famille ou à des amis. Au fil du temps, j'ai souhaité professionnaliser cet atelier et j'ai suivi plusieurs formations. Les volumes ont progressivement augmenté. Les factures de découpe étaient devenues trop importantes : il était avantageux de faire installer un laboratoire à la maison. Je tiens encore à remercier le Conseil départemental et François Sauvadet pour les subventions»*.

Le détail à la cote

Les deux éleveurs se sont progressivement spécialisés dans la vente au détail. *«C'est ce qui marche le mieux, et de très loin»*, poursuit Vincent Krempp, *«au début de l'activité, je pensais vendre de gros colis type familiaux, mais ils n'ont pas atteints le niveau escompté. Les pièces prestigieuses fonctionnent bien, les consommateurs sont prêts a payer. À celles et ceux qui voudraient se lancer dans la vente directe, je leur dis qu'il faut oser car la demande est importante. Il ne faut pas avoir peur de faire de la qualité, le prix de vente va avec»*. La Ferme O'Limousine fera prochainement évoluer son site internet avec un catalogue en ligne : *«l'idée est de coller au plus près des attentes de la clientèle. Je pense que les agriculteurs français se sont détournés de la vente. En France, nous savons produire mais pas forcément vendre. Nous avons laissé les autres s'en occuper : il n'y a qu'à regarder les résultats...»*
Contact : 06 31 48 15 23, contact@olimousine.fr, www.olimousine.fr, page Facebook *«Ferme O'Limousine»*.

AG



Le cheptel des deux éleveurs compte environ 110 bêtes, dont une soixantaine de vaches. Trente-cinq des 150 ha de la ferme sont dédiées aux grandes cultures : du blé panifiable, de l'orge et de la féverole vendus à des professionnels de l'agroalimentaire, là encore sans le moindre intermédiaire.



Le magasin à la ferme ouvre ses portes chaque samedi de 9 heures à 12 heures.

Châtillon-sur-Seine

Les JA donnent rendez-vous

Plus de 7 000 personnes se sont rendues le 16 mars à la fête du crémant et au défilé du tape-chaudrons de Châtillon-sur-Seine. Comme le veut la tradition, les Jeunes agriculteurs du canton ont défilé dans les rues de la ville avec d'autres associations, tout comme leurs homologues d'Aignay-Baigneux qui participaient pour la première fois à l'évènement. Les JA ont profité de l'occasion pour communiquer sur plusieurs organisations : tout d'abord l'Agri-night, qui aura lieu samedi 11 mai à la salle Luc Schreider de Châtillon. Un repas 100% local avec entrée, jambon à la broche, frites, fromage et glace sera proposé au prix de 18 euros (réservations avant le 27 avril au 06 07 57 08 71 ou 06 78 90 23 33). Un bal gratuit ouvert à tous débutera à partir de 22h30. Les jeunes d'Aignay-Baigneux ont fait la promotion de la prochaine fête départementale de l'agriculture qui se tiendra les 31 août et 1er septembre à Poiseul-la-Ville. L'Agri'Run, une course pédestre d'environ 10km ponctuée d'obstacles agricoles et ancrée dans la vallée de la Seine sera proposée lors de la première journée, tout comme le concert Festiv'Agri en soirée.

AG



Les jeunes, lors du défilé.

Chambre d'agriculture

Au service du monde agricole

La Chambre d'agriculture, réunie en session vendredi dernier, a accueilli ses nouveaux membres dans les locaux de Bretenière.


Le rendez-vous du 22 mars, à la maison de l'agriculture.

La session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est réunie la semaine dernière à Bretenière, trois semaines après son installation. Cette réunion a été l'occasion d'examiner le compte financier 2018 et de présenter la structure aux 19 nouveaux élus de cette mandature.
Le président Vincent Lavier et le directeur François Depuydt ont rappelé les deux grandes missions de la Chambre d'agriculture, regroupées entre la consultation (rôle de porte-parole des intérêts du monde agricole auprès des services de l'État) et l'intervention (réalisation de nombreuses actions de développement auprès des exploitants). La volonté d'apporter le meilleur service possible aux agriculteurs a été réaffirmée à cette occasion.
Dans ce même objectif, la Chambre entend continuer son travail commun avec les autres OPA. *«C'est une des caractéristiques de notre Chambre d'agriculture: nous développons des collaborations et entreprenons des actions communes avec d'autres organismes agricoles. Cela n'est pas le cas dans tous les autres départements»*, indique Vincent Lavier, *«nous considérons qu'il y a bien trop à faire dans l'accompagnement des agriculteurs pour assister à une quelconque concurrence entre OPA.*
Les agriculteurs méritent bien mieux que cela. Ce travail en commun sera encore développé durant cette mandature, dans un souci de performance à apporter aux producteurs. Je tiens à préciser ici que les moyens financiers mis à notre disposition par l'État ont tendance à stagner, voire à diminuer : c'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de développer la prestation pour maintenir à un niveau élevé la qualité de nos services».

AG

Rencontre avec Vincent Lavier

■ Votre nouvelle équipe travaille sur la résilience des systèmes de productions, le renouvellement des générations et l'attractivité du métier. Pouvez-vous résumer votre position ?
«Sur le plan économique, nous déplorons une déconnexion globale entre les montants des capitaux investis et leurs résultats. Ce n'est pas normal, nos systèmes doivent être capables de générer plus de revenus. Le renouvellement des générations, lui, passe inévitablement par une plus grande attractivité de nos métiers. Nous devons être capables de communiquer beaucoup plus positivement pour attirer des jeunes dans nos filières, je pense notamment aux hors-cadre familiaux. Nous travaillons sur la mise en place d'une communication agricole portée par tout ou partie des structures du département. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chances d'y arriver».

■ Les États généraux de l'alimentation peuvent-ils encore changer la donne ?
«Nous assistons à un léger frémissement dans la filière lait, il se passe des choses intéressantes, du moins sur la partie commercialisée en France. Ce n'est malheureusement pas le cas pour la viande bovine, pour laquelle il manque toujours 1 euro/kg aux producteurs. Nous butons encore et toujours sur les prix. Nous n'avons pas le droit de dire que c'est fichu, il faut encore y croire. Des gens se battent comme des lions sur ce dossier. J'espère que celui-ci aura une issue positive. Mais c'est très dur, croyez-moi...»

■ Que faire devant les aléas à répétition ?
«Nous devons être capables de faire évoluer nos systèmes de production pour les rendre moins fragiles. Sur le plateau, nous arrivons au bout d'un cycle, avec notamment des problématiques insectes dans le colza et désherbage de graminées dans les céréales. Nous n'avons jamais eu autant d'impasses techniques qu'aujourd'hui, cela commence même à s'entrevoir dans la plaine dijonnaise. Notre modèle historique est rattrapé... Nous n'avons pas beaucoup d'alternatives, les possibilités de diversification restent très limitées. Notre seule porte de sortie, c'est l'agronomie. Pour les éleveurs, face aux aléas climatiques, l'amélioration du quotidien passe sans doute par des surfaces fourragères plus importantes pour nourrir les animaux. Avec une pousse de moins en moins bien répartie dans l'année, il faudra aussi apprendre à mieux gérer l'herbe pour valoriser sa production et son utilisation».

■ Ces derniers mois, vous avez fait plusieurs fois la promotion de la méthanisation. Pourquoi ?
«Je suis persuadé qu'un important travail est à réaliser autour de la production d'herbe dans les systèmes grandes cultures. Pour ce faire, il faudrait desserrer l'étau réglementaire et pouvoir méthaniser des cultures dédiées. Dans certains secteurs, il n'y a pas d'autre solution que de remettre de l'herbe, sans pour autant relancer l'élevage. De l'herbe dans les méthaniseurs: ce sujet est tabou mais mérite d'être mis sur la table».

■ La réforme de la Pac approche, quelle est votre priorité ?
«Nous devons faire reconnaître les spécificités de nos zones dites intermédiaires. Ces zones beaucoup moins productives que la moyenne ont été les grandes perdantes des dernières réformes de la Pac, un soutien spécifique doit être enfin trouvé. De plus en plus de monde nous rejoint dans cette requête, je pense notamment à la Région, dont les services ont effectué un déplacement à Bruxelles en fin d'année 2018 avec une délégation agricole pour porter le dossier. Ce même type d'action est envisagé au ministère, et même auprès du Premier ministre. Des régions et départements de France sont beaucoup mieux lotis que nous aujourd'hui : à un moment donné dans le passé, ils ont sans doute su se montrer convaincants auprès des plus hautes instances. À nous d'opérer dans la même logique».

■ L'agriculture biologique est en nette progression dans le département, quel est votre ressenti ?
«De plus en plus d'agriculteurs se posent des questions sur une éventuelle conversion. La Chambre d'agriculture est très sollicitée sur le sujet, je m'en félicite, avec de nombreuses études de conversion à réaliser. Le dispositif d'accompagnement financier est toutefois à nouveau restreint : le plafonnement des aides pose problème pour un certain nombre de structures. Quinze mille euros, ce n'est vraiment pas beaucoup pour faire une conversion. Le bio est-il l'avenir de l'agriculture ? En partie, mais pas exclusivement. Je pense qu'il y a de la place pour tout le monde, nous ne devons pas opposer les systèmes. Tout le monde peut cohabiter en bonne intelligence. Pour ceux qui ne prendront pas la direction de l'agriculture biologique, il est certain qu'il faudra devenir moins dépendants aux intrants».

■ Que pensez-vous des discussions autour du glyphosate ?
«Je ne fais pas partie de ceux qui militent pour son interdiction. L'agriculture de conservation, qui peut être une des solutions pour l'avenir de notre agriculture, a besoin du glyphosate. En revanche, je suis favorable à un meilleur encadrement de son utilisation. Le glyphosate doit être exclusivement réservé aux usages inter-culturaux, afin de ne pas en retrouver dans notre alimentation. Certaines personnes réalisent des analyses pour savoir si leur urine en contient: si cela est le cas, cela ne peut être dû qu'aux produits OGM importés de l'étranger. Avec les produits uniquement français, ce problème n'a vraiment pas lieu d'être».

■ Quelles seront les conséquences de la séparation de la vente et du conseil ?
«Ce qui m'importe le plus, dans ce dossier, est la position de l'agriculteur. Avec la mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement, je ne voudrais pas que des exploitants se retrouvent désemparés et livrés à eux-mêmes. Le risque serait de ne plus être suffisamment conseillé et d'assister à une utilisation de produits phytosanitaires plus importante qu'aujourd'hui. Sur le plan économique, l'arrêt des 3R et l'accroissement de la TGAP vont engendrer des surcoûts non négligeables pour les exploitations. Il faut diminuer la dépendance à la chimie, certes, mais dans ce pays, nous n'avons jamais trouvé d'autres solutions que des mesures de répression. C'est bien dommage».


Vincent Lavier

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▸ Agenda

18/04 Trophées de l'agriculture
La troisième édition des trophées de l'agriculture se déroule au palais des Congrès de Dijon jeudi 18 avril à partir de 18 heures. Cette soirée de remise de trophées vise à mettre en lumière les professionnels du secteur en mettant à l'honneur agriculteurs, producteurs et éleveurs se démarquant par des savoir-faire et des initiatives en matière d'innovation, de productivité ou encore de solidarité.

12/04 Réunion d'information sur la cessation d'activité
La Chambre d'agriculture organise une réunion d'informations sur la retraite et les démarches avant la cessa-tion, vendredi 12 avril de 10h à 15h30 au pôle agricole de Créancey. Contact : Alexis Parent, conseiller trans-mission (alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr, 03 80 68 66 54)

09/04 et 10/04 Soigner ses animaux d'élevage par l'acupuncture
Bio Bourgogne organise une formation dédiée à l'acupuncture mardi 9 et mercredi 10 avril (lieu restant à dé-terminer).
Contact: Aurélie Billon au 06 80 43 16 97,
aurelie.billon@biobourgogne.org

Recherche stage de 2 semaines en maraîchage
Aymeric, 37 ans et en reconversion professionnelle, recherche une exploitation en maraîchage pour réaliser un stage en immersion d'une durée de 2 semaines. Son objectif est de découvrir les travaux liés à cette produc-tion et de conforter son projet avant d'envisager une formation adéquate. Une convention de stage entre l'exploitant, le stagiaire et Pôle Emploi sera signée. Il n'y a pas de rémunération ou d'indemnité à verser. Ce stagiaire dispose d'un véhicule et est mobile dans les environs de Dijon. Si vous êtes intéressé pour faire dé-couvrir votre métier et transmettre quelques bases du maraîchage à ce stagiaire, contacter le service juridique emploi de la FDSEA au 03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr

02/04 Formation Bio Bourgogne
Bio Bourgogne organise une formation sous la thématique *"Se convertir en bio, quelle faisabilité sur mon exploitation ?"* mardi 2 avril à Malain. Ce rendez-vous s'adresse aussi bien aux polyculteurs et qu'aux éleveurs.
Contact : Aurélie Billon au 06 80 43 16 97
ou aurelie.billon@biobourgogne.org

14/04 Marché de Pâques à Baigneux
La MFR de Baigneux-les-Juifs organise un marché de Pâques dans ses locaux, dimanche 14 avril de 10h à 18h.
Les visiteurs pourront faire des tours de calèche gratuitement, les enfants pourront participer à une chasse aux œufs de Pâques à 11h30 et 15h. Une structure gonflable, et une mini ferme seront présentes. Les élèves animeront des activités de sculpture de ballons, maquillage et origami. Contact : 03 80 96 50 89.

28/04 Fête agricole à Mirebeau-sur-Bèze
Le comice de Mirebeau-sur-Bèze propose la découverte du milieu agricole et du monde rural dimanche 28 avril, à la Zac de Bocanon. Dès le début de matinée, les visiteurs pourront flâner sur un petit marché *«du champs à l'assiette»*. Le public pourra se restaurer le midi avec un bœuf à la broche. Des engins agricoles et des animaux du canton seront exposés lors de ce rendez-vous. Sont aussi au programme : du moiss-batt cross, une fête foraine, un concert spécial années 80 et un feu d'artifices.



Fête du bœuf

Le décompte a commencé

Les éleveurs engraisseurs ont rendez-vous le 13 avril pour la fête du bœuf. Deux exposants évoquent cette grande journée d'élevage.



Didier Blandin concourt avec une vache limousine de 5 ans et une génisse de 3 ans croisée limousine charolaise.

Le pôle agricole de Créancey accueille la cinquième fête du boeuf samedi 13 avril en matinée. Didier Blandin et Denis Gagnepain, éleveurs dans le canton d'Arnay-le-Duc, font partie des grands habitués. Didier Blandin, de Saint-Prix-lès-Arnay, prend plaisir à participer à chaque édition, lui qui n'allait plus au concours du bœuf de Pâques à Dijon : *«J'avais arrêté plusieurs années avant sa fermeture, notamment pour des raisons pratiques. Je ne prends pas trop de risques en disant que Créancey convient beaucoup mieux aux éleveurs de l'Auxois-Morvan»*. Denis Gagnepain, lui, ne s'était jamais rendu à Dijon: *«Je participais régulièrement au concours d'Autun, je l'ai remplacé par Créancey pour les mêmes raisons. Ce sera pour moi aussi ma cinquième participation»*. Les deux éleveurs apparaissent satisfaits de la nouvelle date du concours, avancé d'une semaine et positionné avant Pâques.

Recherche d'une plus-value

Les deux Côte-d'oriens vont concourir avec chacun deux bêtes ce 13 avril, avec l'espoir de *«bien»* vendre leurs animaux. *«C'est le but recherché. On ne gagne pas des mille et des cents mais de meilleurs prix sont obtenus, surtout s'il y a une plaque au bout. Ce rendez-vous ne reflète pas la difficile conjoncture du moment car en ferme, nos bovins partent entre 3,60 et 3,80 euros/kg. Si nous avions un euro supplémentaire, voire plus comme cela peut-être le cas en concours, cela changerait beaucoup de choses dans notre quotidien»*, signale Didier Blandin, qui vend jusqu'à présent tous ses animaux présentés à Créancey. Denis Gagnepain recherche également une plus-value, même si celle-ci reste selon lui *«inférieure à ce qu'il se faisait il y a encore quelques années»* : *«prendre part à un tel concours, c'est aussi pour les acheteurs. Ces derniers valorisent la viande qu'ils vendent en présentant la ou les plaques à leurs clients»*. Ces prochains jours seront dédiés à l'ultime préparation des bêtes. Les deux éleveurs espèrent aussi lâcher leurs autres animaux les jours précédant le concours, leurs stocks de fourrages diminuant comme une peau de chagrin.

Samedi 13 avril, le public pourra accéder au pôle agricole à partir de 10 heures, une restauration sera proposée avec de la viande charolaise au tarif de 20 euros. Une exposition de matériels est également au programme. Renseignements au 03 80 90 68 80.

AG



Denis Gagnepain se déplace avec deux génisses charolaises de 3 ans.

C'est à Pouilly, aussi

Un deuxième rendez-vous agricole se déroulera les semaines suivantes à Pouilly-en-Auxois. L'équipe des Jeunes agriculteurs locaux organisera un marché de producteurs samedi 18 mai de 10 heures à 18 heures derrière la maison de santé. Cette deuxième édition nommée *«Viens rencontrer les producteurs de chez nous !»* permettra au visiteurs d'échanger avec les agriculteurs et de passer une agréable journée festive et conviviale. Un déjeuner sera proposé, chacun constituera son repas au gré des stands des exposants. Des tours de calèche, animations pour enfants et autres surprises attendront le public.

Herbe

L'aliment le moins cher

La mise à l'herbe approche à grands pas dans le département. Petits rappels avec un conseiller de la Chambre d'agriculture.

Les besoins en fourrages n'ont jamais été aussi importants qu'à ce jour. Dans un tel contexte, la mise à l'herbe, imminente, est forcément est la bienvenue. Florent Gavard, conseiller fourrages à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, rappelle que l'herbe reste de très loin l'aliment le moins cher du marché, et qu'un potentiel de production très important est permis par une gestion de l'herbe adaptée : «*Cela paraît encore plus opportun cette année avec le besoin considérable de reconstituer des stocks fourragers. L'idée est toujours d'obtenir le meilleur GMQ possible au meilleur prix. Il est bon de le rappeler : valoriser une herbe de qualité passe inévitablement une bonne gestion du pâturage*». Le «*pic de sorties*» des animaux devrait intervenir autour du 10 avril, ou même peut-être avant, selon l'évolution de la météo. La portance des prairies est globalement satisfaisante, ce qui n'était pas encore le cas de la pousse de l'herbe la semaine dernière : «*la somme des températures est relativement élevée avec le mois de février ensoleillé que nous avons eu. En revanche, cette même période n'a pas été très arrosée, ce qui fait de l'eau un facteur limitant de ce début d'année*».

À vos marques

La croissance de l'herbe peut désormais aller «*très vite*» avec le retour des précipitations. Florent Gavard rappelle la nécessité de trouver un bon compromis : «*il faut veiller à lâcher relativement tôt, tout en ne se laissant pas dépasser par la pousse d'herbe, auquel cas les valeurs nutritives ne seraient plus du tout les mêmes. Les éleveurs ayant un faible chargement ont sans doute commencé de lâcher ces derniers jours. Les autres devront sans doute attendre une hauteur d'herbe plus importante. Si le lâcher est effectué trop tôt avec un chargement élevé, les éleveurs risquent de voir leur prairie sur-pâturée et endommagée, avec le risque d'avoir d'une plus faible repousse derrière*». Florent Gavard profite de l'occasion pour refaire la promotion du pâturage tournant, très utile pour ajuster le chargement à la pousse de l'herbe : «*il existe aussi des solutions pour les éleveurs qui ne veulent pas ou qui ne peuvent pas opter pour cette technique*». Renseignements : Florent Gavard, 03 80 90 68 73, 06 49 81 32 38 ou florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr.

AG



D'après les chiffres Agreste 2018, la Côte-d'Or compte plus de 74 000 vaches nourrices : elles et toutes leurs petites familles sortiront très prochainement des stabulations.

Reproducteurs charolais

Un taureau très prisé

Nuremberg, né en janvier 2017 chez François Lucand à Molphey, avait été vendu 11 500 euros à l'Ajec nationale lors de la vente aux enchères de Cercy-la-Tour en novembre dernier. Fils de Jaguar, (Champion à Bressuire, dans les Deux-Sèvres) et petit-fils de la célèbre Douve (plusieurs fois championne en concours), Nuremberg était de nouveau proposé à la vente du 13 au 15 mars sur internet, sur le site www.charolaise.fr, après une bonne production de semences et une mise aux normes au centre de Fontaines, en Saône-et-Loire. L'animal vainqueur en 2018 d'un premier prix à Semur-en-Auxois, d'un deuxième prix à Moulins, puis du premier prix et du prix d'honneur junior de Cercy-la-Tour a fait l'objet d'une seconde très belle enchère à 6 300 euros, réalisée par un éleveur du département du Cher. Tous les adhérents de l'Ajec pouvaient miser sur ce taureau fort, apte à la saillie, non porteur de l'ataxie, issu d'un pedigree original, très facile à utiliser, alliant une belle morphologie et une origine aux bonnes qualités maternelles.

AG



Nuremberg a été vendu 6 300 euros via internet.

Syndicalisme

Un second souffle à insuffler



L'une des trois réunions s'est tenue à Genlis.

La FDSEA de Côte-d'Or étudie des pistes pour redynamiser ses équipes cantonales.

La campagne terrain réalisée dans le cadre des élections a laissé transparaître le désintéressement d'un certain nombre d'exploitants dans les dossiers professionnels et syndicaux. Le taux de participation du scrutin, inférieur à 44% dans le département, confirmait quelques semaines plus tard cette même lacune, sans doute accentuée par une conjoncture agricole défavorable depuis plusieurs années. Cette problématique a été abordée lors de trois rendez-vous organisés par la FDSEA de Côte-d'Or à Pouilly-en-Auxois, Genlis et Baigneux-les-Juifs. Des pistes d'améliorations ont été étudiées pour inverser cette tendance néfaste à la défense des intérêts de l'ensemble des agriculteurs. Les JA étaient associés à la démarche et ont participé à ces trois réunions où étaient conviés les présidents et vice-présidents cantonaux des secteurs concernés. Plusieurs idées susceptibles de redonner l'envie de se fédérer autour de projets agricoles ont émergé. L'organisation de plusieurs repas/débats à la ferme, sous des thématiques professionnelles d'actualité, a été actée. Des réunions dédiées à l'agriculture biologique, aux équipements de protection individuelle (EPI) ou en lien avec la vidéosurveillance se dérouleront dans un futur proche. La participation à des évènements agricoles est aussi au programme, l'idée étant de «*faire re-sortir*» un public refermé sur lui-même au fil du temps face à des difficultés grandissantes sur les exploitations. Cette volonté d'entretenir la dynamique locale a également pour but d'enrichir les équipes cantonales.

AG



Info PAC

Campagne de télédéclaration PAC

Réunions d'information de la DDT

La campagne de télédéclaration PAC 2019 débutera le 1er avril pour se terminer le 15 mai 2019. Les pièces justificatives demandées lors de cette téléprocédure sont à transmettre à la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour le 15 mai au plus tard, sous peine de pénalités. Afin d'informer les exploitants sur la procédure de télédéclaration et la réglementation, la DDT organise des réunions territoriales PAC les :

- 3 avril 2019 à 15h00 à l'EPLEFPA de Challuy (lycée agricole),

- 8 avril 2019 à 14h00 à l'EPLEFPA de Château-Chinon (lycée agricole),

- 9 avril 2019 à 14h00 au Marché au Cadran de Corbigny,

- 11 avril 2019 à 14h00 à la chambre d'agriculture de Decize.

Contact par téléphone au 03 86 71 52 24 ou par mail : ddt-pac@nievre.gouv.fr

La télédéclaration à la Chambre d'agriculture

Vous pouvez aussi réaliser votre déclaration avec les conseillers de la Chambre d'Agriculture sur plusieurs antennes :
Cosne-sur- Loire, Decize, Corbigny et Nevers
Prenez des maintenant votre rendez-vous auprès du service réglementation
Chambre d'Agriculture de la Nièvre
Virginie Jacob
Tél : 03 86 93 40 23
Mail :
virginie.jacob@nievre.chambagri.fr

FCO

Une délégation FDSEA-JA-GDS a rencontré la Préfète

Alors que près d'une exploitation allaitante nivernaise sur deux a été touchée cet hiver par des cas cliniques de FCO sur les veaux, une délégation de la FDSEA, des JA et du GDS a rencontré le 20 mars, Sylvie Houspic, Préfète de la Nièvre, ainsi que les responsables de la DDT et des services vétérinaires.



De gauche à droite : Stéphane Lafranchise(FDSEA), Stéphane Aurousseau(FDSEA), Emmanuel Bernard (FDSEA), Jean-Charles Seutin(JA), Francis Taupin et Rodolphe Morizot(GDS) devant la préfecture à Nevers.

Stéphane Aurousseau l'avait annoncé après la réunion tenue par la section bovine de la FDSEA en février dernier à Rouy avec les JA et le GDS. Face aux nombreux cas cliniques de FCO constatés durant la campagne de vêlage 2018-2019 dans les exploitations allaitantes du département, une rencontre avec la Préfète de la Nièvre a été sollicitée afin d'échanger sur les deux axes identifiés comme préoccupants par les organisations professionnelles départementales : préserver les éleveurs d'un potentiel retour de la FCO en 2019 via la vaccination des cheptels de souche et identifier les dispositifs permettant d'accompagner économiquement les éleveurs ayant eu des pertes économiques durant l'hiver.

Vacciner massivement pour éviter les mauvaises surprises lors de la campagne de vêlage 2019-2020

L'enquête menée par le GDS auprès des vétérinaires sanitaires, consolidée par un niveau de retour fournissant une visibilité sur 60 % des élevages nivernais, avait fait ressortir le fait que la FCO avait impactée en janvier 47 % des élevages pour un taux moyen de perte atteignant 7 % sur les veaux. Plusieurs départements avaient par ailleurs remonté des données similaires auprès de GDS France, faisant principalement état de veaux naissant aveugles et dépérissant en quelques jours. Les taux de perte oscillaient entre 2 et 15 % en fonction des élevages. Les analyses réalisées auprès des laboratoires départementaux ainsi qu'au Laboratoire National de Référence attribuent ces symptômes au sérotype 8 de FCO.
Ces constats, dressés au sortir d'un hiver doux et témoignant de la circulation du vecteur en 2018, peuvent laisser craindre une nouvelle circulation virale en 2019. Cette dernière, cumulée à une mise à l'herbe prématurée en raison des stocks fourragers épuisés par la sécheresse et à un état global des cheptels moins bon qu'à l'accoutumée au moment de la mise à la reproduction pourrait générer des problèmes réels de remplissage des animaux. Il est donc préconisé de vacciner les cheptels de souche avant la mise à la reproduction, et ce le plus rapidement possible ; Afin d'accompagner les éleveurs dans la prise en charge de ce surcoût, la délégation a demandé que des enveloppes puissent être dégagées pour accompagner l'achat des vaccins. Pour mémoire, les éleveurs peuvent eux-mêmes réaliser la vaccination de leurs cheptels de souche.

Le FMSE sera mobilisé par la profession pour la prise en charge des pertes de l'hiver 2018-2019

Les professionnels ont par ailleurs informé la Préfète et ses services de leur intention de mobiliser le FMSE (Fond de Mutualisation sanitaire et Environnemental) pour la mise en place d'un programme FCO destiné à couvrir les pertes animales liées au passage du virus dans les fermes cet hiver. Plusieurs départements étant touchés, contact sera pris avec ces derniers pour élaborer une demande commune. Pour mémoire, seuls peuvent prétendre aux indemnisations du FMSE et de sa section « ruminants », les éleveurs s'étant acquittés de leur cotisation (facultative), prélevée par le GDS chaque année au moment du paiement des factures de prophylaxies. Lors du dernier programme FCO mis en place par le FMSE seuls 56 % des éleveurs Nivernais pouvaient prétendre bénéficier de l'aide au blocage mise en place par ce fonds mutuel professionnel.

S.L – FDSEA 58

Emploi

Une journée pour trouver les bonnes clés

Le Conseil Départemental de la Nièvre a organisé jeudi 21 mars à Château-Chinon, la cinquième édition des Clefs de l'emploi. Une journée qui a permis à de nombreux scolaires, toute sections confondues, de trouver des pistes pour leur avenir professionnel.



Benjamin Guyard, vice-président des JA, a proposé d'aider les jeunes dans leurs recherches de maître d'apprentissage.

Il n'est pas évident de se frayer un chemin sur la route de l'emploi. C'est pour venir en aide aux jeunes nivernais que le Conseil Départemental, via son site d'action médico-sociale de Château-Chinon/Moulin-Engilbert, a organisé pour la cinquième année consécutive *«les Clefs de l'emploi»*. Un événement installé dans le gymnase de Château-Chinon qui a été séparé pour l'occasion en neuf espaces, de la simple information jusqu'au recrutement, en passant par la rédaction du CV.
Les visiteurs avaient même la possibilité de s'entraîner gratuitement à l'entretien d'embauche, notamment avec Benedicte Bracq de la Chambre d'agriculture. Dans les allées du salon, nous avons rencontré Gaetan Cherin et Baptise Tabarand. Les deux garçons étaient venus au salon pour s'informer sur la filière aquacole et le BTS ACSE, proposés au Legta de Château-Chinon. Parmi les intervenants du monde agricole on peut citer la présence de Benjamin Guyard, vice-président des Jeunes Agriculteurs. *«Nous essayons de faire jouer notre réseau pour que les jeunes intéressés par l'agriculture puisse trouver un maître d'apprentissage»* explique-il. Mais, malgré la présence de plusieurs acteurs du monde agricole, il fut difficile de trouver des jeunes véritablement intéressés par ces métiers.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸ Agenda

12/04 AG JA
Les Jeunes Agriculteurs organisent leur assemblée générale le vendredi 12 avril à la salle des fêtes de Cercy-la-Tour.

18/04 AG FDSEA
La FDSEA organise sa 73ème assemblée générale sur le thème des défis climatiques et sanitaires. Rendez-vous le 18 avril à 15h30 à la salle des fêtes de Cossaye. Joel Limouzon, vice-président de la FNSEA et Sylvie Houspic seront les invités de de cette AG. Renseignements : 03 86 93 40 92 ou fdsea58 @ wanadoo.fr

Atelier abeilles
Le Parc du Morvan organise une série d'initiation à l'apiculture les samedi 20 avril et 4 mai à la Maison du Parc à Saint Brisson. Réservé aux personnes possédant au moins une ruche souhaitant avoir une ou plusieurs ruches.
Ateliers à la journée (de 10h à 17h), prévoir son pique-nique. Le nombre de places est limité, d'où une inscription au préalable obligatoire : adhésion annuelle au Syndicat des Apiculteurs Nivernais Morvan : 18€/ personne. Renseignements : 03 86 78 79 57

30/03 Salon des métiers
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat organise le samedi 30 mars le salon des métiers de l'agro-equipement et de la viticulture. Rendez-vous de 09h30 à 15h00 sur le site de l'entreprise Ets Alabeurthe, Parc d'Activité 58200 Cosne-sur-Loire.

Assemblée générale du Gabni

L'approvisionnement bio local en question ?

Le Groupement des Agrobiologistes de la Nièvre tenait son assemblée générale le mardi 19 mars à la salle des fêtes de Pougny. La matinée consacrée au statutaire a permis aux adhérents de faire le point sur l'ensemble des actions menées pour le développement de la bio dans le département. L'après-midi fut consacrée à des échanges sur l'approvisionnement local en AB pour la restauration collective.


Les échanges ont permis d'exposer les projets d'approvisionnement possibles dans le département.

D'ici 2022, selon les termes de l'article 24 de la loi Egalim, 50% de l'approvisionnement de la restauration collective doit être issu de signes officiel de qualité, dont 20% en agriculture biologique. Le contexte est donc favorable pour les acteurs de la filière AB et du réseau Bio Bourgogne (voir encadré). Plusieurs initiatives ont vu le jour récemment dans la Nièvre. On peut souligner la mise en place d'une légumerie bio à l'ESAT de Clamecy et plusieurs cuisines centrales nivernaises qui ont enclenché la démarche de l'approvisionnement bio. Côté agriculteurs, les conversions du conventionnel vers le bio ne cessent d'augmenter. En 2018, la SAU conduite en bio représentante 17 392 hectares, soit 21% de plus qu'en 2017. *«On sent une progression des projets en agriculture biologique. En 2018, nous en avons enregistré 7. Nous partions vraiment de loin»* a indiqué Cyril Forest, le président de la Safer 58. Le problème majeur qui est revenu durant les échanges, c'est la structuration entre tous ces acteurs. Certains agriculteurs seraient prêts à se lancer dans le pari de la restauration collective mais encore faut-il pouvoir s'organiser en filière pour livrer les cantines. D'où l'idée de Bio Bourgogne de proposer, en partenariat avec Interbio Franche-Comté, une plateforme d'approvisionnement, baptisée Manger Bio Bourgogne-Franche Comté, qui a l'ambition de jouer le rôle d'*«un grossiste»* entre les producteurs et la restauration collective. Elle sera opérationnelle en septembre prochain, d'abord dans le Doubs, la Côte-d'Or, le Jura et l'Yonne. Concrètement, les promoteurs de ce projet souhaitent se concentrer sur les grandes cuisines en centralisant sur un seul point de livraison. L'objectif est de gagner en rentabilité, pour ensuite s'attaquer à des marchés moins porteurs. Les prix de cette plateforme vont être fixés en filière. Tous les types de fermes peuvent prétendre à participer à cette contractualisation. *«Si on ne fait rien, des géants de l'approvisionnement collectif vont rentrer dans ce créneaux. L'intérêt c'est de structurer tôt pour pouvoir garder de la valeur ajoutée sur les fermes»* indique Vincent Lagré, l'animateur de la plateforme Manger Bio. *«Le problème de massifier l'offre, c'est qu'elle ne permet pas forcément aux éleveurs de valoriser 100 % de leur bête. Vendre du bourguignon à une école c'est facile, mais il est ensuite difficile de valoriser les arrières et ça, il faut l'avoir en tête»* a indiqué Didier Ramet, le président de la Chambre d'Agriculture.

THÉOPHILE MERCIER

Le réseau bio en Bourgogne Franche-Comté

En Bourgogne Franche Comté, le réseau bio s'appuie sur deux structures appelées Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté. L'association Bio Bourgogne est quant à elle le regroupement des quatre GAB départementaux. Dans la Nièvre, il s'agit du Gabni. Son rôle est de soutenir et d'accompagner des projets de territoire. Il favorise également la transmission en bio et propose tout au long de l'année des formations techniques. Il comptait en 2018 89 adhérents pour 212 exploitations. Cette animation territoriale permet aujourd'hui de maintenir le nombre de conversions annuelles autour de 25. Dans la Nièvre, 45% des surfaces bio sont majoritairement en grandes cultures. Viennent ensuite les prairies permanentes pour 39% et les prairies temporaires pour 15%.

Mérite agricole

L'Amona fait le bilan de l'année

Les membres de l'Amoma étaient réunis le 19 mars dernier en assemblée générale. Des travaux qui se sont tenus à la Ferme du Marault à Magny-Cours.

Pour débuter leur assemblée générale, le président de l'Amoma Alain Escurat avait invité Raphel Sotty, le directeur de l'association de l'Agrôpole du Marault à venir présenter l'évolution des projets engagés sur le site. Une présentation visiblement très appréciée des participants qui restent *«agréablement surpris»* ont-il dit du virage pris par la ferme du Marault.
Sur le plan statutaire peu de changement. Jean Adam, Régis Bertrand, Jean-François Naudin, Dominique Thibault, Josiane Thibault et Yves Vidalin ont été reconduits en qualité d'administrateurs. Du côté des entrées, on notera l'arrivée d'Etienne Berger. Pour ce qui est du budget, l'année 2018 se termine avec une enveloppe de 7546 euros. Les prévisions pour 2019 tablent sur une fin d'exercice d' environ 6150 euros. Enfin côté projets, l'association participe à une conférence au lycée agricole de Challuy sur le thème de l'évolution en l'agriculture. Des excursions sont également prévues, notamment à Paris en Novembre à l'Assemblée Nationale et au cimetière du Père Lachaise.
Pour en savoir plus sur l'association : Alain Escurat (président) : 06 76 09 74 51

THÉOPHILE MERCIER


Raphael Sotty, le directeur de l'Association du Marault est venu présenter les évolutions du site.



MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49
• 58 Varennes Vauzelles **03 86 71 62 90**
• 58 St. Hilaire **03 86 76 16 87**
• 18 Crézancy **02 48 79 02 30**
• 89 Ligny le Chatel **03 86 47 43 62**
Nos agents font notre force
Ets Bourgeat - 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

Élevage

La Fée Mohair : une valorisation réussie

Emmanuelle Pautrat est éleveuse de chèvres angora sur la commune de Beard. Elle a créée "la Fée Mohair" pour valoriser la laine et créer sa propre ligne de vêtements en mohair. Elle nous a ouvert les portes de son exploitation. Rencontre.

C'est une passionnée qui nous a ouvert les portes de son exploitation. Emmanuelle Pautrat, 31 ans est installée à Béard sur une exploitation d'élevage de chèvres angora pour la production et la fabrication de textiles en mohair. Son activité a débuté en octobre 2015 avec l'achat de 25 chèvres à une éleveuse qui partait à la retraite. Elle entame le parcours classique de la Chambre d'Agriculture mais très vite, elle est orientée vers le CERD. *«On m'a expliqué que cet organisme serait mieux adapté pour mon activité. Ils m'ont aidé dans le cadre du Contrat de Projet Individuel»* explique la jeune femme. D'autres organismes l'ont accompagnée dans sa démarche d'installation comme *«Initiative Nièvre»*, le *«Lion's Club»* et le Conseil départemental de la Nièvre. Son cheptel est composé actuellement de 32 adultes et de 8 chevreaux avec lesquels elle réalise au pâturage une rotation tous les sept jours pour lutter contre le parasitisme. Les chèvres d'Emmanuelle Pautrat ont été sélectionnées pour leur qualité de laine. *«C'est une race très laineuse qui produit une laine fine, entre 16 à 20 microns, 40 pour les plus mauvaises. La moyenne étant entre 25 à 30 microns»* détaille l'éleveuse. Plus cette dernière est fine, moins les vêtements vont gratter, nous précise t-elle. Ses chèvres sont évaluées par l'organisme de sélection CAPgenes qui réalise un contrôle de performances, à savoir l'enregistrement des filiations et des poids de toison, ainsi qu'un pointage prenant en compte la longueur et le forme de mèche, le taux de jarre (fibre indésirable) et la couverture de l'animal. Il est complété par des analyses d'échantillons en laboratoire indiquant le rendement lavé à fond et la finesse de la fibre. La laine une fois certifiée, est envoyée à la Sica Mohair qui se charge de transformer la matière première en fil à tricoter teinté, selon une échelle de qualité variant de 1 à 4, de très fin jusqu'à très mauvais. Ce travail de sélection a permis à Emmanuelle Pautrat d'obtenir le label *«Mohair des Fermes de France»*.



Emmanuelle Pautrat tricote elle même ses vêtements à l'aide d'un métier à tisser.

Un soin apporté à l'alimentation

En hiver, les chèvres d'Emmanuelle Pautrat sont nourries en bâtiment à base de foin, de céréales et de luzerne. *«Les protéines sont très importantes pour la quantité de la laine. Mais il ne faut pas trop en donner pour ne pas dégrader la qualité de la laine»* explique t-elle. Le fourrage est produit sur les quatre hectares attenant à l'exploitation. En été, les bêtes sont à l'herbe et complémentées par du maïs et de la luzerne. La tonte intervient en février et en août, les mises bas sont donc prévues au alentours de mars ou avril. Les chevreaux sont eux tondus six mois après leur naissance. *«C'est une tondeuse professionnel qui vient sur mon exploitation, cela me permet aussi d'avoir un contact et un regard extérieur à mon activité»* estime t-elle. Les poils de ses chèvres poussent environ de 2 centimètres par mois. La tonte intervient lorsque la toison se situe entre 10 à 15 cm, sachant qu'il faut 5 cm au minimum pour faire du fil. 200 grammes sont par exemple nécessaires pour confectionner un pull. En moyenne, 3,2 kilos de laine par chèvre et par an sont produits pour *«la fée mohair»*.

Une gamme variée

Dans sa boutique, Emmanuelle Pautrat propose plusieurs accessoires pour l'hiver (pull,écharpe,gant et bonnet) mais aussi des pièces pour des mariages comme l'étole de la mariée. Des produits qui sont tricotés par l'éleveuse, elle-même. Cette dernière a trouvé son débouché en salon, notamment celui du Made in France à Paris. Les clients ont également la possibilité de venir acheter directement sur son exploitation, mais uniquement sur rendez-vous. Des boutiques à Dijon, Cosne-sur-Loire, Nevers et même à Paris dans le 9ème arrondissement ont fait le choix de revendre ses produits. Une activité qui va permettre à Emmanuelle Pautrat de dégager d'ici deux ans, son premier smic. Une étape importante qui prouve que les activités de niches peuvent avoir de l'avenir dans notre département.



La visite de la ferme et de la boutique est possible uniquement sur rendez-vous.

Contact
Emmanuelle Pautra
58160 Beard.
lafeemohair@gmail.com
06 71 83 60 50
Page Facebook :
www.facebook.com/lafeemohair/

THÉOPHILE MERCIER



La Laine est triée avant d'être envoyée à la SICA Mohair.



Une rotation est effectuée tous les sept jours pour lutter contre le parasitisme.

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Nouvelles Technologies

Un nouveau village pour les start-up nivernaises

Le Crédit Agricole Centre Loire et Nevers Agglomération ont inauguré le 15 mars dernier le Village by CA de Nevers. Un espace qui doit permettre l'émergence et la croissance de nouvelles start-up. Explications.

Installé à l'Inkub de Nevers dans le quartier Cobalt, le village by CA a pour ambition de créer un écosystème favorable à la croissance rapide des start-up. « *C'est le premier village à s'implanter dans une ville médiane* » a rappelé Denis Thuriot, le Maire de Nevers, durant la soirée d'inauguration. Sur place, les jeunes entreprises sont accueillies par Luc Meunier, le directeur du village by CA et Anne Delhomme, chargée de communication.
« *Le Village est orienté selon trois thématiques : Agritech, Smartcity et mobilité-transport. Un comité de sélection composé de cinq membres reçoit les candidats* » explique Luc Meunier, le 'Maire'du village.
« *Nous avons la possibilité d'héberger une quinzaine de start-up. Le potentiel est estimé à dix recrutements la première année* » précise-t-il. Pour faire partie de ce village, plusieurs critères ont été définis. Tout d'abord un volet innovation où le projet (de moins de cinq ans) doit être en rupture avec les usages actuels. Le deuxième point, c'est l'objectif pour le projet de s'implanter durablement sur le territoire. Enfin, dernier volet, c'est l'entrepreneur et sa vision.



Luc Meunier "le Maire du Village by CA" et Anne Delhomme, chargée de communication.

« Un accompagnement sur mesure »

Une fois recrutées et installées les start-up peuvent bénéficier d'un accompagnement sur mesure, d'ateliers thématiques et de mises en relations qualifiées. « *Nous avons un réseau de 466 partenaires qui peuvent aider ces jeunes structures* » nous précise Luc Meunier. « *J'ajoute que nous n'avons pas de logique commerciale vis-à-vis de ces entreprises, mais uniquement une visée d'accompagnement* » explique à son tour Anne Delhomme. Pour dynamiser et rendre attractif ce village, l'équipe du Village by CA a imaginé plusieurs temps forts. « *Nous avons démarré depuis le 1er février un cycle de conférences. Six sont programmées d'ici la fin de l'année. Des journées portes ouvertes « Meet my Village» sont également prévues et nous sommes en train de réfléchir à recevoir des scolaires*» nous expliquent-ils. Dans quelques semaines, le village by CA aura également un espace de co-working pour accueillir des porteurs de projets en maturation. Autant de projets pour accroître le développement économique du territoire.

THÉOPHILE MERCIER

Le village by CA en chiffres

Le premier village a été inauguré en 2014 avec une centaine de start-up. Aujourd'hui le réseau en compte 29. Celui de Nevers est le premier a être implanté dans une ville médiane et le premier village en région cœur de France. Un tiers de l'Inkub est dédié au Village By CA soit environ 100 000 m2 d'espace de travail.
Contact : Anne Delhomme : 06 38 72 00 60 ou Luc Meunier : 06 12 56 76 76



De gauche à droite : François Thibault (président du Crédit Agricole Centre Loire) ; Xavier Malherbet (directeur général du Crédit Agricole Centre Loire) ; Denis Thuriot (Maire de Nevers) ; Luc Meunier (directeur du Village by CA) le 15 mars dernier lors de l'inauguration

Enseignement

Cosne-sur-Loire : les portes-ouvertes du lycée ont fait le plein

Les élèves du lycée Agricole et Viticole de Cosne-sur-Loire ont organisé samedi 23 mars une journée portes-ouvertes. Retour en image sur les temps forts de la journée.

Les élèves peuvent être fiers de leur travail. Ils n'ont pas relâché leurs efforts pour organiser eux-mêmes cette journée portes ouvertes. Outre la traditionnelle visite de l'établissement aux futurs lycéens et à leurs parents, ils ont sollicité des professionnels du machinisme agricole, de l'outillage pour la vigne mais aussi des producteurs locaux (huile, bière et fromage). Aidé par un soleil généreux cette journée a attiré de nombreux visiteurs. Elle a aussi permis aux « *Domaines des Athénées* », nom donné à l'exploitation viticole du lycée, de présenter l'ensemble de sa gamme aux partenaires et visiteurs présents. L'établissement a d'ailleurs récemment obtenu des hectares supplémentaires pour installer un chai pédagogique. Dans son allocution Jean-Marc Guiberteau, le proviseur de l'EPL de Nevers-Cosne-Plagny s'est dit satisfait de la réussite de cette journée. « *Merci à tous les exposants d'avoir joué le jeu et d'avoir répondu présent. Sans votre présence, rien n'aurait été possible. Cela nous a permis de mettre en avant le savoir-faire du lycée viticole de Cosne* » a-t-il déclaré.

À peine cette journée portes ouvertes terminée, il faut déjà préparer le prochain rendez-vous pour le « *Domaines des Athénées* ». À savoir ; le salon des métiers de l'agro équipement et de la viticulture qui se tient ce samedi à l'ETS À labeurthe à Cosne-sur-Loire.


Une exposition de vieux tracteurs a été proposée.


Des animations ont permis aux visiteurs de découvrir les outils dédiés au travail de la vigne.


Un espace d'échange a été mis en place pour favoriser la rencontre entre professeurs et parents d'élèves.

Le jeu Terres de Bourgogne

Votre journal était également présent ce samedi 23 mars à la journée portes-ouvertes. Un panier de produits de terroir était à gagner. Il a été remporté par Loïc Pauron de Cosne-Cours-sur-Loire.
Bravo à lui.

▸ Agenda

29/03 Marché à la ferme à Villiers sur Tholon
Une quinzaine de producteurs se retrouvent pour un marché à la ferme à l'EARL de la Métairie à Villiers sur Tholon de 16h à 20h.

04/04 Assemblée générale de la fédération départementale Ovine de l'Yonne
La fédération départementale ovine de l'Yonne organise son Assemblée Générale le jeudi 4 avril 2019, à partir de 10 h à Germigny. L'après-midi se tiendra la réunion technique départementale chez Jean Marc Foucher à Turny, sur le thème de l'association des ateliers céréalier et élevage ovin.
Pour tout renseignement, contacter
Catherine Bonin 06 88 63 22 18

Demande Calamités agricoles : Y voir plus clair
La FDSEA de l'Yonne organise trois réunions de proximité pour aider les agriculteurs à faire leur demande. Le mardi 2 avril à 10h30 à Avallon, salle de la Chambre d'agriculture ; le mercredi 3 avril à 14h à Auxerre au siège de la FDSEA de l'Yonne, 37b rue de la Maladière ; le vendredi 5 avril à 14h à Bléneau, salle de la Mairie.

Réunions d'information sur la PAC
Ces réunions ont pour objet la présentation des évolutions réglementaires 2019 et du logiciel TélePAC. Cinq demi-journées d'information à destination des agriculteurs sont organisées dans l'Yonne.
- le jeudi 4 avril à Venoy – salle Les Joinchères à 9h15 (accueil dès 9h00)
- le vendredi 5 avril à Saint Clément - salle des Fêtes – Place de l'Église à 9h15 (accueil dès 9h00)
- le jeudi 11 avril à Avallon - salle du Marché Couvert - Rue Georges Schiever à 14h00 (accueil dès 13h45)
- le vendredi 12 avril à Mézilles - salle des Fêtes – Route de Saint Fargeau à 14h00 (accueil dès 13h45).
- le jeudi 25 avril à Ancy-le-Franc - salle Polyvalente – Grande Rue à 9h30 (accueil dès 9h15)

6 et 7 avril La Family week
Les samedi 6 et dimanche 7 avril, de 10h à 18h à la Grange de Beauvais à Venouse, l'office du tourisme de l'Yonne rassemble ses partenaires du réseau Famil'Yonne pour proposer plus de 30 ateliers et activités à partager en famille. Entrée gratuite pour les enfants, 2€/adulte. Restauration sur place. Plus d'informations sur www.famille-yonne.com

Union Charolais Croissance

L'heure du bilan des ventes

La campagne 2019 des ventes de l'Union Charolais Croissance 2019 et du Centre d'Elevage CIALYN se termine avec 200 taureaux vendus sur les 274 initialement évalués.


Never, né au GAEC A l'Orée des bois acheté par Gènes Diffusion

La période des ventes se termine pour les taureaux charolais dans les trois stations d'évaluations de Charmoy (89), Montrond-les-Bains (42) et Créancey (21). Concernant l'UCC, les pères à taureaux utilisés pour cette série sont :
- Cabrel (taureau à génisses avec de très bonnes qualités maternelles)
- Fronsac (morphologie et qualités maternelles)
- Giono (croissance et originalité de pedigree)
- Émira (taureau à génisses et lait)
- Gagnant (croissance et morphologie)
- Isidor PP (taureau à génisses sans cornes)
- Good P (croissance et morphologie).

Cette année la moyenne des ventes s'élève à 3 105 €. Les fils de Gagnant ont suscité un très large engouement de la part des éleveurs au vu de leurs très bonnes morphologies et de leurs résultats d'évaluation, station et génomiques, nettement supérieurs : ils se retrouvent notamment avec les meilleurs poids âge type de 430 jours, les meilleures croissances en station et des IMOCR plus élevés, amenant ainsi à avoir la meilleure moyenne de prix pour cette descendance cette année.

Les ventes de l'UCC, toujours un succès

Les acheteurs sont venus nombreux aux six ventes proposées en janvier et février puisque 253 palettes ont été enregistrées au total. Ces acheteurs étaient originaires de toute la France et même d'Irlande, ce qui représente 24 destinations différentes. Ce sont les éleveurs de la Nièvre qui ont acheté le plus grand nombre de taureaux, comme l'année dernière, avec 51 taureaux acquis. Notons également une présence importante d'acheteurs provenant de l'Allier, du Cher, de Côte d'Or ou de l'Yonne. Certains acheteurs viennent de loin pour participer aux ventes, comme cet éleveur de la Manche qui pour sa première participation, a bravé la tempête Gabriel sur plus de 500 km et est finalement reparti avec trois nouveaux reproducteurs pour son cheptel ! Ou alors, ces deux éleveurs des Alpes de Haute Provence qui ont acheté par téléphone trois taureaux sans même venir les voir, grâce aux conseils des techniciens…

Une génétique au top

À la station de Charmoy, quatre ventes ont été organisées, dont la vente du Centre d'Élevage. Au total, ce sont 144 jeunes taureaux qui ont ainsi rejoint leurs nouveaux cheptels pour poursuivre leur carrière de reproducteurs. La meilleure vente revient avec 6 000 € à Never, un fils de Gagnant sur Artois né au GAEC À l'Orée des Bois (89), qui termine à la première place de la bande UCC de Charmoy avec un index IMOCR de 130, présentant une excellente morphologie sur de très bons aplombs ; il a été acheté par l'entreprise de sélection Gènes Diffusion. Dans un premier temps il sera utilisé comme père à taureaux par le programme UCC et il rejoindra ensuite la gamme de taureaux Premium de Gènes Diffusion.

Heureux acquéreurs de bons taureaux

Lors de la vente à la station de Montrond-les-Bains le 23 janvier les conditions climatiques étaient aussi défavorables mais cela n'a pas arrêté les acheteurs. Bilan de cette vente, 93 % des taureaux présentés ont trouvé acquéreur pour une moyenne dépassant les 3 000 €. La meilleure enchère pour cette vente s'est faite par téléphone pour le taureau Oignon né chez Sylvie Bruel dans la Loire acheté 4 050 € par un fidèle acheteur du programme UCC originaire de la Nièvre. Oignon est un fils de Hans sur Rancard associant une morphologie à couper le souffle alliant volume, masses musculaires et de très bonnes qualités maternelles… En un mot «*parfait*» ! Un autre taureau a pu retenir l'attention des acheteurs lors de cette vente avec un IMOCR record de 135, Nain, né chez Thierry Frécon dans la Loire, un fils de First sur Bombix présentant une morphologie exceptionnelle, un excellent bassin, une ossature fine et de très bons aplombs. L'heureux acquéreur de ce taureau est Monsieur Court Philippe (07), nouvel adhérent au programme UCC suite à l'adhésion de Dauphidrom et XR Repro. Il fait coup double dès sa première année de participation en étant à la fois naisseur et acheteur.

Une dernière vente réussie

Au bilan de la dernière vente de la saison, à la station de Créancey le 20 février, 27 taureaux ont été vendus sur les 30 présentés pour une moyenne de 3 089 €. Parmi eux, Neron né à l'EARL Coiffu (21), un fils de Jolimome P sur Azelier a été acheté par nos amis Irlandais du National Cattle Breeding Center pour 4 450 €, le meilleur prix de cette vente. Taureau puissant avec une excellente morphologie sur de très bons aplombs, Néron est en plus génétiquement Sans Cornes et présente un très bon cumul sur les qualités maternelles. Il rejoindra les quatre taureaux précédemment achetés par les irlandais lors des ventes organisées par le programme UCC. D'autres enchères ont franchi la barre des 4 000 € pour cette vente de Côte-d'Or, notamment Nico, un fils de Lord sur Toulon né au GAEC À l'Orée des Bois (89) acheté par le GAEC Moulin de la Forêt dans la Nièvre. Avec un index IMOCR de 124, ce taureau présente un bon développement musculaire sur de très bons aplombs, un excellent bassin et est issu de la même lignée maternelle que Never.
La réussite de ces ventes n'est bien évidemment pas le fruit du hasard mais le résultat d'un important travail en amont, en commençant par la sélection de pères à taureaux et les plans d'accouplements deux ans auparavant, la sélection en ferme des candidats à l'évaluation en station puis à l'issue de la phase de contrôle pour ne garder que les meilleurs pour les ventes aux enchères. Cela permet d'obtenir des reproducteurs présentant des qualités génétiques et morphologiques en adéquation avec les attentes des acheteurs, offrant ainsi une large gamme de taureaux satisfaisant toutes les demandes allant des taureaux utilisables sur génisses, des taureaux pour se faire des vaches, très améliorateurs pour l'engraissement ou bien alors génétiquement sans cornes… À coup sûr la réussite du succès !

UNION CHAROLAIS CROISSANCE

Hervé Protat, éleveur naisseur UCC et acheteur UCC

Hervé Protat est éleveur de 140 vaches charolaises avec cinq taureaux à 20 km de Moulins (03).
«Avant de commencer à travailler avec l'UCC, j'avais pour habitude de regarder les résultats de leurs ventes sur le journal mais avec la distance je ne voulais pas venir jusqu'à la station de Charmoy. En 2014, j'ai eu besoin d'un taureau en urgence et une vente était justement organisée le lendemain par l'UCC à la station de Charmoy. Je me suis donc déplacé et je suis reparti avec un taureau de la station. L'année suivant cet achat, l'un de mes veaux a été sélectionné pour être évalué à la station et depuis, chaque année, un ou deux de mes veaux intègrent la station et je participe aux ventes. Mes critères de sélection pour l'achat de taureaux sont les qualités maternelles et le potentiel de croissance. De plus, je trouve que mêler les schémas est important pour éviter la consanguinité et le schéma UCC possède un grand choix de lignées. Je suis vraiment content de travailler avec l'UCC et je continuerai à le faire.
Pour quelqu'un qui sait ce qu'il veut pour son élevage c'est plutôt bien et facile de choisir un taureau avec ce programme.»

Emploi

Quelques rappels concernant l'utilisation des TESA

Vous allez bientôt recourir à l'embauche de salarié saisonnier. Pour cette année, une des solutions qui peut encore être utilisée est le TESA simplifié, l'ancienne version, qui reste pour l'heure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019. Quelques rappels quant à son utilisation.

Pour déclarer l'embauche d'un salarié, il faut vous rendre sur le site de la MSA dans votre espace entreprise.
Lors de la déclaration préalable d'embauche (DPAE), le motif de recours au contrat saisonnier doit être précis. Ce motif ne peut pas concerner plusieurs tâches saisonnières. Par exemple, un même contrat ne peut pas concerner les semis de printemps et la moisson ou pour la viticulture, le baissage et le relevage. Deux contrats distincts devront être conclus. Il n'existe pas de délai de carence entre deux contrats de type saisonnier.
Le contrat saisonnier sous forme de TESA ne peut pas excéder 3 mois. Pour bénéficier de l'exonération travailleur occasionnel le salarié doit être déclaré avant l'heure d'embauche et ne doit pas travailler sur une même exploitation plus de 119 jours par année civile.

Concernant le bulletin de salaire

Nous vous rappelons que le salaire minimum du niveau 1 Echelon 1 est de 10,04 € pour cette année. Les salariés saisonniers ne peuvent donc pas être rémunérés en dessous de 10,04 € de l'heure.
Cependant, pour le calcul de l'exonération travailleur occasionnel et seulement pour le calcul, c'est le montant du Smic horaire classique qui est utilisé, soit 10,03. La formule de calcul du Smic RDF est donc la suivante : le nombre d'heures normales (ne pas prendre en compte les heures supplémentaires) par le SMIC horaire (10,03 €).

Proposer le versement santé

Les contrats de travail de moins de trois mois sont exclus de l'accord sur les frais de santé mais cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas le droit à une prise en charge de leur mutuelle personnelle. En effet, il est obligatoire de leur proposer le versement santé. Pour en bénéficier, le salarié doit justifier d'être couvert par un contrat frais de santé qui respecte les caractéristiques du contrat responsable.
La prise en charge est la suivante : cotisation patronale de mutuelle x 125% / 151,67 heures x nombre d'heures effectuées au cours du mois. Par exemple pour un salarié ayant effectué 50 heures sur le mois, le montant sera de : 17,82 x 125 % / 151.67 x 50 soit 7.34€ à indiquer dans la case prévue à cet effet dans le TESA.
Pas d'indemnité de fin de contrat
Le recours à un contrat de travail saisonnier ne donne pas droit pour le salarié à l'indemnité de fin de contrat (ou indemnité de précarité). Lorsque vous vous trouvez sur la page concernant les taux de cotisations, il ne faut donc rien indiquer dans la ligne *«indemnité de fin de contrat»* et forcer le passage en cliquant une deuxième fois sur *«suivant»* en bas de page, quand bien même un message d'erreur en rouge concernant cette indemnité s'afficherait.
Vous avez des questions, vous rencontrez des difficultés pour effectuer vos TESA, n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre FDSEA
au 03 86 49 48 10 ou par mail à fdsea.yonne@fdsea89.fr

Laetitia Clerc,
Juriste en droit du travail,
FDSEA 89



Sécheresse 2018

Reconnaissance du caractère de *«calamités agricoles»* : perte de récolte sur fourrages de prairies

Face à l'ampleur et l'intensité de l'aléa climatique exceptionnel de l'été 2018, de juin à octobre, le gouvernement a activé le régime de *«calamités agricoles»*.

L'arrêté ministériel du 6 mars 2019 reconnaît la sécheresse de juin à octobre 2018 comme ayant un caractère de « calamité agricole », affectant la production de fourrages des prairies temporaires et permanentes sur les régions fourragères suivantes:
- Auxois
- Morvan
- Champagne Crayeuse
- Plateau de Bourgogne
- Puisaye
- Vallée et Pays d'Othe

Les exploitants agricoles touchés par cet aléa climatique peuvent solliciter une indemnisation par le fonds national de gestion des risques en agriculture si leurs prairies n'étaient pas assurées au moment du sinistre.
Lors du dépôt de leur demande, ils devront justifier :
- d'une police d'assurance incendie-tempête sur leurs bâtiments d'exploitation avec paiement de la contribution additionnelle ;
- d'une perte totale supérieure ou égale à 13 % du produit brut global théorique de l'exploitation.

Dans le cas de dommages aux récoltes fourragères utilisées pour l'alimentation des animaux de l'exploitation, le dommage indemnisable au titre des pertes de récolte est le déficit fourrager, défini comme les besoins alimentaires des animaux non couverts par la production fourragère du fait des pertes subies, évalué à 984 UF/EVL.
Les producteurs disposent :
- d'un formulaire de demande d'indemnisation téléchargeable sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne à l'adresse :
http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Mesures-nationales-et-mesures-exceptionnelles/Calamites-agricoles
qui devra être retourné dans un délai de 30 jours à compter de la date d'affichage de l'arrêté en mairie,
- d'un site TéléCALAM, permettant d'effectuer la demande d'indemnisation par téléprocédure, à l'adresse :
http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/demander-une-aide-pac/article/demander-une-indemnisation
qui devra être signée entre le 1er avril et le 30 avril 2019 inclus.

Alysé, en charge de l'identification animale, met ses services à disposition des éleveurs qui souhaitent être renseignés de leur effectif animaux au moment du sinistre et des quantités d'animaux vendus en 2017.
TEL :03 86 92 36 32
Adresse électronique
ipg@alyse-elevage.fr
Contact à la DDT :
Tel : 03 86 48 42 34 / 03 86 48 42 66 (uniquement le matin de 9h00 à 11h45)
Adresse électronique :
ddt-calam@yonne.gouv.fr

Communiqué de la préfecture de l'Yonne

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Evaluer mon exploitation (Valeur économique, financière et patrimoniale)
Le 3 avril 2019 - Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16

Formation «TELEPAC»
8 dates avec des lieux différents ont été arrêtées pour des formations d'une journée entre le 16/04/19 et le 9/05/19
Inscription auprès de: Valérie Rousseau, 03 86 94 28 48

Avoir un bon chien de troupeau – pour un travail efficace au sein du troupeau
(formation qui s'adresse aux éleveurs ayant déjà suivi une formation d'initiation)- le 17 avril
Contact : Valérie Rousseau, 03 86 94 28 48

Gagner en immunité pour réduire les problèmes sanitaires en élevage ovin viande
le 25 avril - Contact : Catherine Bonin, 06 88 63 22 18.

Bâtir mon projet
les 9 et 14 Mai
Contact: Emeline Richard, 03 86 94 28 41.

Le semis direct est-il fait pour moi ? - Le 22 mai
Contact : Louis Gabaud, 03 86 94 21 91.

Optimiser les réglages de ma moissonneuse batteuse
le 4 juin - Contact: Richard Wylleman, 03 86 94 22 24.

Formation Bio Bourgogne à destination des éleveurs (toutes espèces de mammifères)
Soigner ses animaux d'élevage par l'acupuncture
Jeudi 11 et vendredi 12 avril 2019 dans l'Yonne (sur la ferme d'un des participants, secteur Puisaye). Contact : Aurélie Billon, 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org



Assemblée générale du Gaby

«Le bio n'est plus un marché de niche»

Le 6 mars dernier s'est tenue l'Assemblée Générale du Groupement des Agrobiologistes de l'Yonne (Gaby), qui fêtait ses 40 ans en 2018, à Sauvigny-le-Bois (89).



La commune n'a pas été choisie au hasard : son maire, Didier Ides est lui même producteur biologique depuis 1981 et n'a pas attendu la loi Egalim pour introduire des produits biologiques dans sa cantine. *«Nous avons réussi à intégrer près de 70% de produits bio et locaux dans nos repas»* précise le maire *«et on ne compte pas s'arrêter là»*.

Julien Bourgeois, polyculteur-éleveur en Puisaye et président du GABY, a précisé les chiffres encourageants de cette année 2018 : 85 conversions soit plus de 10 000 hectares : *«le bio n'est plus un marché de niche et représente près de 10% des exploitations dans l'Yonne, des chiffres supérieurs à la moyenne nationale»* se félicite le président.

Fournir des produits bio aux collectivités

Ce temps fort de l'année est aussi le moment de faire le bilan de l'ensemble des actions et des projets portés et accompagnés par le réseau bio, le Gaby et Bio Bourgogne dans l'Yonne en 2018: 13 journées de formation bio, 6 tours de plaines, près d'une vingtaine de journées techniques et 3 GIEE accompagnés. Fort de son expérience technique, spécialisé dans le conseil et l'accompagnement de projets bio, Bio Bourgogne peut compter sur une équipe de conseillers répartis sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des secteurs de production.

Même si certaines collectivités, à l'image de Sauvigny-le-bois, réussissent à introduire des produits bio dans leurs cantines, les groupements d'agriculteurs biologiques de Bourgogne et Franche-Comté ont fait le constat qu'il existait des freins à ce débouché pour les producteurs. C'est pourquoi la plateforme logistique *«Manger Bio Bourgogne Franche Comté»* va très prochainement être créée. *«L'objectif est de structurer l'offre, d'assurer la logistique et de promouvoir ces produits bio et locaux auprès des collectivités»*. Interrogé sur agrilocal, un outil du Conseil Départemental qui va également très prochainement voir le jour, Vincent Lagré, animateur de la plateforme, confirme la complémentarité des deux structures : *«la plateforme va permettre de structurer l'offre afin de répondre aux demandes qui peuvent être faites sur agrilocal»*.

Des variétés anciennes de blés

La deuxième partie de l'après-midi était consacrée aux variétés anciennes de blés. Hélène Montaz est venue présenter Graines de Noé, association dont l'objectif est de donner l'accès aux variétés libres de droits et de faire du lien entre les producteurs faisant ce travail de collection et de multiplication de ces variétés.
Un céréalier de Venoy a testé 8 semences paysannes cette année et voit déjà une différence entre ces variétés. *«Chacune réagit différemment selon le terroir et les fermes»* précise l'animatrice de Graines de Noé, il est donc indispensable pour l'agriculteur de prendre le temps de sélectionner les variétés les plus adaptées à son exploitation.
Vincent Lefèvre, céréalier à Saint Fargeau est également intervenu pour partager sa propre expérience : *«mon intérêt pour les céréales anciennes est venu de la FAO qui a fait le constat en 2008 que trois quarts de la diversité génétique variétale des plantes cultivées avaient disparus»*.

Après 8 ans de multiplication et de sélection de sa première collection de 40 variétés différentes, et des tests de panification, le paysan a choisi d'investir dans un moulin et une meule de pierre pour valoriser ses blés en farine.

Communiqué du Groupement des agrobiologistes de l'Yonne



Prévention incendie

Opération extincteurs avec Groupama

En France, les extincteurs doivent être révisés tous les ans. Les assurés Groupama peuvent bénéficier de l'opération vérification avec l'assurance d'un service de qualité, au meilleur prix. Il suffit de s'inscrire auprès du service institutionnel de Groupama au : 03 86 49 23 51.

Dates et lieux des rendez-vous :

Caisse locale du chablisien
4 avril : 8h30 à 12h et 14h à 17h. Domaine Alexandre, 36 rue du Serein – 89800 La Chapelle Vaupelteigne.
9 avril : 8h30 à 12h. Chez M. Naulot Eric – Rue Victor Hugo - 89310 Nitry.
Caisse locale Le Florentinois
10 avril : 8h30 à 12h. SEP des Bords, 20 grande rue «Bligny en Othe» - 89210 Brienon sur Armançon.
10 avril : 14h à 17h. Gaec de Neuvy-Sautour, 10 chemin des Nozins «La Vallée» - 89570 Neuvy-Sautour.

Caisse locale Senonaise
11 avril : 14h à 17h. Silo Ynovae, route de Rousson - 89500 Villeneuve-sur-Yonne.
16 avril : 8h30 à 12h. Silo Sénograin - ZI Les Sablons. 89100 Sens.
16 avril : 14h à 17h. Silo Ynovae, 3 rue de l'Agriculture. 89150 Saint-Vélérien.

Caisse locale Puisaye-Forterre
12 avril : 8h30 à 12h. Cour de la Mairie, rue Marie Guillemot. 89130 Villiers-Saint-Benoit.
12 avril : 14h à 17h. Chez Monsieur Jollet Jean-Marie, 15 route de Treigny - 89520 Sainte-Colombe sur Loing.
15 avril : 8h30 à 12h. Chez Monsieur Renoux Jean-Claude - Maison Haute 89220 Saint-Privé.
15 avril : 14h à 17h. Chez Monsieur Perrault Denis - La Montagne 89560 Fontenailles.

Élevage

Le chien de troupeau : un vrai outil de travail

Chaque année, une formation d'initiation de cinq jours est proposée aux éleveurs pour éduquer leur chien de troupeau : l'occasion de les dresser en parfait auxiliaires de travail. Le 17 avril, une journée de perfectionnement est prévue pour les éleveurs ayant suivi la formation d'initiation.


Annie Meny et Denis Arnoult accompagnés de leurs fidèles chiens de troupeau.

«*Aujourd'hui, les éleveurs investissent de plus en plus dans un bon chien de troupeau, c'est devenu un vrai outil de travail*» explique Denis Arnoult, ancien éleveur laitier et passionné de chiens de troupeaux. Chaque année, il supervise la formation VIVEA «*Avoir un bon chien de troupeau*» organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. C'est Alain Cotté, moniteur de dressage agréé, qui assure les interventions. «*L'objectif est d'apprendre aux chiens tous les ordres et les attitudes pour travailler au mieux avec tout type d'animaux : d'abord les ordres de base, stop, couché, rappel, etc. puis le travail sur route, la montée en bétaillère, le tri des animaux… On rappelle aussi aux maîtres les bases pour s'occuper de leur chien de travail*» précise Denis Arnoult.

Les clés pour éduquer son chien de troupeau

La formation, ouverte à 6 à 8 stagiaires, se compose de 5 journées espacées d'un mois à un mois et demi. Elle s'adresse aux chiens âgés de 5 à 12 mois, «*je raisonne souvent comme cela : l'âge d'un chiot en mois équivaut à celui d'un enfant en année. A cinq ans, un enfant s'éduque plus facilement qu'à quinze ans, quand il a pris des mauvaises habitudes. Avec la même réflexion, les chiens ne vont pas travailler avec des bêtes adultes avant d'avoir 18 mois*» explique le passionné. Si les Border Collie sont les plus représentés dans les formations, Beaucerons, Bergers Australiens voire Briards viennent aussi pour être éduqués. Théorie, évaluation des chiens et de leur potentiel, et exercices pratiques sont au programme pour donner aux maîtres toutes les clés pour éduquer leur partenaire de travail. D'ailleurs, entre chaque journée de formation, pas de répit : le chien et le maître doivent faire leurs devoirs : un travail régulier, tous les deux jours, pour bien assimiler les éléments appris en formation. Annie Meny, éleveuse de vaches laitières à Sainte-Colombe sur Loing en Puisaye, a déjà formé cinq de ses chiens : «*Le travail commence avec les ordres de base, ça prend longtemps mais c'est très important de les travailler correctement. Ça renforce la relation maître-chien et développe l'écoute*».

Un gain de temps et d'énergie

Annie Meny utilise des chiens de troupeaux depuis maintenant 22 ans, et chacun est passé par la formation : «*Chaque chien est différent, et un dressage est un travail sur du long terme, alors aller à la formation, ça motive pour faire travailler son chien comme il faut !*» Acquérir un chien de travail a rapidement été une évidence pour Annie, pour faciliter la manipulation des vaches «*Elles sont souvent dans les prés, pour les ramener, c'était toujours la course à droite à gauche. Alors un chien qui ramène les bêtes en ayant juste à attendre à la porte, c'est un vrai confort de travail ! Mes chiens me servent à manipuler les bêtes dans les prés, dans la salle de traite, sur la route… ils connaissent leur boulot par cœur, et ça m'économise beaucoup d'énergie et de temps !*» Denis soulève la baisse du risque de blessures grâce à l'utilisation d'un chien de travail : «*La MSA a remarqué que les accidents arrivent moins fréquemment dans les élevages où il y a un chien de troupeau !*»
Si pendant la formation, un seul maître accompagne le chien, il obéira à tout le monde une fois éduqué. Choupette et Flora, les chiennes d'Annie, obéissent aussi à son mari et son fils.

Perfectionner son chien éduqué le 17 avril

«*Une fois la formation «initiation» terminée, on réalise une journée de perfectionnement pour faire un retour sur le travail des différents chiens et voir comment corriger ce qui ne va pas, avec tous ceux qui on suivi la formation dernièrement*» explique Denis. «*Cette année, elle est prévue le 17 avril, mais on a pas encore le nombre d'inscrits nécessaire pour ouvrir la formation. C'est bien dommage !*»
En plus de la journée de perfectionnement «*Avoir un bon chien de troupeau*» prévue le 17 avril, une session de formation d'initiation, répartie sur cinq jours, va être mise en place prochainement. Une à trois personnes supplémentaires sont attendues pour pouvoir ouvrir la formation VIVEA.
Contact :
Denis Arnoult 03 86 74 70 94
ou Nathalie Adnet 03 86 94 82 94
formation@yonne.chambagri.fr

ORIANNE MOUTON

Silence, ça lève…


Semés un mois auparavant, les pois de printemps sortent tout juste le bout de leurs feuilles

Les premières cultures de printemps lèvent dans les champs, comme ici en Puisaye où les conditions météo sont favorables, pour le moment.


L'orge de printemps, champion de rapidité de levée, en est déjà au stade 2-3 feuilles. Il a été semé il y a un mois.

Assemblée générale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne

Solidarité et économie peuvent faire bon ménage

En 2018, le Crédit agricole Champagne-Bourgogne a poursuivi son développement, tout en ne lâchant rien sur ses engagements de banque travaillant la proximité et la solidarité sur des territoires où l'activité agricole reste une part importante d'un tissu économique par ailleurs très diversifié.



Les années se suivent et si le contexe change, les résultats semblent continuer sur une même lancée. La caisse régionale du Crédit Agricole Champagne Bourgogne s'adapte en continu pour maintenir des résultats satisfaisants, en dépit des aléas et des fluctuations du contexte réglementaire, climatique et économique.

Le coût du risque reste maîtrisé, tandis que 27 000 nouveaux clients ont fait confiance à la caisse et que le niveau de satisfaction global continue de progresser pour atteindre à fin décembre 2018, ce qu'il est convenu d'appeler *«un niveau historique»*. Dix milliards de nouveaux crédits sont accordés chaque année sur les quatre départements de la caisse et les particuliers comptent pour moitié dans la dynamique économique de l'institution bancaire régionale.

100% local, 100% digital, 100% humain

Cette dynamique économique directement issue du tissu local et des territoires, conforte le Crédit Agricole Champagne Bourgogne dans son rôle d'acteur économique majeur. Comme son président Jean-Yves Rémillet aime à le rappeler, *«une caisse régionale n'est pas délocalisable, elle vit par et pour le tissu économiue régional et participe directement au développement local»*. La proximité, le travail en réseau et un étroit maillage du territoire, grâce aux nombreuses caisses locales et à l'action des élus, contribuent à la réussite de l'ensemble bancaire. La sainte trinité bancaire du Crédit Agricole s'exprime d'ailleurs en ces termes : 100% local, 100% digital, 100% humain.

Deux initiatives récentes sont directement en phase avec ce crédo économique : les Cafés de la création et les Village by CA. *«Les résultats humains sont importants»* témoigne le président, tout en soulignant que les actions des différents partenaires et intervenants économiques ont permis d'aider et d'accompagner *«plus de 700 porteurs de projets en trois ans»*. Les solutions bancaires sont indissociables des problématiques humaines et ne sauraient être efficaces sans l'attention et l'écoute nécéssaires. Le réseau des Villages by CA continue de s'étoffer, constituant pour le directeur Jacques Kermarrec *«un écosystème d'innovation»*. La 85ème caisse locale lui est d'ailleurs toute entière dédiée sous le titre de Caisse locale de l'Innovation, *«créée il y a un an, elle se trouve en lien directe avec les territoires qu'elle inverve»*.

Toutes ces initiatives, qui contribuent largement à la dynamique économique locale, s'inscrivent cependant dans un contexte bancaire régulièrement chahuté. Le produit net bancaire est ainsi revu à la baisse (-2,3%), du fait du niveau peu élevé des taux d'intérêts et de la sinistralité plus forte de l'assurance dommage. Mais l'augmentation des charges de fonctionnement reste maîtrisée et, au final, le résultat net au 31 décembre 2018 s'établit à 97,4 M€, en augmentation de 1,9% par rapport à l'exercice antérieur. Preuve que l'on peut être 100% digital et 100 humaine, tout en restant 100% solide économiquement.

ANNE-MARIE KLEIN


Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr

V·MAT Construction Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Ghislaine Vertraete : femme de convictions et administratrice à la Caisse régionale Champagne-Bourgogne



Elle a été la première femme administratrice à la caisse régionale en 2008. Aujourd'hui, les administratrices représentent presque 40% des *«administrateurs»* de la caisse régionale du Crédit agricole Champagne-Bourgogne. Gislaine Verstraete siège au côté du président Jean-Yves Remillet comme 1ère vice-présidente. Elle préside également le *«Point passerelle»* qui accompagne et aide des personnes confrontées aux accidents de la vie et en situation fiancière délicate. Femme de convictions, Ghislaine Verstraete a fait le parcours sans faute de tout élu de la profession agricole résolument engagé à mener une action collective. Un parcours où elle s'est constamment impliquée pour le développement des territoires et l'accompagnement d'un tissu économique et social local, particulièrement sensible aux évolutions parfois brutales du contexte. La fonction d'administrateur (trice) se mérite. *«C'est l'aboutissement d'un engagement et d'un travail de terrain au long cours»*, témoigne Ghislaine Verstraete qui a fait ses premières armes comme administratrice de sa caisse locale de Montigny, avant d'en être élue à la présidence au bout de quelques années. *«Il faut y consacrer du temps, se rendre disponible tout en conservant toujours un lien très fort avec les problématiques territoriales et le local dans toute sa diversité»*. Pas question de ne travailler que pour sa *«chapelle»*, la charge d'administrateur (trice) suppose une *«grande réactivité pour faire remonter à l'échelon supérieur les difficultés, les évolutions et les besoins»*. Il faut aussi savoir travailler en réseaux, *«avoir le sens du collectif, s'impliquer vis à vis du tissu associatif et bien entendu se former pour être plus efficace dans son action, en fonction du contexte et des spécificités de l'institution bancaire»*. *«Un administrateur n'est pas un banquier»* prévient Ghislaine Verstraete, mais il doit pouvoir agir grâce à une bonne connaissance de l'institution. Les administrateurs sont ainsi formés à la conformité et aux risques, au mutualisme, à la coopération... L'engagement et le sens du collectif fait le reste. Au final, Ghislaine Verstraete décrit un parcours *«enrichissant, nourrissant, qui permet de belles rencontres et de pousser des initiatives locales où l'humain a autant de poids que l'économique»*. Avec pour les femmes qui s'engagent au sein des conseils d'administration, l'assurance d'enrichir la fonction *«par une complémentarité et un autre regard»*. Pour Ghislaine, *«c'est reparti pour trois ans»*... Ce *«bail»* peut être résilié chaque année ou reconduit, en toute liberté, tant que la limite d'âge de 65 ans n'est pas atteinte. *«C'est une bonne chose»* apprécie l'administratrice de la Caisse régionale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, car *«il faut laisser savoir laisser la place aux jeunes !»*

Coopération

Les jeunes du CFA de Beaune découvrent les caves coopératives



La cave coopérative de Lugny et la Fédération des Caves Coopératives de Bourgogne-Jura (FCCBJ) ont accueilli un groupe d'une vingtaine d'élèves de seconde Bac Pro CGEV du CFA de Beaune afin de présenter le fonctionnement d'une cave coopérative et ses nombreuses activités.
Chaque élève a pu découvrir les spécificités et les valeurs du système coopératif via le cas concret d'un vigneron apportant sa vendange à la cave et souscrivant des parts sociales ce qui l'amène au statut d'associé coopérateur.
Le Président du conseil d'administration de la cave de Lugny, Marc Sangoy, a également présenté la cave coopérative sur le volet interne et externe à travers les chiffres exports, l'activité bouteille, etc.
Également un zoom complet a été réalisé sur la thématique du développement durable. La cave coopérative est labellisée vignerons en développement durable depuis décembre 2014, les viticulteurs de la cave sont donc très investis dans cette thématique et participent activement à l'évolution de leurs pratiques.
Marc Sangoy a ensuite présenté le groupe agriculture biologique mis en place à la cave début 2017 avec 22 exploitants impliqués dans cette démarche amenant une vraie plus-value pour la cave coopérative et une diversité dans la gamme présentée.
Les jeunes ont donc pu se familiariser avec les activités d'une coopérative et pu comprendre le fonctionnement de celle-ci.
Pour finir, l'après-midi s'est poursuivie par la visite des installations, de la cuverie à la partie réception de la vendange avec une explication précise sur la gestion des effluents.

FCCBJ

FCCBJ – Maison de l'Agriculture – 59 rue du 19 mars 1962 - CS 70610 - 71010 MÂCON cedex. Tél. : 03 85 29 55 17 - e-mail : caves@coop-bfc.fr – www.fccbj.fr

Groupement de défense sanitaire

Une entité régionale est née

La FRGDS Bourgogne et le GDS de Franche-Comté s'unissent pour former le GDS BFC.



Le rendez-vous s'est déroulé la semaine dernière, à la Maison de l'innovation avec les participations de Vincent Lavier (Chambre d'agriculture), Sophie Fonquernie (Conseil régional), Vincent Favrichon (Draaf) et Sophie Jacquet (Sral).

Bienvenue au GDS BFC ! La constitution de cette nouvelle fédération régionale de défense sanitaire a été officialisée le 21 mars à Dijon. Cette entité rassemble la FRGDS Bourgogne et le GDS de Franche-Comté dans un souci d'harmonisation, en lien avec la création des nouvelles régions administratives. *«Nous suivons la même logique que les Chambres d'agriculture. Notre démarche a demandé un peu plus de temps, car les conditions d'élevage sont très diversifiées en Bourgogne-France-Comté»*, indique Pascal Martens, président de la nouvelle structure. Le GDS BFC va permettre un pilotage sanitaire sur l'ensemble de la grande région et une meilleure concertation entre les éleveurs des huit départements concernés. *«Notre poids politique sera forcément plus important avec le GDS BFC, nous allons être en phase avec les besoins de la région. Nous allons pouvoir porter les décisions professionnelles aux plus hauts rangs, que ce soit au national ou à l'échelon européen»*, poursuit Pascal Martens.

Création de six sections

Le GDS BFC est composé de six sections distinctes (bovine, ovine, caprine, porcine, apicole, aquacole). *«C'est là aussi une nouveauté, ces sections n'étaient pas toutes présentes dans les anciennes régions et dans tous les cas, pas aussi étoffées»*, souligne le président, *«nous allons pouvoir travailler avec des sections d'éleveurs partageant la même idéologie de l'élevage, avec une grande synergie entre les différentes productions. Ces sections spécifiques répondront à des besoins spécifiques : c'est un autre caractéristique qui n'était pas toujours permise dans notre ancien fonctionnement»*.

La proximité reste intacte

Une extension du périmètre du plan sanitaire d'élevage (PSE) a été demandée lors de ce rendez-vous : *«ce dispositif n'est pas encore mis en place en Franche-Comté, nous voulons étendre sa zone d'application pour que les couples éleveurs/vétérinaires puissent agir dans les zones limitrophes entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Nous envisagerons, par la suite, de l'étendre à toute la grande région»*. Les GDS départementaux restent l'interlocuteur privilégié des éleveurs, comme le précise Pascal Martens : *«que nos adhérents soient rassurés, nous gardons une pleine proximité. L'objectif avec le GDS BFC est de concilier proximité et rassemblement. Un important travail nous attend désormais pour mettre en place de nouvelles habitudes de travail»*. Un site internet régional sera bientôt à disposition à l'adresse www.gdsbfc.org.

AG



Pascal Martens, lors de son intervention : *«Rassembler toutes les productions animales autour d'une politique sanitaire au service du bien commun des éleveurs et des consommateurs est notre ambition. Accompagner la génétique par le sanitaire est une façon d'assurer le revenu de nos éleveurs. Fédérer n'est pas commander, mais rassembler pour mobiliser et conjuguer les énergies qui tirent dans le même sens»*.

Constitution du bureau

Président : Pascal Martens, 1er vice-président : Lionel Malfroy, 2ème vice-président : Rémy Guillot, 3ème vice-président : Fabien Coulon, secrétaire : Denis Renard, trésorier : Jean-Luc Chevalier. Section bovine.- porte-parole : Lionel Malfroy, représentants : Jean-Luc Chevalier, Pascal Martens, Francis Taupin, Rémy Corneloup, Jean-Marc Bordier, Rémy Guillot, Claude Sperka, Bruno Crave. Section ovine.- porte-parole : Gilles Rameau, représentant : Dominique Soichet. Section caprine.- porte-parole : Fabien Coulon, représentant : Sylvie Guy. Section porcine.- porte-parole: Denis Renard, représentant : Damien Pobelle. Section apicole.- porte-parole : Xavier Rouby, représentant : Marc Piard. Section aquacole.- porte-parole : Christian Parrain, représentant : Michel Ducloux.



Coopérative forestière Bourgogne Limousin

«Une croissance sur des bases saines»

La Coopérative forestière Bourgogne Limousin continue de développer son activité au service de ses adhérents propriétaires. Face aux défis climatique et écologique, la CFBL fait évoluer la sylviculture tout en profitant d'un marché favorable au bois durable.

Le 4 mars dernier à Autun avait lieu l'assemblée générale de la section Bourgogne de la CFBL (Coopérative forestière Bourgogne Limousin). La CFBL compte un peu plus de 14 000 adhérents propriétaires sur les régions Bourgogne et Limousin. Un nombre d'adhérents en hausse. La section Bourgogne compte à elle seule 4 500 adhérents dont plus de 2 000 rien qu'en Saône-et-Loire. Cela équivaut à plus de 69 000 hectares de forêt dont 29 600 dans la Nièvre et 19 400 en Saône-et-Loire sur un total de 118 500 ha à l'échelle de la coopérative.



La gestion durable gagne du terrain

Cœur de métier de la CFBL, l'activité sylviculture et gestion forestière pour le compte de ses adhérents est stable. En hausse, 69.300 hectares sont désormais gérés sous document de gestion durable (plan simple de gestion PSG et règlement type de gestion RTG). En surface, la rédaction des documents de gestion forestière a fait un bond de +27 %. Forte progression aussi des marquages. À l'échelle de la Bourgogne, aidée dans ce sens par la Région, la CFBL a accompli davantage de plans de gestion. 3.604 ha avec documents de gestion ont été réalisés en 2018 auxquels il faut ajouter 5 427 hectares de *«Pass Gestion»*. Il s'agit d'un service de suivi de propriété proposé aux propriétaires qui revient à être *«leurs yeux, leurs bras, leurs jambes dans leurs propriétés»*, expliquait-on.
En sylviculture, l'activité de CFBL dépasse le million de plants pour un peu plus de 900 hectares reboisés. À l'échelle de la Bourgogne, l'activité reboisement (250 ha) est en recul en 2018 du fait d'un hiver pluvieux suivi des fortes chaleurs et de la sécheresse.

Techniques alternatives en essor

Face au changement climatique et aux défis environnementaux, la CFBL étudie des méthodes de sylviculture innovantes et alternatives. Ainsi, la coopérative développe la technique dite de l'éco-reboisement. Elle dispose de deux ensembles de micro-mécanisation pour la sylviculture de précision. Elle explore les moyens de lutte alternatifs contre les maladies et l'usage de technologies nouvelles comme le drone. C'est aussi pour répondre à ces évolutions de la sylviculture qu'elle recrute ses propres ouvriers sylvicoles (bientôt une équipe à Autun), ce qui permet aussi de pallier le manque de main-d'œuvre disponible sur le marché. Avec un effectif en hause, le groupe CFBL emploie 161 collaborateurs dont le niveau de recrutement est de plus en plus qualifié.

Maintien du volume de bois commercialisé

Malgré un climat souvent défavorable aux récoltes, la CFBL a commercialisé 680 500 mètres cubes de bois sur l'exercice, consolidant ainsi son volume record de l'année d'avant. Du fait de prix du bois stables voire en augmentation, le chiffre d'affaires commercialisation est en hausse de 5 %.

Les activités sylviculture et vente de bois de la CFBL font progresser son chiffre d'affaires de +5,5 % à 43,9 millions d'euros. Le chiffre d'affaires total du groupe atteint 48,3 millions. *«La croissance de CFBL s'établit sur des bases saines et la bonne solidité financière du groupe vont nous permettre de surmonter l'épreuve de l'incendie du siège de notre filiale Mécafor»*, concluait le directeur.

MARC LABILLE

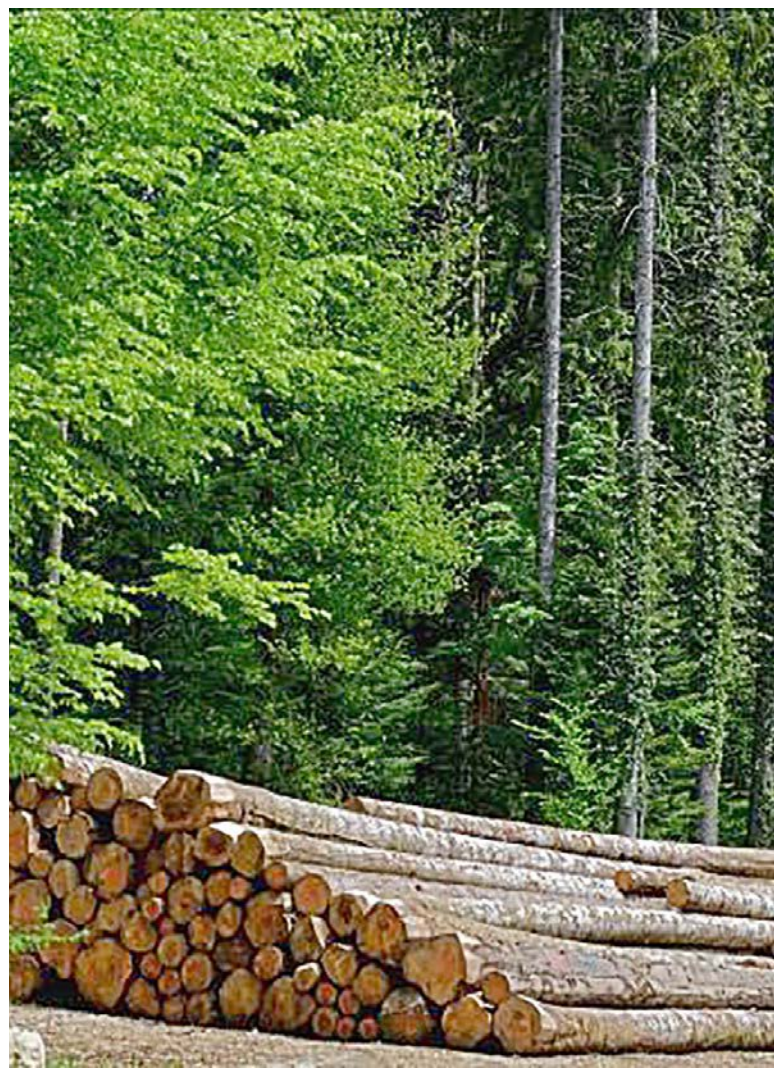
La sylviculture n'échappe pas au «*bashing !*»

Tandis que le milieu agricole tente de se défendre contre l'agribashing, la filière forestière n'échappe pas aux calomnies idéologistes ni aux attaques musclées dignes de méthodes terroristes. Pour preuve, le siège de la filiale mécanisation forestière de la CFBL Mécafor à Ussel (19) a été victime d'un incendie criminel la veille de Noël dernier. Le siège social de l'entreprise et son atelier de maintenance des machines forestières ont été détruits pour un préjudice de plusieurs millions d'euros, indiquait-on à la CFBL. Cet acte a provoqué beaucoup d'émoi dans la filière. Il a été revendiqué par une source plutôt obscure semblant s'opposer pêle-mêle aux *«coupe rases»*, à un projet d'usine à pellets, etc… Une revendication qui fait référence au mouvement des gilets jaunes et au « dégagisme » ambiant. Cet incendie est l'occasion de se rendre compte que les professionnels et acteurs du bois souffrent du même sentiment de persécution que les agriculteurs et leurs filières. À tel point que, même dans le bois, on fait attention à la communication en prenant soin d'éviter les expressions qui fâchent. Mieux vaut ainsi parler de *«récolte»* plutôt que *«d'abattage»*, signalait-on à la CFBL. La communication fait donc partie des *«challenges»* qu'entend relever CFBL. Il s'agit de *«travailler sur l'acceptation des travaux dans la forêt»*.

Consécration

Une AOC pour le bois du Jura !

Le 8 mars dernier, le Bois du Jura a obtenu son homologation en Appellation d'Origine Contrôlée par arrêté interministériel. Véritable consécration, cette labellisation est un gage de reconnaissance de la qualité et de la spécificité des épicéas et bois de sapin transformés dans le massif jurassien, hissant le Bois du Jura au rang de première AOC forestière en terme de volumes de production.



L'épopée Bois du Jura

Le désir d'une reconnaissance des produits issus de la filière des bois résineux jurassiens ne date pas d'hier, elle remonte même à 1985 ! Né de la volonté de valoriser l'origine et la qualité de ces essences régionales, le projet a depuis lors été conduit sous l'expertise de Xavier Lacroix, président de l'AOC Bois du Jura.
En 2001, La Loi d'Orientation Forestière, élargissant l'attribution des Appellations d'Origines Contrôlées, a ravivé l'espoir d'une certification officielle.
En 2002, avec l'aide de la DRAF de Franche-Comté et le soutien financier de l'État, un dossier de reconnaissance a été monté pour être déposé en 2004 auprès de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (Inao). Aboutissement de cette aventure de longue haleine : la réjouissante nouvelle de la création de l'AOC Bois du Jura, après 15 ans de travail acharné et d'échanges avec l'Inao.

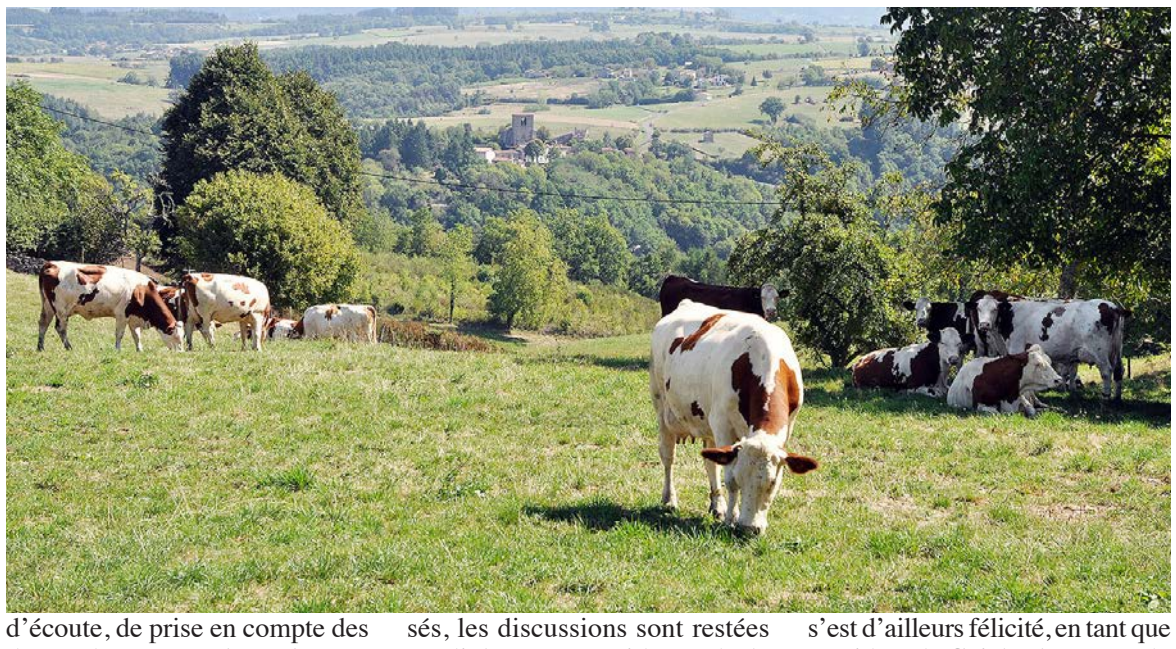
Les critères de l'AOC

«Les Bois du Jura AOC sont des pièces de toutes longueurs, et toutes sections, de sapin ou d'épicéa, ou de sapin et d'épicéa mélangés, brutes de sciage ou ressuyées ou séchées, éventuellement rabotées, présentant un cerne moyen d'accroissement inférieur à 6 mm pour les petites sections (8mm pour les grosses sections), qui sont issues de la transformation dans des scieries agrées situées dans une aire géographique recouvrant la plus grande partie du massif jurassien, de grumes produites et récoltées dans certaines conditions dans les parcelles forestières de propriétaires agréés qui sont situés à plus de 500 mètres d'altitude dans le massif du Jura».

Congrès de la FNPL

La filière laitière à l'écoute des attentes sociétales

Le 21 mars, à l'occasion de la deuxième journée du congrès de la FNPL à Arras, les représentants de la société civile et de la FNPL ont débattu des attentes sociétales. Ces *«controverses»*, ont permis à toutes les parties de s'écouter et d'exprimer leurs points de vue, parfois opposés.



Attentes sociétales, et si la filière laitière y avait déjà répondu ? Le 22 mars, dans son discours pour clôturer le congrès de la FNPL à Arras, Thierry Roquefeuil, président de la FNPL, a répondu *«OUI»*, *«sans langue de bois»* tout en soulignant que cela ne devait pas empêcher les éleveurs d'être dans une démarche de progrès. Les participants de la deuxième table ronde du congrès de la FNPL se sont eux aussi interrogés sur cette question au travers de trois dialogues entre membres de la FNPL et acteurs de la société civile, représentants de Restau'Co, de WWF et de Welfarme.

En amont des interventions, Véronique Pardo, anthropologue et responsable de l'Observatoire CNIEL des habitudes alimentaires), a brossé un portrait des attentes sociétales dominantes dans la société française. Une société qui s'interroge sur le monde de l'élevage qu'elle connaît mal, des citoyens qui veulent comprendre.

Une image plutôt bonne

L'anthropologue souligne d'ailleurs que d'après une enquête récente menée par le Credoc pour FranceAgriMer et l'OCHA, sur un échantillon représentatif de français, le végétarisme touche encore une faible part de la population puisque seulement 5,2 % des interrogés se déclarent végétariens et 20 % flexitariens. Toutefois, elle appelle à ne pas minimiser ces chiffres ; *«ces changements d'habitudes alimentaires sont significatifs, il ne s'agit pas seulement d'un phénomène de mode mais ils s'inscrivent dans les normes sociales»*. Elle estime donc qu'il ne faut pas éluder ces questionnements et *«ne pas se laisser étouffer par le militantisme anti-élevage»*. Les interventions en binôme, avec les représentants des ONG s'inscrivaient ainsi dans cette démarche d'écoute, de prise en compte des demandes. *«Des duos directs, des controverses entre ONG et éleveurs»*, salués par Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, qui reconnait qu'ils n'auraient pas été envisageable il y a 5 ans. Les sujets du bien-être animal en élevage laitier et de l'impact climatique de la filière ont donc été abordés *«directement»* afin que les deux parties puissent exprimer leurs attentes et leurs points de vue. Des désaccords sur le sujet du pâturage sont largement ressortis de ces discussions.

Arnaud Gauffier, représentant le WWF, et Sandy Bensoussan-Carole, représentant Welfarme, demandent tous deux que les vaches laitières pâturent plus régulièrement ; le premier pour des raisons climatiques car les prairies permettent de stocker le carbone, notamment, et le deuxième afin que les animaux puissent exprimer au mieux leurs comportements naturels.

Une filière déjà engagée dans une démarche de progrès

Les représentants de la FNPL, Daniel Perrin et Ghislain de Viron, leurs ont tous deux rétorqués que plus de 80 % des vaches laitières pâturaient en France, mais qu'il était impossible, pour des raisons climatiques notamment, de les laisser toute l'année à l'herbe. De plus, Thierry Roquefeuil a rappelé que la filière qui souhaite *«concilier environnement et économie»*, était largement impliquée dans la réduction des émissions de Gaz à effet de serre, déjà avec des objectifs ambitieux dans son plan de filière mais aussi au travers des 8 000 exploitations diagnostiquées *«fermes laitières bas carbone»*. Concernant le bien-être animal, il a souligné que *«les éleveurs n'avaient rien à cacher et étaient aussi engagés dans des démarches de progrès»*. Si les avis se sont parfois opposés, les discussions sont restées cordiales. La présidente de la FNSEA considère ainsi que les professionnels ont acquis une culture du dialogue, qu'ils ont appris à contester *«avec politesse et fermeté»*.

Des compromis ont d'ailleurs émergé de ces échanges, sur le sujet du bien-être animal, par exemple, les deux parties se sont accordées à dire que l'abattage devait se faire sans souffrance pour les animaux. *«L'abattage doit respecter les animaux, ils nous fournissent du lait, de la viande, ils doivent donc être respectés jusqu'à la fin de leur vie»*. Ces questions, ces attentes, parfois perçues comme *«gênantes»*, représentent, selon Véronique Pardo, des opportunités pour la filière. La question de *«la répartition de la valeur»*, faisant partie de ces attentes, la juste rémunération des producteurs se place donc comme une attente forte des consommateurs français. *«Les attentes sociétales sont une chance pour l'élevage français, il s'agit plus de questions que d'injonctions, il faut donc les entendre»*, conclut l'anthropologue.

Les prix toujours au cœur des combats de la FNPL

Les prix, et le chiffre 7, pour 7 ans de mandat au sein de la FNPL et du Copa-Cogeca, ont largement dominé le discours prononcé par Thierry Roquefeuil en clôture du congrès de la FNPL les 21 et 22 mars à Arras. Il n'a donc eu de cesse de marteler le combat de la filière *«pour une juste rémunération des agriculteurs»*. Un objectif affiché clairement dans les EGA et la loi alimentation qui en découle, au travers de l'inversion de la construction des prix, du relèvement du SRP et de la prise en compte des coûts de production dans les contrats (grâce à des indicateurs définis par les interprofessions), notamment. Il s'est d'ailleurs félicité, en tant que président du Cniel et la FNPL, du travail mené par l'interprofession pour établir ces prix de revient à 396/1 000 litres. *«Pas un chiffre syndical. C'est la vraie vie. Celle de nos fermes»*, insiste Thierry Roquefeuil. Toutefois il n'a pas manqué de mentionner que les producteurs de lait n'avaient pas encore *«vu grand-chose des EGA»*. *«Pourtant, j'ai beaucoup entendu dire au salon de l'agriculture que la filière laitière donnait l'exemple. Ne soyons ni naïf, ni dans l'euphorie béate. Je ne le suis pas. Dans tous les accords et partenariats médiatisés sur le lait par les industriels et les distributeurs, il n'y a aucune obligation, si ce n'est morale, d'améliorer le revenu des producteurs»*, précise-t-il. Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, semblait plus optimiste sur ce point puisqu'il considère que la filière a réussi à obtenir des prix relativement conséquents dans les dernières négociations commerciales. Une déclaration immédiatement *«sifflées»* par les congressistes. Il n'a donc pas manqué de rajouter que les prix avaient légèrement augmenté mais n'était pas encore assez haut. *«Les prix ont commencé à monter mais ça doit aller plus loin»*, a-t-il déclaré, cette fois sous les applaudissements de la salle. Une juste rémunération qui doit permettre aux éleveurs de vivre de leur métier mais aussi d'assurer le renouvellement des générations, en donnant de la visibilité aux futurs installés un sujet qui inquiète particulièrement le président de la FNPL. Pour rassurer les jeunes générations il a aussi appelé à augmenter les retraites agricoles. *«C'est un peu léger de penser que l'on pourra assurer la pérennité de notre modèle agricole laitier avec 75 % du smic net, voire 85 %, après avoir totalisé une vie entière de travail»*, s'alarme-t-il.

Chronique ovine

Des aliments moins riches en azote pour les agneaux

Dans les années 1970, des résultats d'essais avaient fixé le taux optimal de Matière Azotée Totale (MAT) des aliments destinés aux agneaux de bergerie autour de 17 à 18 % par kg brut. En dessous, les croissances et les indices de consommation étaient pénalisés. Cela n'est plus vrai aujourd'hui. Il est possible d'utiliser des aliments présentant des taux de MAT de l'ordre de 15 %, sous réserve qu'ils titrent 100 g de PDI par kg brut. En effet, si le régime alimentaire est un peu limitant en azote pour des agneaux à fort besoins, l'animal est capable de corriger cela en recyclant une partie des rejets azotés pour le bon fonctionnement de son organisme.

De nouveaux résultats

Une étude conduite par l'Institut de l'Elevage vient de comparer deux aliments complets dosant 15,5 et 18 % de MAT et 100 ou 110 g de PDI par kg brut. Elle montre que les croissances des agneaux ne sont pas dégradées avec des aliments dosant 100 g de PDI par kg brut. Les nombreuses mesures réalisées sur les carcasses n'ont pas mis en évidence de différence d'état d'engraissement, y compris sur les femelles qui y sont plus sensibles. Au final, les soldes sur coût alimentaire (prix de vente de l'agneau – les charges alimentaires) ne sont pas modifiés.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO)



Ciirpo

Il est aujourd'hui possible d'utiliser des aliments moins riches en azote.

Contrôler la nappe d'épand l'instabilité de l'engrais

Les dispositifs analysant la nappe d'épandage sur les distributeurs d'engrais ne règlent pas l'appareil à la place de l'opérateur. Ils s'assurent uniquement de maintenir les paramètres initialement définis en compensant les évolutions de comportement du fertilisant.


Amazone

Le dispositif Argus Twin d'Amazone utilise 14 capteurs (7 au-dessus de chaque disque) pour surveiller la nappe d'épandage.


Amazone

Les capteurs radars évoluant en atmosphère poussiéreuse demandent à être nettoyés régulièrement.

L'épandeur d'engrais centrifuge est un appareil simple de conception, mais sa technique d'application est relativement complexe. Il est d'ailleurs particulièrement dépendant des caractéristiques du fertilisant et notamment de ses qualités balistiques. Par exemple, les particules sphériques s'écoulent mieux dans la trémie et favorisent la distance de projection grâce leur forme aérodynamique.

En revanche, les granulés anguleux et rugueux rencontrent davantage de difficultés à descendre sur les disques d'épandage et sont davantage freinés par l'air. Ils suivent ainsi une trajectoire irrégulière et sont projetés moins loin. La dureté est un autre critère agissant sur la répartition. Si les granulés se disloquent au contact des aubes d'épandage, ils parcourent une plus faible distance. Ces phénomènes amènent les constructeurs à définir des largeurs de travail maximale par type d'engrais. Les différentes caractéristiques sont d'ailleurs prises en compte dans les tableaux de réglages propres à chaque appareil. Des mesures sont ainsi réalisées sur des bancs d'essai avec chaque formulation d'engrais et pour chaque fabricant. Certains constructeurs élaborent même des préconisations par lieu de production pour un type de fertilisant donné au sein de la même marque. Une petite spécificité dans le procédé industriel peut, en effet, avoir une incidence sur le diamètre des granulés et leur densité.

L'hygrométrie influence la répartition

En respectant les consignes des tableaux de réglages en fonction du fertilisant utilisé, de la dose souhaitée et de la largeur de travail recherchée, l'agriculteur met toutes les chances de son côté pour réussir son épandage. Cependant, le comportement de l'engrais change au cours de la journée, surtout en fonction de l'hygrométrie. *«L'urée qui reprend de l'humidité adhère davantage sur les aubes d'épandage et ne sort plus de la même façon de l'appareil. Ce phénomène n'est pas visible à l'œil nu, mais présente une réelle incidence sur la qualité de répartition»*, indique Emmanuel Lévêque, chef produit chez Amazone. Les systèmes de contrôle des nappes d'épandage entrent alors en jeu pour garantir la régularité d'application. Ils ne sont aujourd'hui disponibles que chez Kuhn et Amazone. *«Attention, ces dispositifs ne règlent pas l'épandeur d'engrais à la place de l'utilisateur. Leurs mesures permettent uniquement de conserver le niveau de qualité de répartition initialement paramétré»*, précise Vincent Gérard, responsable produit chez Kuhn. *«L'opérateur est sûr que les critères de départ seront toujours respectés. Par conséquent, si ses consignes sont mauvaises, les erreurs d'épandage seront reproduites durant tout le chantier»*, renchérit Emmanuel Lévêque.

Le point de chute corrigé en permanence

Les dispositifs surveillant la nappe d'épandage utilisent des capteurs radars sans contact avec le fertilisant. La solution



age pour compenser



Kuhn

Le système de contrôle de nappe d'épandage Axmat Duo de Kuhn n'est pour le moment disponible que sur l'appareil AXIS M 50.2 EMC®+W.

Axmat Duo de Kuhn en compte 27 positionnés en demi-cercle sous chaque disque d'épandage, soit 54 au total. Chez Amazone, la fonctionnalité Argus Twin ne retient que 7 capteurs radars placés, eux, au-dessus de chaque disque, soit 14 en tout. Avec ce dernier dispositif, en début de chantier, l'opérateur renseigne sur le terminal en cabine la valeur de réglage, issue du tableau de préconisation ou du contrôle au champ, afin que la correction s'opère dès les premières secondes. Ensuite, lorsqu'une divergence apparaît dans le schéma d'épandage, l'électronique modifie le point de chute de l'engrais sur le disque, afin de retrouver les valeurs initiales.

L'optimisation est permanente et réalisée indépendamment des deux côtés. Ces dispositifs gomment ainsi les effets liés à l'évolution du comportement du fertilisant impactée, par exemple, par le taux d'humidité. Ils permettent aussi d'optimiser la précision lorsque la largeur de travail est modifiée par l'automatisme de coupure de sections. *«Les systèmes de surveillance de la nappe atteignent leurs limites lorsqu'une distribution précise n'est plus possible techniquement en raison de la qualité de l'engrais, des facteurs atmosphérique, de la largeur de travail ou des disques d'épandage sélectionnés»*, indique Vincent Gérard. Les capteurs radars ne sont en effet pas capables d'identifier les caractéristiques du fertilisant, car ils mesurent uniquement le flux à la sortie des disques. Ainsi, en cas de mélange (bulk) par exemple, ils n'ont pas la faculté à distinguer les petits granulés des gros et ne peuvent être garants d'un apport homogène au sol. La nappe d'épandage est certes correcte au départ de l'appareil, mais la différence de qualité balistique des particules d'engrais peut se traduire par une mauvaise répartition transversale. Les granulés les plus profilés et les plus denses resteront toujours projetés plus loin que les plus légers et moins aérodynamiques.

DAVID LAISNEY


D.Laisney

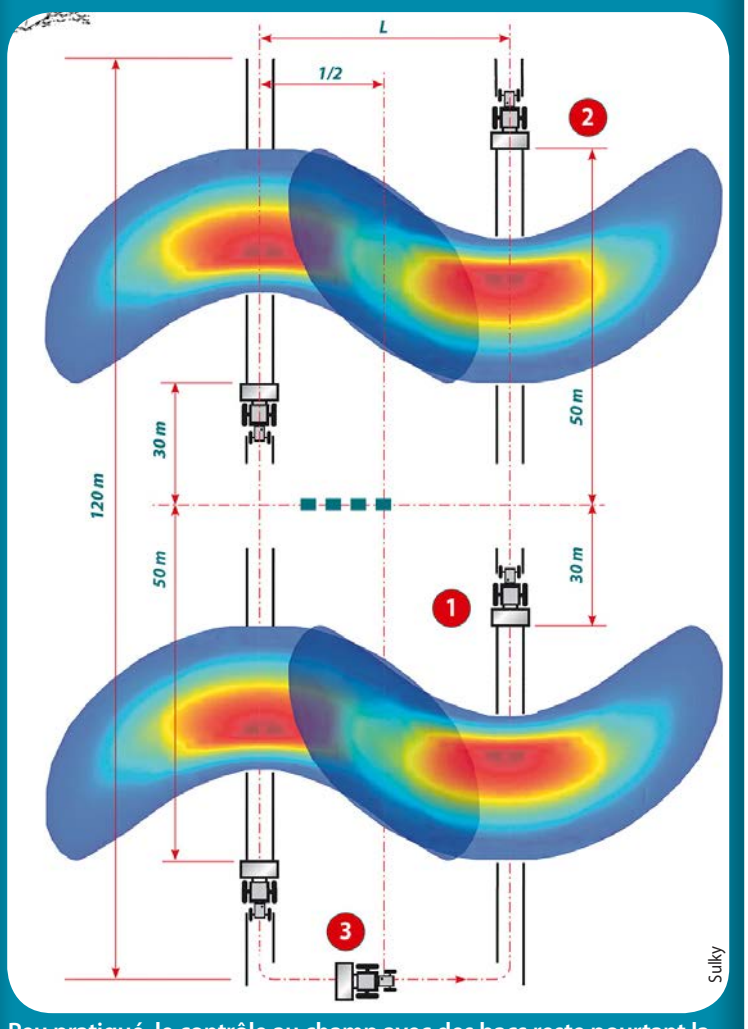
Kuhn retient 27 capteurs coulés dans une résine et positionnés en demi-cercle sous chaque disque d'épandage.

Serge Nourry, chef de produit épandeurs d'engrais chez Sulky

«Le contrôle au sol seul juge de paix»

«La qualité de l'épandage se mesure uniquement en contrôlant ce qui est au sol. Certes, un système de surveillance de la nappe embarqué maintient son orientation initialement paramétrée. En revanche, il n'agit pas sur la répartition au sol, qui peut être pénalisée par différentes perturbations, telles que le vent et le relief. La prise en compte des caractéristiques de l'engrais (forme du granulé, densité et granulométrie) est également décisive. Si le fertilisant n'est pas recensé dans les tableaux des constructeurs, il doit impérativement être qualifié à l'aide de différents procédés établis par les marques. Chez Sulky, nous proposons les solutions Fertitest et My Fertitest, qui, par méthode approchante, permettent à l'agriculteur de valider chez lui son engrais et de trouver les réglages correspondant le mieux à son appareil. Après cette démarche, le contrôle au sol avec des bacs apparaît comme l'ultime étape pour s'assurer de la bonne répartition et, dans le cas contraire, peaufiner les paramètres. Il est d'ailleurs préconisé avec les mélanges (Bulk) parfois composés de granulés aux qualités balistiques très différentes. L'Afcome, le syndicat professionnel qui rassemble des coopératives et des sociétés privées pratiquant la distribution et le mélange d'engrais, œuvre notamment pour que les Bulk soient réalisés en respectant des règles balistiques, afin de garantir une bonne qualité d'épandage (ww.afcome.org). Par ailleurs, le fonctionnement correct de l'épandeur repose déjà sur le respect de règles de base, comme la hauteur des disques par rapport au sol ou à la végétation. L'appareil doit au préalable être correctement attelé, en vérifiant, par exemple, que les chandelles du relevage sont de la même longueur pour une bonne horizontalité. L'aplomb, qui se contrôle avec le troisième point, est également important. Selon les marques et en fonction de la largeur d'épandage, les disques travaillent parallèles au sol ou avec un certain angle. Tous ces critères ne sont pas pris en compte par les systèmes de surveillance de la nappe d'engrais».

D.L.



Sulky

Peu pratiqué, le contrôle au champ avec des bacs reste pourtant la meilleure solution pour contrôler que l'épandeur d'engrais travaille correctement.

En direct de la MSA

Pour mieux comprendre.
Les élus et les adhérents MSA se forment à l'utilisation d'Internet.
Coup de pouce connexion : s'approprier et utiliser l'informatique au quotidien.

Demander un rendez-vous
pour rencontrer l'agent d'accueil MSA.
"Mes règlements DSN".
"Déposer des documents.
"ma MSA & moi" ; la MSA sur son portable.

Des solutions pour déclarer vos salariés.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

En finir avec les inégalités

À nouvelle année, nouveau point de situation. Le 7 février dernier, la Caisse Centrale avait convié, comme elle a coutume de le faire, l'ensemble des Présidents, premiers vice-Présidents et Directeurs des 35 caisses de MSA pour faire un tour d'horizon des dossiers en cours avec, en point d'orgue, l'accompagnement des plus vulnérables.

Prévention et lutte contre la pauvreté

En 20 ans, le taux de pauvreté est reparti à la hausse. On compte 9 millions de personnes pauvres en France, dont près de 3 millions sont dans une situation de privation matérielle grave. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, initiée par le gouvernement, a pour ambition de lutter contre les inégalités de destin et de permettre une égalité des chances réelles. Pour ce faire, 8,5 milliards d'euros sont consacrés à cette stratégie ambitieuse, dont les maîtres-mots sont "prévention" et "accompagnement". Cinq engagements ont été pris pour renouveler notre modèle social :

1. L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté.
2. Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants.
3. Un parcours de formation garanti à tous les jeunes, y compris les plus vulnérables.
4. Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité.
5. Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Le phénomène de pauvreté touche, à la fois, des grands pôles urbains et des zones rurales isolées. En 2014, selon l'Insee, le taux de pauvreté pour les allocataires du régime agricole était de 6 points supérieur à celui de l'ensemble des personnes, tous régimes confondus (25 % contre 14 %). Les ménages allocataires de la branche Famille ou du minimum vieillesse du régime agricole, sont particulièrement concernés.
Il paraît donc primordial que la question de la pauvreté rurale soit également appréhendée, notamment dans un enjeu de cohésion territoriale. La MSA, en tant qu'opérateur social de référence pour le monde agricole et rural, doit être associée à la gouvernance de la stratégie de lutte contre la pauvreté.
Pour l'État, la réussite de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dépendra de la mobilisation collective de l'ensemble des acteurs agissant sur le terrain pour les publics les plus vulnérables. Aussi, la MSA peut-elle être un accompagnateur dans la phase expérimentale de cette stratégie, les Pouvoirs publics pouvant s'appuyer sur ses compétences en matière d'ingénierie sociale et de coordination des acteurs sur les territoires.
Les autres sujets à l'ordre du jour :

Plan stratégique 2025

Un enjeu : apporter des réponses aux besoins des populations des territoires, notamment ruraux et fragiles, dans le contexte de la fracture sociale, territoriale et numérique. L'importance de la place de la MSA dans la protection sociale de demain, dépend de l'impact de sa contribution à la cohésion des territoires ruraux au-delà du service aux ressortissants agricoles, par ses actions, sa présence, ses élus…
Les orientations stratégiques retenues permettront de répondre à cet enjeu.

Mutualisations de proximité

Les 35 caisses MSA, constituées en 16 binômes et trinômes, ont, désormais, toutes mis en œuvre leur programme de mutualisation d'activités. Cette opération d'ampleur, fruit d'un effort considérable d'adaptation et de formation des personnels des MSA, révèlent déjà des gains de productivité pour certaines caisses. A flux tendu, les stocks sont tenus, grâce, notamment, à l'entraide institutionnelle mise en œuvre. À ce stade du projet, l'Institution respecte les engagements portés par la Convention d'Objectifs et de Gestion, elle-même imposée par les Pouvoirs publics, à savoir : maîtriser les dépenses, améliorer la productivité, mobiliser les moyens pour répondre aux attentes et besoins des adhérents.

Nouveau site ssa.msa.fr

En ligne depuis le 24 janvier dernier, le site ssa.msa.fr, nouvelle formule, n'a qu'une ambition : devenir le site ressources Santé Sécurité au Travail en agriculture de référence.
Donnant accès librement et gratuitement à une très large base documentaire, spécialisée dans la santé et sécurité au travail en agriculture, ssa.msa.fr regroupe plus de 250 documents nationaux et régionaux produits par la MSA : documents techniques et réglementaires, études, enquêtes, rapports, supports d'information…
Le plus : le site ssa.msa.fr renvoie, désormais, vers les actions d'accompagnement proposées par les MSA en région. Il permet d'obtenir plus d'informations sur les actions menées près de chez soi ou de contacter les équipes expertes de sa MSA –Les informations concernant la Bourgogne seront disponibles à la rentrée 2019–.

Élections MSA 2020 (1)

Si la date du dépouillement est déjà connue (le 6 février 2020), fixée par arrêté ministériel du 4 janvier 2018, le plus gros reste à faire ! Les travaux de préparation ont démarré et vont se poursuivre tout au long de l'année, impliquant, au fur et à mesure, tous les acteurs, personnels et élus MSA, partenaires… Mais d'ores et déjà, nous comptons sur la mobilisation des quelques 2,7 millions d'électeurs estimés pour, le moment venu, voter et faire voter !

DSN, TESA, prélèvement à la source

Les changements d'importance ne manquent pas et ceux-là en étaient. Les MSA se sont mobilisées à 100 % pour améliorer le système, afin de le rendre plus souple et apporter le service qui est dû, avec, notamment, l'ouverture, en janvier, du service en ligne "Mes règlements DSN" et le maintien du Tesa Simplifié, solution technique trouvée pour gérer le prélèvement à la source. Les retours sont satisfaisants, même s'il reste quelques correctifs à apporter. ■

Pour pouvoir voter en 2020, vous devez remplir les conditions suivantes, au 1er avril 2019 :
▸ appartenir à l'un des collèges électoraux (1-Exploitants/ 2-Salariés/3-Employeurs de main-d'œuvre),
▸ être âgé de 16 ans au moins,
▸ ne pas avoir été condamné à une peine entraînant ou de nature à entraîner la déchéance des droits civiques,
▸ avoir acquitté toutes les cotisations personnellement dues et réclamées depuis 6 mois au moins,
▸ avoir sa résidence sur le territoire métropolitain.

Éditorial



Je voudrais tout d'abord féliciter les nouveaux élus des Chambres d'agriculture et plus particulièrement les présidents, avec qui nous allons œuvrer sur de nombreux dossiers. Je voudrais également saluer les présidents qui n'ont pas renouvelé leur mandat et les remercier pour l'excellent travail réalisé en partenariat au cours de ces années.
Revalorisation de la prime d'activité, mise en route du prélèvement à la source, prise en compte de l'exonération CGS/CRDS pour l'allocation de remplacement des agricultrices en congés de maternité, nouveau mode déclaratif DSN, Tesa+ ou Tesa simplifié pour l'ensemble des employeurs… sont autant d'évolutions législatives égrainées depuis ce début d'année 2019 et cette dernière ne fait que commencer ! Gageons que la suite sera aussi dense en nouveautés diverses et je pense, notamment, à la poursuite des travaux sur la réforme des retraites…
2019 sera également, pour nous, une année consacrée à la préparation des élections prévues en janvier 2020. À nous de faire en sorte que ce 19e rendez-vous mutualiste soit couronné de succès, en obtenant du monde agricole –exploitants, salariés et employeurs de main-d'œuvre, actifs et retraités– un taux de participation significatif, légitimant la place du régime agricole sur les territoires. Pour cela, nous comptons sur l'appui de tous, nos délégués MSA actuels pour trouver les élus de demain, comme nos partenaires OPA pour être le relais d'information auprès de leurs adhérents.
Ces élections, basées sur les nouveaux cantons, vont entraîner une baisse globale de moitié du nombre de délégués, tous collèges confondus. Pour autant, les femmes et les hommes qui seront élus, devront apporter des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes de la population agricole et rurale. En effet, leur rôle de relais "de terrain" garantit à la MSA, une proximité dont elle a besoin pour garder le contact et rester à l'écoute des attentes économiques, sociales ou territoriales, et répondre ainsi aux enjeux qui sont les siens : protection sociale, accès aux soins, insertion professionnelle et sociale, animation des territoires ruraux, prévention et accompagnement du vieillissement, inclusion numérique.
Pour relever le challenge, l'implication des élus aux côtés des personnels de la MSA sera essentielle, l'évolution de la protection sociale agricole et le devenir des territoires se bâtissent ensemble. C'est là une des orientations du Plan Stratégique MSA 2025 qui sera présenté à l'Assemblée générale de la Caisse Centrale en juin prochain et qui constituera la feuille de route 2020-2025 des salariés de la MSA et des délégués élus l'an prochain.
Mais j'aurai l'occasion d'aborder ce sujet et bien d'autres lors de l'Assemblée générale de la MSA Bourgogne qui aura lieu le 24 mai 2019 au Palais des Congrès de Beaune. Nous aurons le plaisir d'y accueillir le nouveau Directeur général de la Caisse Centrale de MSA, M. François-Emmanuel Blanc, pour débattre avec lui, de ce qui fait aujourd'hui, l'actualité du régime agricole.

■ **Dominique Bossong**

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Avec les services en ligne, fa

Pour mieux comprendre

Arrivée en juin dernier, Jasmine Hernandez, sous-directrice en charge des domaines "Cotisations sur salaires", "Famille" et "Gestion des Individus", a été désignée Chef du projet "Dématérialisation" au sein de la MSA Bourgogne. Elle a accepté de répondre à nos questions.



Pourquoi un projet "Dématérialisation", alors que la MSA Bourgogne propose des services en ligne depuis plusieurs années ?
Effectivement, la stratégie institutionnelle de développement de l'usage des services en ligne a été initiée dès 2012 en MSA et s'est traduite par la mise en œuvre, sur le plan national et local, de nombreuses actions visant à favoriser la dématérialisation. Cette stratégie nécessite, désormais, d'être actualisée pour tenir compte des évolutions de contexte social et économique et des résultats significatifs nationaux et locaux de la dématérialisation depuis 6 ans.
En effet, en France, les usages digitaux ont évolué depuis 2012, le mobile est désormais le terminal le plus souvent utilisé pour naviguer sur internet. Au sein du régime agricole, notre offre est plus complète et correspond mieux aux attentes de nos adhérents : développement de l'offre mobile "ma MSA & moi", services en ligne plus nombreux et modernisés, mise en avant du "100 % dématérialisé" pour les entreprises et pour la prime d'activité. Néanmoins, ces changements nous invitent, aujourd'hui, à adapter notre stratégie de promotion des services en ligne et plus spécifiquement autour de ceux qui ne sont pas ou qui sont peu utilisés par nos adhérents. Pour cela, nous devons mieux cibler nos campagnes de promotion des services en ligne en fonction des profils de nos adhérents usagers pour toucher un maximum de personnes et répondre ainsi le plus possible à leurs attentes. La MSA doit, sans cesse, s'adapter aux enjeux du numérique et aux besoins de ses adhérents.

Comment allez-vous construire ce projet ?
Ce projet est avant tout une démarche collective associant les différents services de la caisse à l'équipe de Direction.
Nous allons, prioritairement, travailler ensemble sur l'existant. Il s'agit là d'un travail de fond, qui nous permettra de dresser un état de lieux de notre situation, à ce jour, au regard de la dématérialisation : ce qui fonctionne, ce qui pourrait être amélioré, ce qui nécessite une communication spécifique…
Dans un premier temps, nous devons identifier les services en ligne pour lesquels la nécessité de promotion est potentiellement importante.
Nous allons, ensuite, travailler sur les actions à mettre en place, en interne, en prenant exemple sur celles mises en œuvre par d'autres MSA ayant obtenu de très bons résultats concernant l'utilisation des services en ligne par leurs adhérents, afin de les adapter à notre fonctionnement.
Ce travail en amont, nous permettra de poser les bases d'une nouvelle stratégie de promotion de la dématérialisation et de l'usage du numérique.

Concrètement, comment cela va se dérouler ?
Partant du constat effectué, nous allons établir et planifier différentes actions et définir les modalités « *d'un accompagnement à la promotion des services en ligne* » auprès, dans un premier temps, de nos collaborateurs en relation directe avec les adhérents, ceci afin d'orienter, autant que cela est possible, les pratiques habituelles vers le canal dématérialisé.
En parallèle, nous informerons et formerons, si nécessaire, nos élus, pour qu'à leur tour, ils puissent faire la promotion des services en ligne sur leurs territoires. Pour cela, des formations telles que "L'initiation à la connaissance de l'ordinateur et du site Internet" sont proposées par les animateurs de l'échelon local.
Nous accompagnerons également nos partenaires sur l'offre de services en ligne proposée par la MSA Bourgogne, afin qu'ils relaient l'information auprès des populations agricoles.
Enfin, nous communiquerons largement auprès des adhérents pour leur expliquer l'intérêt de la dématérialisation (échanges facilités, rapidité de délivrance du droit, gain de temps) et les inciter à s'inscrire sur le site internet de la MSA Bourgogne pour utiliser les services en ligne. Pour les aider à s'approprier et utiliser l'informatique, des formations, en ateliers collectifs, telles que "Coup de pouce connexion" sont proposées. À l'aire du numérique, la MSA se veut présente auprès des adhérents agricoles pour toujours mieux les accompagner et faciliter leurs démarches au quotidien via l'utilisation d'Internet et des services en ligne. L'intérêt pour ces derniers, est d'acquérir le réflexe de gérer en ligne leur dossier de façon autonome, à leur rythme et sans avoir à se déplacer. Ainsi, en favorisant l'accès aux services en ligne pour nos adhérents en capacité de le faire, la MSA pourra concentrer ses efforts sur l'accompagnement des personnes les plus éloignées du numérique en leur proposant des rendez-vous personnalisés et adaptés à leur situation. ■

Zoom

Les élus et les adhérents MSA se forment à l'utilisation d'Internet



Le service Vie Institutionnelle de la MSA Bourgogne vous propose une formation gratuite "Initiation à la connaissance de l'ordinateur", destinée aux débutants en informatique.
Cette session d'une demi-journée vous permettra de connaître le fonctionnement d'un ordinateur, le système d'exploitation Windows 7 et d'apprendre à accéder à Internet.
Vous pourrez ainsi consulter la mine d'informations disponibles sur le site de la MSA Bourgogne (bourgogne.msa.fr), mais aussi créer votre espace privé ou découvrir de nouvelles fonctionnalités :
➜ retrouvez les derniers dossiers d'actualité de votre MSA,
➜ de l'information à la portée de tous : la législation peut être parfois compliquée : tout est fait pour simplifier sa compréhension (fiches pratiques…),
➜ toute l'information en un coup d'œil : vous pouvez consulter rapidement les détails d'une prestation (maladie, retraite…), les démarches à effectuer, les documents à télécharger, les simulations et les services en ligne,
➜ vos démarches : des outils simples et pratiques qui vous évitent de vous déplacer pour une démarche qui se fait en quelques clics sur Internet (services en ligne, attestations, simulations de prestations, documents à télécharger…).
Vous êtes intéressés par une demi-journée studieuse, ludique et conviviale ?
N'hésitez pas, contactez le service Vie Institutionnelle.
C'est lui qui vous emmènera à la découverte d'Internet, du site de la MSA Bourgogne et plus particulièrement de votre espace privé. Venez surfer sur les vagues d'Internet avec les animateurs de la Vie Institutionnelle ! ■

Coup de pouce connexion
« S'approprier et utiliser l'informatique au quotidien »



« Je n'avais même pas Internet à la maison, maintenant je suis connecté et j'envoie des mails… Avec mon fils, je m'y suis mis, je sais utiliser la souris et trouver un document… Avant je "bidouillais", mais je faisais mal les choses, maintenant je comprends comment ça marche, enfin le principal pour se débrouiller...»
Constatant les difficultés d'accès au numérique auxquelles sont confrontés des salariés et des exploitants agricoles, l'Action Sociale de la MSA Bourgogne propose un atelier "Coup de pouce connexion" pour :
► apprendre à se servir d'un ordinateur et savoir utiliser Internet pour se simplifier la vie au quotidien,
► savoir envoyer et recevoir des messages,
► effectuer des recherches, utiliser les services en ligne, réaliser des démarches administratives personnelles et professionnelles, télécharger des documents...
► acquérir un ordinateur portable à moindre coût.
Autant de savoir-faire pour mieux se préparer à la dématérialisation des démarches auprès des administrations tel que le prévoit le gouvernement dans un délai assez proche et ainsi ne pas être pénalisé par l'usage récurrent voire systématique du numérique et d'internet.
Cet atelier collectif, animé par un formateur professionnel, propose 12 demi-journées à raison d'une fois par semaine.
Il est pris en charge financièrement par la MSA Bourgogne et VIVEA, et nécessite un engagement de participation sur la durée.
Au-delà, de l'appropriation de l'informatique, ces ateliers renforcent le lien social, favorisent l'entraide et contribuent à rompre l'isolement que peuvent vivre un certain nombre de personnes.
Pour toute information complémentaire, contactez la MSA Bourgogne. ■

cilitons nos échanges !

Sur le vif

“Demander un rendez-vous”
Pour rencontrer l’agent d’accueil MSA



Ce service permet aux adhérents particuliers, exploitants, entreprises et tiers, inscrits à Mon espace privé, de solliciter un rendez-vous physique ou téléphonique avec un agent d’accueil MSA. Dans la rubrique “Contacts & échanges”, il suffit de cliquer sur “Demander un rendez-vous”.

Principe du service

• Phase 1 : l’adhérent envoie une demande de rendez-vous à la MSA.
• Phase 2 : un agent d’accueil ou un conseiller le rappelle afin de déterminer, avec lui, les modalités du rendez-vous, sauf s’il peut répondre à sa demande au cours de cet échange.

À compter de mars 2019

Le service en ligne “Demande un rendez-vous” évolue :
• l’adhérent peut désormais choisir le type de rendez-vous : téléphonique ou en agence. S’il opte pour le rendez-vous physique, il sélectionne ensuite l’agence dans laquelle, il souhaite se rendre. Par défaut, les quatre agences les plus proches de son domicile lui sont proposées. En cliquant sur “autre agence”, trois autres sites s’affichent ;
• afin d’être rappelé par un agent d’accueil pour fixer le jour et l’heure du rendez-vous, l’adhérent sélectionne ou indique le numéro de téléphone sur lequel, il souhaite être contacté ;
• pour finir, il doit sélectionner le motif de sa demande de rendez-vous (santé, famille ou logement, retraite, cotisations, autre), avec possibilité de saisir un commentaire pour justifier ou préciser la demande de rendez-vous ;
• la demande est prête à être envoyée, l’adhérent peut consulter le récapitulatif de cette dernière avant envoi. Une page de confirmation d’envoi apparaît. L’adhérent reçoit également un mail de notification, ainsi qu’un SMS de confirmation (si son numéro de téléphone est connu des bases informatiques de la MSA) ;
• l’adhérent sera ensuite contacté au numéro de téléphone choisi, dans les deux jours ouvrés suivant sa demande.

Ce service en ligne facilite la prise de rendez-vous, 24 h/24 et de façon sécurisée via son espace privé, sans avoir à téléphoner, écrire ou envoyer un mail. Les demandes de rendez-vous sont traitées plus rapidement par les services de la MSA, avec obtention instantanée d’une confirmation de prise en compte de la demande. ■

“Déposer des documents”
Pour envoyer un document dématérialisé à la MSA



Ce service permet de déposer, de manière sécurisée, via Mon espace privé, une pièce justificative ou tout autre document, pour compléter son dossier personnel ou pour le compte d’une autre personne (ayant droit, conjoint). Dans la rubrique “Contacts & échanges”, il suffit de cliquer sur “Envoyer un document”. L’adhérent reçoit, ensuite, un accusé de réception lui confirmant la bonne prise en compte.

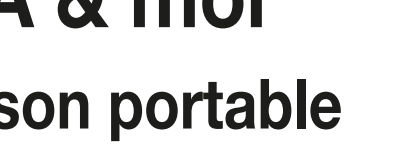
Le dépôt d’un document est possible

• **Suite à une demande complémentaire effectuée à la MSA** : un courrier lui est adressé en parallèle, soit mis en ligne sur son espace privé, soit adressé par courrier.
• **Suite à une demande associée à une télé déclaration**, l’adhérent reçoit un accusé de réception lui indiquant :
- la prise en compte de sa déclaration avec le numéro d’enregistrement,
- les documents à fournir (ou à conserver). Le lien vers le service en ligne “Envoyer un document” est alors proposé.

Unique en MSA !

Désormais, l’adhérent peut déposer, de façon spontanée, un ou des documents concernant son dossier adhérent particulier (santé, famille, retraite), sauf tout document médical à caractère confidentiel.
L’exploitant, connecté au bouquet particulier, peut également déposer des pièces relatives à son activité en sélectionnant la proposition “un autre document”.
Après avoir précisé le nom de la personne concernée par le dépôt, l’adhérent doit remplir un commentaire explicatif obligatoire qui facilitera le traitement de sa demande.
Attention, dans le cas où l’adhérent à une question à poser ou doit indiquer des informations primordiales, il doit impérativement utiliser le service en ligne “Mes message, Mes réponses”, pour un traitement plus rapide.
Ce service en ligne facilite les démarches administratives, 24 h/24 et de façon sécurisée via son espace privé, sans avoir à se déplacer ou envoyer un courrier. Les dépôts de documents sont enregistrés directement et plus rapidement par les services de la MSA, avec obtention instantanée d’un accusé de réception et d’enregistrement de prise en compte, par la MSA, des pièces transmises. ■

“Mes règlements DSN”
NOUVEAU Pour une vision complète de l’état des règlements DSN



La mise en place de la DSN a changé les façons d’effectuer les déclarations sociales et a créé de nouveaux besoins de suivi.
Pour répondre au mieux aux attentes des employeurs et aider les tiers déclarants dans le traitement des dossiers de leurs clients affiliés au régime agricole, la MSA a mis en place, en janvier 2019, un nouveau service en ligne de suivi des règlements, sur une période donnée.
Ce service intitulé “Mes règlements DSN” offre :
• un suivi complet des règlements effectués et à venir,
• une visualisation des prochaines échéances.

Les prélèvements sont installés dans le compte adhérent à la date de dépôt de la DSN (soit le 05 ou le 15 du mois). L’adhérent ne peut les visualiser qu’à partir de cette date sur le service en ligne.
Avant la date d’installation du prélèvement dans le compte adhérent, un message est positionné sur le service en ligne pour signaler à l’adhérent que s’il paye par le biais du prélèvement alors ce montant sera pris en compte à la date de dépôt.

Simple et efficace

Un seul clic suffit à l’adhérent pour accéder à toutes les informations sur l’état de ses règlements.
Aucun formulaire préalable n’est à remplir, la MSA dispose déjà des informations nécessaires.
L’adhérent peut noter le service “Mes règlements DSN” et adresser un commentaire. À partir des avis donnés, la MSA pourra adapter le service en ligne pour être au plus près des attentes.
L’accès au service en ligne “Mes règlements DSN” se fait dans l’espace privé de l’adhérent Entreprise ou du Tiers déclarant.
Une évolution a été apportée le 7 février dernier. Elle permet à l’employeur d’accéder aux informations sur 12 mois et d’afficher les prochaines échéances de paiements. ■

“ma MSA & moi”
La MSA sur son portable

Cette application permet à tous les adhérents particuliers de la MSA de retrouver des services de leur espace privé sur leur téléphone mobile. Ils peuvent ainsi :
• visualiser, télécharger et envoyer par mail leurs décomptes de remboursements santé, ainsi que leur attestation de droit maladie qui peut être utilisée dans certains cas, en lieu et place, de l'attestation vitale,
• consulter tous les paiements concernant les remboursements santé, les indemnités journalières, les prestations famille, les prestations logement, la retraite, les prestations d'action sociale, les pensions d'invalidité et les rentes accidents du travail,
• accéder à une simulation simple et rapide, permettant de connaître leur éligibilité à bénéficier d'une aide à la complémentaire santé (CMU-C ou ACS),
• suivre l'actualité de la MSA : les messages de prévention, les nouvelles prestations, les échéances de paiement et informations importantes sont directement accessibles depuis la page d’accueil.

Prochainement, les adhérents pourront également, via l’appli mobile “ma MSA & moi”, envoyer un ou des documents.
L'application “ma MSA & moi” est gratuite et disponible sur :
• Google play : pour les téléphones de type Android (4.0 ou plus),
• AppStore : pour les téléphones de type iPhone (iOS 7 +).

À noter

Les identifiants de connexion à “ma MSA & moi” sont identiques à ceux de Mon espace privé sur internet.
Mot de passe perdu ou oublié ? “ma MSA & moi” permet d’en régénérer un nouveau.
Pas de compte Mon espace privé ? Créer son compte en quelques clics sur le site de la MSA Bourgogne : bourgogne.msa.fr ■

L'actualité MSA

Des solutions pour déclarer vos salariés

Avec la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu depuis le 1er janvier 2019 et celle, plus ancienne, de la Déclaration sociale nominative (DSN), les informations demandées aux employeurs de main d'œuvre ont évolué. Les modalités à leur disposition pour déclarer leurs salariés s'adaptent également. Pour répondre aux spécificités de l'emploi agricole, les employeurs ont désormais plusieurs solutions à leur disposition selon la situation de leur entreprise.



Pour les CDD ou les travailleurs occasionnels

Les entreprises agricoles de petite taille ont souvent recours à l'emploi de salariés en CDD ou travailleurs occasionnels pour faire face à des pics d'activité à certains moments dans l'année. Face à une attente forte des professionnels agricoles, la MSA a obtenu, fin 2018, l'accord des pouvoirs publics pour continuer à proposer le Tesa simplifié.
Ce service, uniquement utilisable pour des salariés en CDD, permet à l'employeur de répondre à ses obligations liées au prélèvement à la source. Pour les entreprises qui étaient déjà utilisatrices du service Tesa, rien ne change en 2019. Elles continuent à utiliser ce service sur le site Internet de la MSA, dans Mon espace privé.
Aucune démarche spécifique n'est à réaliser. Un flux d'information est envoyé automatiquement à l'administration fiscale pour réaliser le prélèvement à la source. La MSA gère l'ensemble de cette opération sans intervention de l'employeur. Elle applique le taux de prélèvement à la source, opère la retenue et reverse ensuite les sommes collectées au service des impôts.

Pour les salariés en CDI

Pour les entreprises qui emploient uniquement des personnes en CDI, les démarches de gestion de la protection sociale de leurs salariés s'effectuent avec la DSN. En remplaçant la majorité des déclarations sociales, cette déclaration unique, mensuelle et dématérialisée simplifie les obligations sociales.
Les employeurs peuvent effectuer leur DSN, soit en utilisant un logiciel de paie adapté aux normes, soit en confiant la réalisation de celle-ci à un tiers déclarant (centre de gestion, cabinet comptable).
Pour les employeurs n'ayant pas de tiers déclarant ou de logiciel de paie compatible, la MSA met à leur disposition le Tesa+ pour gérer les déclarations de leurs salariés. L'adhésion à ce service, qui répond aux obligations du prélèvement à la source, se fait également depuis l'espace privé sur le site internet de la MSA.

Pour l'emploi conjoint de CDI et de CDD

Dans cette situation, l'employeur a recours à la fois à des personnes en CDI et en CDD. Il a la possibilité d'utiliser conjointement la DSN pour gérer les déclarations sociales des salariés en CDI et le Tesa simplifié pour les salariés en CDD.
Les entreprises ne souhaitant pas faire l'acquisition d'un logiciel de paie ou recourir au service d'un tiers déclarant, peuvent utiliser le Tesa+ pour gérer les déclarations de leurs salariés en CDI et en CDD.

En pratique

Toutes les déclarations d'un trimestre doivent être réalisées selon le même mode déclaratif. Il en résulte qu'en cas de changement de mode déclaratif pour un employeur ayant été ou étant actif au régime agricole, le démarrage du nouveau mode déclaratif, quel qu'il soit, n'est possible qu'au premier jour d'un trimestre.
À noter que dans le cas du Tesa+, l'adhésion doit intervenir dans les premiers jours du trimestre concerné.
Pour les nouveaux employeurs, l'entrée dans un système déclaratif quel qu'il soit, se fait au moment de la première embauche. Pour exemple, une embauche au 1er février fera l'objet d'une paie à fin février, avec dépôt d'une première DSN en mars. Dès lors qu'il s'agit bien d'un nouvel employeur, il ne doit pas être réclamé de DSN pour la période de janvier.
Dans le cadre de la contractualisation avec un nouveau client, il appartient aux tiers déclarants de prendre connaissance de la situation de l'entreprise vis-à-vis de la MSA, à savoir quel est le dernier support déclaratif utilisé pour la dernière déclaration, en interrogeant son client. Un trimestre démarré avec l'un des trois systèmes déclaratifs doit être terminé avec ce même système. Cette consigne résulte notamment des règles en matière de paiement des cotisations dont certaines demeurent soumises à un paiement trimestriel.

Modes déclaratifs et mixité

	DSN	Tesa+	Tesa simplifié
DSN		Non	Oui
Tesa+	Non		Non
Tesa simplifié	Oui	Non	

Seule la mixité DSN/Tesa simplifié est acceptée à compter de 2019.

De l'information et de l'accompagnement

Pour informer les entreprises agricoles sur les différentes offres simplifiées de déclarations sociales et leur proposer un accompagnement à l'appropriation de ces outils, des réunions de présentation ont été organisées par la MSA Bourgogne, en décembre 2018 et janvier 2019.
Les participants ont tous apprécié que le Tesa Simplifié soit maintenu en 2019, notamment dans le cadre des vendanges et qu'il puisse se combiner avec l'utilisation de la DSN pour les salariés permanents.
D'autres réunions se dérouleront en mars et avril prochains.
La MSA poursuit l'accompagnement de ses adhérents pour les aider à opérer le choix du mode déclaratif le plus adapté à leurs situations. ■

Bon à savoir

La MSA a mis en ligne un site Internet d'information et d'accompagnement à destination des employeurs pour présenter l'ensemble des solutions déclaratives simplifiées : tesa.msa.fr
Des modes d'emploi et des foires aux questions y sont accessibles.

En bref

Une solution téléphonique pour les personnes sourdes et malentendantes

Vous avez un handicap auditif et vous souhaitez nous contacter par téléphone ? Pour faciliter nos échanges, la MSA met en place Acceo, un service qui propose une traduction immédiate et instantanée en langue des signes et en texte. Pour utiliser Acceo, rendez-vous sur bourgogne.msa.fr.

J'emménage/je déménage

Payer son loyer, rénover son logement, déménager : la MSA vous informe sur vos droits. Elle vous accompagne aussi dans vos démarches pour vous aider à être mieux logé et réduire vos dépenses de logement. Vous voulez plus d'informations ? Renseignez-vous auprès de l'équipe d'accueil.

Du nouveau pour le congé maternité des exploitantes

Vous êtes cheffe d'exploitation ou d'entreprise agricole ? Depuis le 1er janvier, vous pouvez bénéficier d'indemnités journalières forfaitaires sous certaines conditions. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr, rubrique Maternité, paternité, adoption.

Demander en ligne l'aide à la complémentaire santé

Pour être bien remboursé, il est important d'avoir une complémentaire santé. Avec l'ACS, vous pouvez bénéficier d'une aide pour payer votre complémentaire santé en cas de faibles ressources. Effectuez votre demande et suivez l'avancement de votre dossier dans Mon espace privé.

La vaccination, un geste de prévention essentiel

Se faire vacciner est un moyen sûr et efficace pour se protéger contre les principales maladies infectieuses. La MSA prend en charge, dans certains cas, vos vaccins. Vous voulez savoir si vous êtes à jour de vos vaccinations ? Parlez-en avec votre médecin traitant, votre sage-femme ou demandez conseil à votre pharmacien. Semaine européenne de la vaccination du 24 au 30 avril 2019 : semaine-vaccination.fr

La médiation familiale, un temps d'écoute et d'échange en cas de difficultés

Séparations, problèmes de succession, conflits de générations, etc. Si vous êtes confronté à l'une de ces situations, le médiateur familial peut vous aider à trouver une solution. Pour en savoir plus ou rencontrer un médiateur familial, contactez le service d'action sociale de votre MSA.

Les bons réflexes santé avec les Ateliers Vitalité

Nutrition, sommeil, équilibre, etc. Préservez votre capital santé en modifiant vos habitudes. À travers six séances, vous profitez de conseils dans une ambiance conviviale. Accessibles dès 60 ans, ils sont organisés près de chez vous et en petits groupes.
Plus d'infos sur : bourgogne.msa.fr, rubrique Santé.

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
bourgogne.msa.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

L'emploi partagé, une solution pour favoriser l'emploi pérenne et local

Dans notre région, nous avons la chance d'avoir de nombreux groupements d'employeurs, qu'ils soient locaux, départementaux, à vocation de remplacement et même d'insertion et de qualification.
Ces structures associatives constituent une réponse souple et adaptée à des entreprises de petite taille, telles que celles de notre secteur. En effet, le groupement d'employeurs permet à ses adhérents qui ont besoin de main d'œuvre pour des travaux saisonniers, qui ont besoin d'un salarié à temps partiel ou bien qui n'ont pas les moyens financiers d'embaucher un salarié à temps complet de partager un salarié avec d'autres entreprises. Ce salarié aura alors l'opportunité d'évoluer dans plusieurs entreprises, acquérant ainsi expérience et capacité d'adaptation, en bénéficiant d'un seul contrat de travail. Dès lors, salarié comme adhérent, chacun y trouve son intérêt !
Les services de remplacement mettent eux aussi un salarié à disposition de l'adhérent mais avec cette spécificité que le salarié agent de remplacement va intervenir sur l'entreprise lorsque le chef d'entreprise est absent, que ce soit pour des congés, en cas de maladie, pour raison de maternité, …
Le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, quant à lui, permet à un salarié d'acquérir des savoir-faire et à l'issue du contrat, d'obtenir une qualification. Le salarié va également bénéficier d'un suivi adapté, allant au-delà du simple tutorat.
Dans tous les cas, cette forme d'emploi présente de nombreux avantages, parmi lesquelles la sécurité. En effet, c'est le groupement d'employeurs qui sera employeur et qui assumera donc les démarches administratives, notamment le contrat de travail, les bulletins de paie, …
En vue de favoriser le développement des groupements d'employeurs, et par là même l'emploi local, en apportant une réponse aux problématiques de recrutement, la Fédération régionale des groupements d'employeurs agricoles et ruraux (FRGEAR) et les Services de remplacement (SR) Bourgogne Franche-Comté sont heureux de vous faire part de leur décision de s'engager dans un projet visant à accompagner les groupements membres et les services de remplacement sur l'aspect des ressources humaines. Ce projet sera mené à bien sur l'année 2019, l'objectif in fine étant bien qu'il serve les salariés comme les adhérents, en créant des outils, en partageant des bonnes pratiques, qui permettront à nos réseaux de toujours mieux vous accompagner au quotidien

Jérôme Philippe, Président des Frgear bfc,
Laurent Ducray, Président de la Sr bfc

► *Le chiffre du trimestre*

12.9 C'est le nombre moyen de CDD saisonniers par exploitation en Bourgogne Franche-Comté. Notre région se situe dans la moyenne française qui est de 13.5 CDD saisonniers par exploitation. Ces statistiques sont issues de l'enquête sur les saisonniers menées par les FDSEA au cours de l'année 2018. 423 employeurs ont été interrogés lors de cette enquête.

► *En bref*

Prestations proposées par le réseau FDSEA à destination des employeurs

SYSTERA évolue !
Dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels de votre exploitation, SYSTERA évolue afin de permettre au plus grand nombre de réaliser leur Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels via le site internet élaboré par la FNSEA.
Après les nombreuses activités déjà gérées par SYSTERA (exemples : élevage bovin lait, ovin, porcin, viticulture…), l'apiculture est désormais concernée.
Si vous exercez une activité apicole, vous pouvez dès à présent utiliser SYSTERA pour réaliser votre DUER, n'attendez plus !
Et si vous souhaitez vous faire accompagner par votre FDSEA, n'oubliez pas que des formations sont régulièrement organisées et ouvertes à tous.

► *Question-réponse*

Que faire si vous devez procéder à une saisie sur salaire pour l'un de vos salariés ?

Vous avez reçu un avis à tiers détenteur de l'administration fiscale pour l'un de vos salariés. Vous avez donc l'obligation de procéder à une saisie sur salaire pour régler cette dette. Toutefois, vous n'êtes pas libre de saisir le montant que vous souhaitez. Un barème fixe chaque année la quotité saisissable de rémunération nette qui peut être retenue au profit des créanciers. Même en appliquant ce barème, une rémunération minimale doit obligatoirement être laissé au salarié. Ce montant est celui du RSA socle pour une personne seule soit 550.93 euros pour 2019.
Pour le paiement de cette dette, dans le cas d'un avis à tiers détenteur, vous devez chaque mois procéder à la retenue sur salaire et adresser au comptable du Trésor public cette somme jusqu'à apurement de la dette.

Actualité sociale

Paie : ce qui a changé au 01/01/2019

D'importants changements sont intervenus en paie au 01/01/2019 :
- Afin de compenser la perte du CICE, le gouvernement a adopté une réduction des cotisations patronales d'assurance maladie-maternité-invalidité-décès de 6 points, soit un passage de 13 à 7% pour les rémunérations annuelles inférieurs à 2.5 Smic.
- Un renforcement de la réduction générale de charges : Dès le 1er janvier 2019, les employeurs de la production agricole, des travaux agricoles, forestiers et paysagers voient leur allègement de charges inclure la cotisation à l'assurance chômage et la cotisation patronale à la caisse de retraite complémentaire. Ainsi, au Smic, le taux global des cotisations exonérées passe à 32.14 % (contre 28.14% en 2018).
- Ces deux dispositifs combinés ont pour effet de diminuer le coût patronal mensuel d'environ 153 € pour un salarié au Smic, 35 heures hebdomadaires, soit une baisse de coût d'un peu plus de 1 € par heure rémunérée.

Heures supplémentaires et complémentaires : désocialisation et défiscalisation

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 a instauré un dispositif de réduction des cotisations salariales d'origine légale des heures supplémentaires et complémentaires.
Ce dispositif concerne uniquement les cotisations salariales pour les heures supplémentaires ou complémentaires que le salarié effectué. Il entre en vigueur au 1er janvier 2019. Le taux de réduction de ces cotisations est limité à un plafond défini par décret (11,31%). Sur le bulletin de paie figure une ligne spécifique pour cette réduction.
L'exécution d'heures supplémentaires ou complémentaires par le salarié lui permet de bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu pour ces heures, dans la limite de 5 000 € par an.

Difficultés de recrutement en agriculture : votre avis nous intéresse !

En 2018, en Bourgogne Franche-Comté, 372 offres d'emploi ont été déposées sur le site de la bourse de l'emploi et 216 offres ont été pourvues.
Nous constatons que pour la région Bourgogne Franche-Comté, environ 40 % des offres d'emploi restent sans réponse. Pour répondre aux problématiques actuelles rencontrées par les exploitants, les membres de la Commission Nationale Emploi de la FNSEA ont décidé de traiter le sujet des difficultés de recrutement à travers une enquête.
Votre FDSEA va donc prochainement vous contacter pour recenser vos difficultés. Pour y répondre dès maintenant, n'hésitez pas à contacter votre FDSEA.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :
- FDSEA 21 : Bastien Desvoyes 03 80 68 67 68 / bdesvoyes@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr
- FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr
- FDSEA 89 : Laetitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr
- FRSEA : Camille Grellier 03 80 48 43 30 / camille.grellier@reseaufnsea.fr

Une histoire d'hommes avec Espace Vigne



«Après 900 h de travail, le porteur Grégoire G5 est très simple, fiable et robuste.»

«En cas de nécessité, Espace Vigne dispose d'un G5 de prêt. C'est très professionnel et rassurant.»

«À chaque projet, nous consultons la concurrence mais au final tout nous ramène chez Espace Vigne.»

Retrouvez le reportage intégral sur www.espace-vigne.fr

Gaec Collon
Yannick et Xavier Collon
3 Chemin de la Cassonne
89800 Fleys

30 ha de vigne à Fleys, Chichée et Serrigny

Chablis

Ont déjà fait confiance à Espace Vigne pour :

- Porteur G5 Grégoire
- Pulvérisateur Grégoire
- Enjambeurs CMC
- Charrue Boisselet
- Bac à terre Thierard
- Broyeur de pierres Kirpy
- Rogneuse Coup Eco
- Bennes de vendanges Rock

GREGOIRE PASSEZ À L'AVENIR

Claas Bourgogne

Seconde édition des Jours T à Autun



Initiée l'an passé, la seconde édition des Jours T organisée par Claas s'est déroulée chez les concessionnaires en février et en mars. Claas Bourgogne a choisi sa base d'Autun, le 21 mars, pour cet évènement destiné à promouvoir ses gammes de tracteurs.
De l'Axion 800 au tracteur Nexos, en passant par l'Arion 400, 500 et 600, la grande majorité de la gamme était présentée aux agriculteurs de l'autunois qui ont pu découvrir quelques évolutions. Les tracteurs spécialisés Nexos, série composée de 5 modèles de 55 à 112 cv disponibles en versions vigne étroite et large et fruitier, sont désormais disponibles avec un pont avant suspendu Proactiv. Le poids du tracteur est supporté sur l'essieu avant grâce à l'inclinaison diagonale vers l'extérieur des deux vérins de suspension dont la course est de 80 mm. Ceci assure une stabilisation passive du roulis dans les virages. Le rayon de braquage reste le même. Le pont avant suspendu peut être contrôlé depuis la cabine selon trois modes différents : automatique, manuel et désactivé. Du côté des Arion 400, les 6 modèles 4 cylindres compacts de 90 à 140 cv, peuvent désormais recevoir la cabine Panoramic, idéale pour les travaux au chargeur frontal, et un mono-levier multifonctions qui commande le chargeur, l'inverseur et la vitesse d'avancement. Pour les bâtiments exigus, une cabine toit bas est également disponible. Les Arion 500, en moteurs 4 cylindres évoluent en puissance vers le bas avec l'arrivée de l'Arion 510, de 125 cv. Dernier né des Arion 600, l'Arion 610 de 135 cv (145 avec la surpuissance) s'impose parmi les clients de Claas Bourgogne. *«C'est l'un de nos modèles les plus vendus»* souligne le chef des ventes Lionel Martin. *«Beaucoup de nos clients recherchent encore un tracteur 6 cylindres et l'offre du marché s'est raréfiée ces dernières années»*.
L'Axion 830 exposé était équipé de l'ordinateur de bord Cebis Touch, qui assure la gestion du tracteur. Toutes les fonctions principales du tracteur peuvent être consultées en un coup d'œil et paramétrées en quelques étapes seulement. Le terminal S10 gère l'ensemble des fonctions Isobus du tracteur et de la machine en plus de l'autoguidage et de l'affichage de caméras. Il gère également la modularité de doses et les coupures de tronçons. Côté guidage, Claas a présenté au dernier SIMA deux nouveaux signaux de correction par satellites baptisés Satcor, avec des niveaux de précision 5 et 15 cm, compatible avec le satellite européen Galiléo. *«Ces nouvelles précisions viennent s'intercaler entre le signal Egnos (15-30 cm) et le signal RTK (2-3 cm)»* a expliqué Clémille Mahler, conseillère clientèle nouvelles technologies chez Claas Bourgogne. *«Satcor est reçu par le terminal S10, inutile d'investir dans du matériel supplémentaire»*. La conseillère a également présenté Télématics, un système numérique de suivi à distance de la machine grâce à la transmission de données via le réseau de téléphonie mobile. L'agriculteur peut ainsi gérer son parc en temps réel et analyser toutes les informations remontées : données de travail, trajectoires, rendement, …

Amazone

Banc de contrôle numérique mobile EasyCheck



Amazone

Pour simplifier encore le contrôle de la répartition transversale de l'engrais, Amazone commercialise l'EasyCheck, un système composé de tapis de couleur violette destinés à recueillir l'engrais et d'une application. Celle-ci est téléchargeable gratuitement sur l'Appstore et est utilisée sur un smartphone ayant une qualité d'appareil photo suffisante.
Les 16 tapis, contrairement aux bacs de contrôle utilisés jusqu'à présent, peuvent être portés simultanément par une seule personne et donc mis en place rapidement. Pour l'utilisation, il suffit de disposer sur le sol 16 tapis légers en caoutchouc sur quatre rangées, à des distances précises par rapport aux passages. La mesure peut se faire avec seulement 4 tapis, mais la précision sera forcément altérée. Ces passages sont ensuite fertilisés, puis les tapis photographiés avec l'application qui compare ensuite automatiquement la quantité d'engrais dans les différentes rangées de tapis et calcule un coefficient à partir des résultats. La répartition transversale effective peut être contrôlée simplement sur la base de cette évaluation. Si le résultat n'est pas optimal, l'appli propose automatiquement une correction du régime des disques d'épandage ou du système d'alimentation sur le ZA-TS ou encore de la position des aubes d'épandage sur le ZA-V ou le ZA-M.

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'HERBE
• 1 Pack clôture électrique temporaire
• 1 Fil choc de 1000 m
• 50 piquets
331 €HT
21320 Pouilly en Auxois - 03 80 90 66 60

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Groupama

La prévention contre le vol dans les exploitations agricoles

Groupama se mobilise pour aider ses sociétaires à analyser leurs risques de malveillance afin qu'ils bénéficient gratuitement d'une étude et de conseils personnalisés. Un sociétaire, bénéficiaire des conseils de prévention, nous livre son expérience personnelle.

Comment avez-vous connu le service Prévention de Groupama ?
Suite à des cambriolages perpétrés autour de mon exploitation, j'ai contacté mon conseiller Groupama qui m'a mis en relation avec le chargé de prévention de mon secteur.

Que vous a apporté le chargé de prévention ?
Nous avons effectué une analyse de vulnérabilité des bâtiments de l'exploitation, en tenant compte des protections que j'avais déjà mises en place.
Avec son expérience, le chargé de Prévention m'a indiqué les points faibles qui peuvent être efficacement renforcés en insistant particulièrement sur les protections mécaniques.

De quoi s'agit-il ?
De tous les moyens physiques qui vont dissuader ou freiner la tentative d'intrusion (clôture du site, portails, portes, etc…)
La difficulté dans les bâtiments agricoles c'est de pouvoir fermer efficacement toutes les portes des hangars qui en sont équipés.
Nous avons donc convenu pour la protection des matériels sensibles, de réaliser un local sécurisé à l'intérieur d'un hangar.

Comment avez-vous procédé ?
J'ai réalisé un local en parpaings avec une dalle béton en plafond*. Il est fermé par une porte blindée et une serrure multipoints portant le label A2P.
Je remise à l'intérieur tout mon matériel sensible au vol, la coupure électrique de la pompe de la citerne de carburant, ainsi que les clefs de mes véhicules.
* Il peut s'agir également d'un container métallique.

Avez-vous mis en place un système de détection d'intrusion* ?
Oui, dans un second temps. Il détecte toute intrusion dans le bâtiment avec un report vers mon téléphone.
Le chargé de prévention de Groupama m'a indiqué le type de matériel à installer pour éviter des déclenchements intempestifs.
* Activeille, notre partenaire certifié APSAD pour la détection d'intrusion et la télésurveillance.

Recommanderiez-vous l'aide du service de prévention de Groupama ?
Oui, car je ne savais pas qu'il y avait des normes de qualité pour les serrures et les alarmes.

Grâce aux conseils avisés de Groupama, j'ai pu investir dans du matériel vraiment efficace et ainsi mieux me protéger contre les vols sur mon exploitation.

GROUPAMA
L'EXPÉRIENCE DE LA PRÉVENTION DEPUIS PLUS DE 60 ANS
02 38 49 78 74
« VIVONS PRÉVENTION.COM »

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 26/03/2019	Bourg-en-Bresse 19/03/19	St-Christophe-en B. 20/03/2019	National 20/03 au 26/03/19
Vaches viande (V)	U	3,90 € ➡	-	3,92 € ➡	3,84 € ➡
	R	3,40 € ➡	3,55 € ➡	3,75 € ➡	3,55 € ➡
	O		3,05 € ➡	-	3,23 € ➡
Vaches mixte (M)	R	3,20 € ➡		-	3,20 € ➡
	O	3,00 € ➡	3,00 € ➡	-	3,08 € ➡
Vaches lait (L)	O	2,75 € ➚	-	-	2,74 € ➚
	P	2,60 € ➡	2,55 € ➡	-	2,52 € ➡
Génisses VML	U	-	4,20 € ➡	4,50 € ➡	4,14 € ➡
	R	3,35 € ➡	3,55 € ➡	3,85 € ➡	3,57 € ➡
	O	3,20 € ➡	2,95 € ➡		3,14 € ➡
Taureaux VML	URO	2,60 € ➡	2,60 € ➡	3,17 € ➡	2,85 € ➚

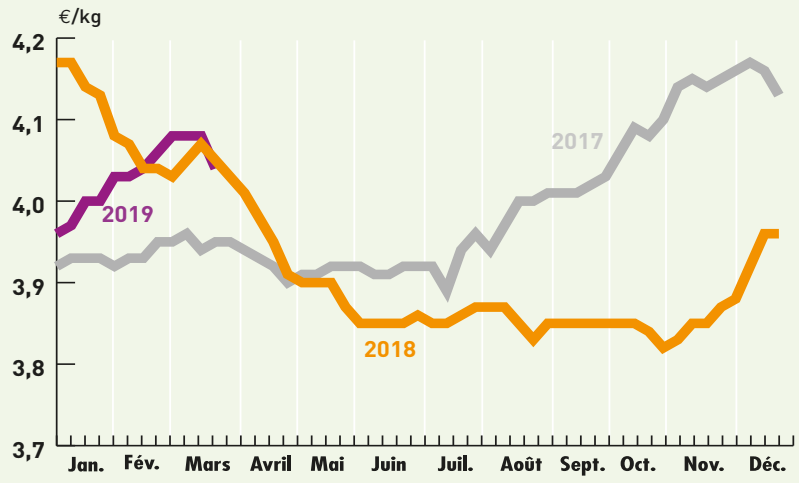
VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 18/03/19 au 24/03/19*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,04 €	3,79 €	-			
Races mixte		-	3,56 €	3,56 €	3,51 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	3,10 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,05 €	3,92 €	3,84 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,90 €	3,83 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,10 €	3,94 €				
Races mixte				3,32 €	3,28 €		
Races lait				-	2,90 €	2,84 €	2,80 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,57 €	4,28 €	4,04 €	3,93 €			

Tendance : Marché plus difficile en jeunes bovins. En vaches, peu d'offre dans un marché restreint.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 18/03/19 au 24/03/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,07 €	4,04 €	4,03 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,62 €	4,12 €	3,94 €	3,66 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,97 €	3,82 €				
Races mixte					3,34 €	3,34 €		
Races lait						-	2,83 €	2,81 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,63 €	4,39 €	4,26 €	3,84 €	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **19/03/2019**

Effectif total: 934 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	350-400	-	-	-	-
		U	200-250	3,19 €	3,45 €	3,27 €	+0,14
			250-300	2,97 €	3,12 €	3,08 €	-0,01
			300-350	2,79 €	3,04 €	2,89 €	+0,01
			350-400	2,65€	2,95 €	2,77 €	-0,03
			400-450	2,52 €	2,75 €	2,65 €	-0,03
			450-500	2,54 €	2,63 €	2,59 €	+0,11
		R	200-250	2,92 €	3,19 €	3,11 €	-0,04
			250-300	2,95 €	3,06 €	3,04 €	+0,09
			300-350	2,62 €	2,90 €	2,76 €	+0,01
			350-400	2,53 €	2,67 €	2,59 €	-0,03
			400-450	2,48 €	2,61 €	2,56 €	+0,04
	F	U	200-250	2,80 €	2,80 €	2,80 €	-0,12
			250-300	2,50 €	2,97 €	2,74 €	+0,05
			300-350	2,49 €	2,80€	2,71 €	+0,03
			350-400	2,47 €	2,71€	2,60 €	-0,04
		R	200-250	2,48 €	2,60 €	2,56 €	-0,31
			250-300	2,43 €	2,70 €	2,52 €	-0,10
			300-350	2,40 €	2,69 €	2,57 €	+0,01
			350-400	2,40 €	2,41 €	2,40 €	-0,09

BROUTARDS : L'écoulement est régulier dans les bons charolais qui bénéficient de nombreux débouchés. L'activité est très soutenue dans les sujets de 300 à 350 kgs avec une forte demande pour la repousse à l'approche de la mise à l'herbe.

LAITONNES : L'ambiance est normale avec des besoins toujours très important pour satisfaire la forte demande italienne en sujets de 300 kg minimum.

Effectif total: 75 - Taux de vente: 85%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	F	U	350 - 400	-	-	-	-
			450 et +	-	-	-	-

Effectif total: 338 - Taux de vente: 97%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
F	E	- 5 ans	2,19 €	3,04 €	2,40 €	-0,18
		5 à 10 ans	2,20 €	2,34 €	2,26 €	-0,06
	U	- 5 ans	1,86 €	2,40 €	2,10 €	+0,01
		5 à 10 ans	1,79 €	2,22 €	1,98 €	-0,03
		+ 10 ans	1,73 €	2,15 €	1,87 €	+0,01
	R	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	1,71 €	1,86 €	1,79 €	-0,03
		+ 10 ans	1,57 €	1,72 €	1,65 €	=
	O	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	-	-	-	-
F	E	24 à 36 mois	2,39 €	3,05 €	2,55 €	-0,02
	U	24 à 36 mois	2,03 €	2,36 €	2,18 €	=
	R	24 à 36 mois	1,94 €	1,98 €	1,97 €	-0,12
M	TAUREAUX U	+ 500 kg	1,62 €	1,82 €	1,74 €	+0,08
	R	+ 500 kg	-	-	-	-

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Apports satisfaisants, les acheteurs sont au rendez-vous, les apports importants expliquent la baisse des quelques centimes cette semaine. Néanmoins la vente est fluide, et la demande s'oriente de plus en plus vers des bons sujets maigres et jeunes destinés à l'embouche. Bonne ambiance en générale.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 25/03/2019

Bovins (357)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
240 à 350 kg	720 - 990	2,73 - 2,97
380 à 470 kg	1070 - 1190	2,54 - 2,74
Laitonnes		
205 à 310 kg	540 - 880	2,47 - 2,95
360 à 380 kg	930 - 970	2,57 - 2,65
Génisses		
295 à 450 kg (16-24mois)	530 - 1020	1,80 - 2,27
480 à 770 kg (24-36mois)	1100 - 1510	1,91 - 2,36
Taureaux		
720 à 1085 kg	-	-
Vaches légères	880 - 1100	
Vaches entre deux	1030 - 1310	
Vaches lourdes	1350 - 1650	

Vente rapide en broutards légers à des tarifs plus soutenus. Plafonnement des tarifs dans la catégorie 380 à 430 kg. Placement plus fluide en lourds.
Tassement des tarifs en femelles typées italiennes, commerce plus actif en légères herbagères.
Activité commerciale plus soutenue en vaches à des tarifs en progression. Seulement 3 invendus..

Bovins gras : 10

Vaches de viande :3,60 à 3,78 Đ kg de viande.

Présentation de bonne qualité, cours plus fermes.

Prochain marché le lundi 1er avril aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 20/03/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 266 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : La demande dans les sujet légers de - 350 kg est toujours aussi forte et les cours s'en ressentent. Les apports sont importants et permettent d'honorer plus favorablement la demande de nos acheteurs. **Laitonnes :** La vente reste plus calme depuis 2 semaines maintenant, mais la demande italienne nous permet de garder des cours semblable sur les sujet vaccinés FCO sérotype 8 de plus de 300 kg.	M	U	200 - 250	2,88 €	3,38 €	3,28 €	+0,03
			250 - 300	2,77 €	3,20 €	2,98 €	=
			300 - 350	2,69 €	2,97 €	2,84 €	=
			350 - 400	2,66 €	2,89€	2,77 €	+0,01
			400 - 450	2,48 €	2,64€	2,58 €	-0,03
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	2,28 €	2,60€	2,51 €	+0,03
			300 - 350	2,44 €	2,63€	2,59 €	+0,01
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

Tendances SEM. 13/2019

Bovins de boucherie

La demande est peu soutenue avec des achats de fin de mois souvent plus compliqués. Cependant, le niveau de l'offre ne permet pas aux acheteurs de peser sur les prix. De nombreux animaux seront présents sur les concours d'animaux de boucherie de haute qualité bouchère qui vont débuter ce week-end. Les acheteurs vont déplacer leurs achats sur ces manifestations pour bénéficier des plaques et diplômes qui orneront les vitrines des magasins. Les tarifs se maintiennent dans les bonnes génisses et les jeunes vaches Charolaises de qualité bouchère. Dans le domaine des allaitantes de choix secondaire et d'entrée de gamme, la réduction de l'offre avec le début des mises à l'herbe, a peu d'impact pour le moment sur le commerce avec des abattoirs qui ont adapté leur activité. En laitières, les industriels ont stabilisé les prix avec des disponibilités de fin de campagne plus étoffées. En jeunes bovins, le niveau de la demande reste bas, avec un commerce européen toujours impacté par le manque de solution à cette période de l'année pour cette production.

Bovins d'embouche et d'élevage

La météo est plus favorable à la pousse de l'herbe. Les engraisseurs ont des besoins, mais la demande cible les animaux de gabarit à herbager. Les tarifs pratiqués tendent à se stabiliser. La demande est soutenue dans les Montbéliardes maigres à finir en herbage.

Broutards

L'activité commerciale reste soutenue par une offre mesurée et de nombreux débouchés. Les bons mâles Charolais ou Limousins légers d'automne restent recherchés pour des tarifs très fermes. Les repousseurs ont du mal à suivre le tempo, au regard des tarifs pratiqués. La même question se pose chez les engraisseurs. La demande italienne faiblit dans les lourds pour les sorties d'été, mais les envois vers l'Algérie limitent la pression sur les prix. Même si la demande espagnole est moins soutenue que l'an passé, elle reste importante, car ce pays garde les contrats avec les pays du pourtour méditerranéen. En femelles, l'offre est un peu plus étoffée et couvre mieux la demande sur l'Italie. Le commerce est plus calme avec des cours stables dans la moyenne marchandise destinée au marché espagnol.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité commerciale reste active dans les Montbéliards avec une demande toujours soutenue pour l'export. Les tarifs sont inchangés dans les Holsteins. La tendance est lourde dans les croisés taupes ou Blanc bleus de moyenne conformation. Le placement est en revanche plus régulier dans les bons croisés/Montbéliards. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 20/03/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 204 - Taux de vente : 100%

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Apports importants cette semaine qui semble expliquée la légère baisse dans la majorité des catégories. Cependant la vente reste rapide et la demande toujours aussi forte à la veille des beaux jours.	F	U.	- 5 ans	1,93 €	2,28 €	2,04 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,82 €	2,20 €	1,92 €	-0,04
			+ 10 ans	1,68€	1,92 €	1,76 €	-0,05
		R	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		E	de 24 à 36mois	-	3,53 €	-	-
		U	de 24 à 36mois	2,18€	2,46 €	2,26 €	-0,03

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/01/2019**

Effectif total: 271 - Taux de vente: 86%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : D'avantage de laitons présentés. Bonne demande à un mois des fêtes Pascales.		U	de 32 à 38 kg	-	-		
			de 38 à 44 kg	-	-	-	-
			de 44 à 50 kg	-	-	-	-
			> 50 kg	-	-	-	-
		R	de 32 à 38 kg	-	-	-	-
			de 38 à 44 kg	2,55 €	2,92 €	2,85 €	-

Effectif total: 150 - Taux de vente : 99%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)		
Brebis : Forte demande et cours en hausse. L'offre ne couvre pas les besoins. **Béliers :** Demande suivie.	F		M	-	-	-
		U	> 60 kg (F)	1,22 €	1,58 €	1,49 €

Effectif total: 10 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)		
Caprins	O	-	19 €	33 €	26 €

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux : D'avantage de laitons présentés. Bonne demande à un mois des fêtes Pascales.	U	32 - 38 KG	3,41€	3,64 €	3,46 €	
		38 - 44 KG	3,23€	3,55 €	3,42 €	-
		44 KG	2,90€	2,95 €	2,92 €	-
	R	32 - 38 KG	2,93€	3,50 €	3,22 €	
		38 - 44 KG	3,19€	3,37 €	3,21 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 18/03/2019*

Ovins : 35	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux gras		
Brebis		
Béliers		-

Peu d'apports, cours stables.

Prochain marché le 1er avril, aux horaires habituels.

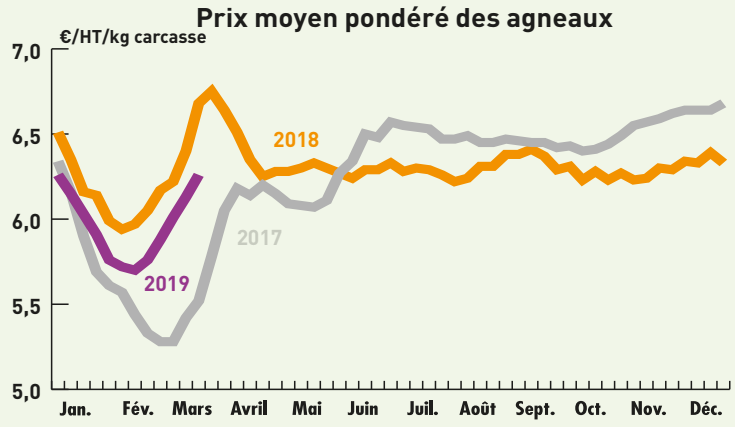
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 18/03 au 24/03/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,57 €	6,00 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,48 €	5,78 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,70 €	5,29 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 18/03 au 24/03/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,26 €	6,28 €	2,44 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 18/03/2019 au 24/03/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,52	7,48	-	-	-	-	-
	Var.		0,18	0,12					
	R	6,84	6,89	6,70	-		6,72	6,61	-
	Var.	0,09	0,19	0,63			0,03	0,15	
	O	-	5,46	-	-	5,94	5,75	-	-
	Var.		0,02			0,17	0,14		
3 (couverts)	U	-	7,26	7,16	6,16	-	-	6,57	-
	Var.		-0,02	0,03	0,07			-0,05	
	R	-	6,57	6,42	5,47	6,57	6,48	6,23	5,70
	Var.		-0,04	0,17	0,06	=	-0,01	0,01	0,07
	O	5,89	5,80	5,86	5,32	6,00	5,78	5,61	5,12
	Var.	0,23	0,04	0,08	0,14	0,08	0,12	0,215	=
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	5,37	-	-	5,70	5,46	-
	Var.						0,04	0,11	
	O	-	-	-	-	-	5,29	4,99	-
	Var.						-0,01	0,03	

Zone nord : Agneaux : Commerce un peu plus calme, semaine de transition. Brebis : Offre limitée, bonne marchandise recherchée.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

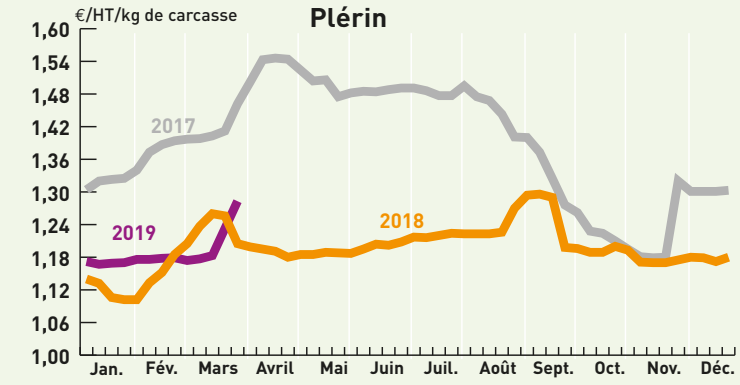
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 25 mars 2019) : «Cours reconduits.».

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 915 porcs présentés) *Cotations du lundi 25 mars 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,283 €**



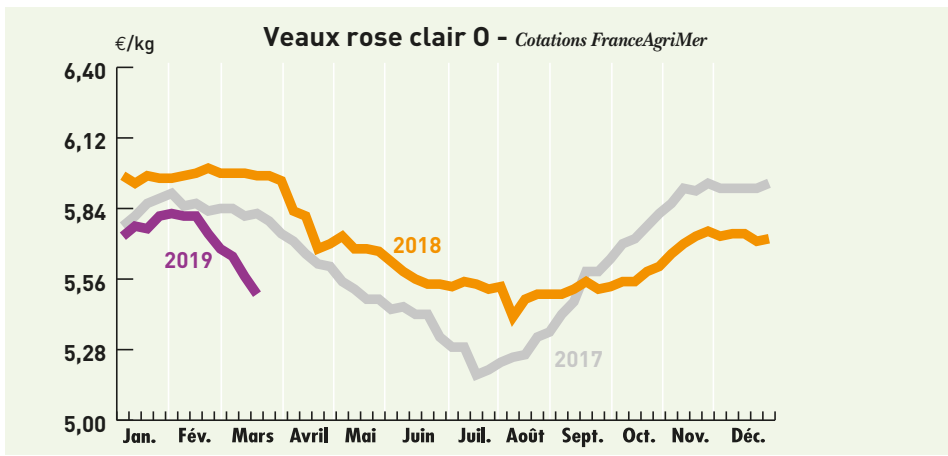
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 15/03 au 721/03/2019*

1,47 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 18/03 au 24/03/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,76 €	-	-
U	-	7,29 €	5,59 €	-
R	-	6,09 €	4,65 €	3,73 €
O	-	5,50 €	4,55 €	3,97 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête) Synthèse nationale FranceAgriMer du 18/03 au 24/03/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	549	La baisse des apports et la demande espagnol permet le maintien des cours.
La Talaudière	320	Cours reconduits, vente toujours stable.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	191	3
Femelles	115	-1
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	106	1,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 18/03 au 24/03/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,70	0,00	0,00

Céréales

Marché du 19 mars 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	mars-juin	170	T	C
	fourrager	mars-juin	160	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	mars-juin	170	N	C
	fourrager	mars-juin	160	N	C
Aube/Yonne	meunier	mars-juin	170	N	C
	fourrager	mars-juin	164,50	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	mars-juin	155	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	mars-juin	150	T	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	mars-juin	150	T	C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	48/50 kg/hl	mars.juin	155	V	C
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	mars.juin	150	V	C

SEIGLE PLANIFIABLE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or			inc.		C

TRITICALE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'or/haute Saône		mars-juin	150	T	C
Yonne			inc.		C

MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		mars-juin	153	N	C
Sud Côted'Or/Saône et Loire		mars-juin	160	N	C

SORGHO — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'or	alim.animale		inc.		C

POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	mars-juil.	192	N	C
Yonne	fourrager	mars-juin	190	N	C
Aube	fourrager	mars-juin	195	N	C

Pulpes de betterave — RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	6 mm 1ère main		inc.	-

Matériel

Tracteur

Achète tracteur, tracto, télescop, moiss.bat, série 80 NH, accidentés ou incendiés.
CASS TRACT 21
03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44

38 - Vds cuve inox 2700 l : 2000 euros - fourche 4 vérins pour Ford 5000 : 400 euros pièces tracteur Ford.
✆ **06 75 04 60 70**

88 - Recherche pour export tracteurs tte marque années 90 et 2000 avec des heures ou en panne.
✆ **06 60 24 04 35**

Travail sol

18 - Vends herse rotative Amazone KE303 - semoirs Pneumasem II, 5 r. et Nodet 3 m à sabot.
✆ **06 74 32 70 61**

21 - Vends charrue Kverneland EG 85 sécurité non stop 6 corps reversibles déport hydrau., varilarge, tête 300 cv de 2007 (réf. 130C)
✆ **06 24 83 40 73**

26 - Vds semoir Maxima KUHN 7R télescopique bon etat pris à débattre + sous soleuse D
✆ **06 88 68 08 02**

38 - Achète semoir à maïs 2 rangs en état de marche, faire offre :
✆ **06 07 63 25 37**

69 - Vds cultirateau Simon avec distributeur engrais1,45 m. avec rouleau à 4 cercles pour plantations TBE.
✆ **06 07 06 77 50 HR soir**

69 - Vds cultivateur Huard 2R dents 2 roues 11 D + 2 dents rabattables 3,50 m. 1200 euros exo TVA vibro sem avec attelage arrière 3 m. 1000 euros exo TVA TBE.
✆ **06 07 06 77 50**

Récolte

01 - Recherche moissonneuse New Holland 8060 8070 8080, Laverda, Someca Pelle Daewoo SOLAR
✆ **06 50 18 63 14**

19 - AV RB KRONE Vario pack 1500, liage filet, TBE.
✆ **06 73 72 83 37**

38 - Vds presse John Derre 332 M D B état pas TVA : 2500 euros.
✆ **04 74 53 08 11**

42 - Vds plaques silos 2 x 1.90 3me année girobroyeur 1.50 m de large
✆ **06 78 34 31 37**

58 - Vends foin 120-90-2 m, - faneuse GF 642 6 toupies, 6 000 euros - combiné herse et semoir, 6 000 euros. GAEC de Vannay (réf. 120B)
✆ **06 26 14 25 72**

58 - Vends mois. Batteuse Laverda L517 MCS, n° série : 5A30069, année 1996, 3 300 heures, largeur de coupe 4.20 m., 5 secoueurs, équipement, climatisation cabine, scie à colza, chariot de coupe, coupe avancée, broyeur. Disponible de suite. (réf. 130D)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Vends boisseau 25 tonnes, - élevateur 16 m., 1 500 euros (réf. 120A)
✆ **06 86 45 25 82**

69 - Vds faucheuse conditionneuse New Holland 447, coupe 2 m 20, lame à section et conditionneur à rouleaux. Bon état.
✆ **06 70 40 06 80**

84 - Vds calibreuse cerise Fachaux CS14 IN 4 lignes tapis tri. TBE. Année 2013. Très peu servi : 13 000 H.T.
✆ **06 11 13 01 49**

89 - VENDS coupe à tournesol avec rabatteurs de 5.10 m et lame + chariot, 1 500 euros à débattre (réf. 1305)
✆ **03 86 86 61 64**
06 03 31 20 81

Traitement

39 - Vds pulvérisateur an. 2002 Berthoud Major 25 DPA, traîne 24m. N'a jamais fait de solution azotée. Prix 9 500 euros
✆ **06 15 26 60 79**

84 - Vds Atomiseur Orion T 1000L année 2018, vannes électriques, réglage pression électrique, attelage articulé.
✆ **06 20 60 01 77**

Arbo-viti

26 - Achete tracteur verger avec ou sans cabine, même en panne, broyeur avec roue intercep.
✆ **03 29 89 36 51**

Distribution

38 - Vds semoir engrais Kuhn 800 l TBE 1500 euros + pulvérisateur 800 l 12 m rampes HVD 4000 euros.
✆ **06 75 17 98 83**

Agri. divers

01 - Vds planteuse maïs 4 rgs monosem NG+ - charrue Vogel 4 corps - semoir sabots 25 rangs Sulky - vibro 3m JD
✆ **06 81 97 38 01**

19 - AV tracteur 7740 Ford+ mc collection, charrue trisoc + monosoc rotative 6 assiet. éva fumier vetv rballer j Deere 580, vibro 3m, giro à garde elev calvet conca à marteaux.
✆ **06 08 30 76 82**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 110B)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vds limousines Bio pleine avec veaux, quad KVF 360 treuil + lame deneig TBE 4000 kms
✆ **06 17 55 12 33**

26 - Vds 4 roues neuves 420/70R24 370/70R20 BKT Agrimax - piquets chataîgniers 3M/015
✆ **06 82 05 97 02**

38 - NG+4 6/7 rgts A:2014, micro,ferti,disque maïs, tournesol, colza soja sorgho, rele rgt ext.hyd, coup elec. chasse motte rotative, controle SC 5000, tbe prix 30000 HT
✆ **06 83 48 17 25**

38 - Vds tonneau eau 1000 litres avec abreuvoir IH bon état.
✆ **06 87 91 27 61**

38 - Vds cultilabour Kuhn 2,50 m, avec rouleau pcker, trés bon état - Semoir à maïs monosem pneumatique4 rgs avec herbicide, bon état.
✆ **06 71 39 41 50**

38 - Vds cause retraite : barre de coupe Krone 6 ass. et pirouette 4 toupies - rouleau Quivogne roll first 4 m - 4 mangeoires.
✆ **04 76 93 50 20 HR**

42 - Vds tracteur tondeuse John Deere F 510 coupe avant 350 heures
✆ **06 83 38 29 84**

69 - Grande quantité de piquets pin traités, épointés, diamètre 8 cm, 2,20 m. Rouleau goutte à goutte autorégulant 2 l/h tous les 30 cm. Conditionnement en rouleau de 200 m linéaire. Idéal pour tout type de culture. Grande quantité. Faire offre.
✆ **06 86 66 41 62**

71 - Vds cause retraite faucheuse Krone Easycut 320, pendulaire, année 2012, 25 ha/an, RPLT couteaux rapide, TBE + presse Krone Fortima 1500, liage ficelles/filet, année 2015, 2.500 bottes, TBE proche du neuf.
✆ **06 77 19 51 63**

89 - Achète tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, - télescopiques (réf. 0201)
✆ **06 35 29 44 20**

Elevage

38 - Vds bétaillère hauswirth 5 places longueur 4 mètres rototiller Kuhn semoir sulky tramline à disques le tout en bon état
✆ **06 83 19 10 04**

69 - Vds monte foin Geoffroy spécial botte ronde, long. 8 m, 380 volts, hauteur réglable. TBE. 500 Ð.
✆ **06 06 62 60 36**

Véhicule

Utilitaire

07 - Ford Transit frigo 2009 3 2P 200CV D moteur neuf 6 pneus neufs disques+plaquettes neufs 294000km TBE prix à débattre
✆ **06 40 79 46 23**

21 - Vends voiture sans permis Aixam D - Truck - juin 2018, diesel, 900 kms, BTE auto, 10 500 euros à débattre (réf. 1203)
✆ **06 75 04 69 66**

38 - Vds C15 First, année 2003, 94300 kms, controle OK, vitre électrique, fermeture centralisée.
✆ **06 72 78 27 86**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin et paille bottes carrées - 01250
✆ **06 73 43 54 50**

01 - Vds maïs ensilage en bottes enrubannées 900 kg bonne valeur alimentaire - ceinture de vêlage Agromonitor bon état
✆ **06 85 17 96 95**

58 - Vends avoine PTS noire environ 800 kg (réf. 1202)
✆ **06 86 45 25 82**

69 - Paille botte moyenne densité - Luzerne 2 et 3ème coupe irrigués - Orge blé et avoine conso.
✆ **06 07 33 56 91**

71 - Vds paille, blé, orge, colza, trèfles pour alimentation, litière et enrubannés, liv. garantie.
✆ **06 84 27 13 81**

89 - Vends 20 tonnes de foin Bio 2018, ballots carrés 90 - 120 et 20 tonnes de paille, balles rondes 160 (réf. 1303)
✆ **06 61 12 73 80**

Fourrage

21 - Vends paille BR, diam. 160 (réf. 1103)
✆ **06 16 97 71 35**

21 - Vends paille et foin de qualité en Bourgogne, transport camion-remorque (réf. 110D)
✆ **06 85 73 22 68**

37 - Vends FOIN sous abri bottes 90x120x240.
✆ **02 47 73 57 07 HR**
ou 06 01 73 16 32

38 - Nord 38 vds 10 rl foin et 20 rl paille.
✆ **06 14 47 49 53**

39 - Vds foin récolte 2018, qualité extra, bottes carrées dimension 120/70, 120/90, livraison assurée par camion remorque
✆ **06 32 08 83 25**

42 - Vds paille et foin très belle qualité. Possibilité livraison.
✆ **06 71 65 85 09**

Pépinière

26 - Vends plants asperges blanches Argenteuil et vertes voltaire.
✆ **06 10 23 85 14**

Bât. Pro.

58 - Vends hangar métallique, treillis démonté, 5 m x 6 m x 4.50 m. haut, 300 euros (réf. 12VB3)
✆ **06 86 45 25 82**

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

18 - Recherche (29 ans) une exploitation céréalière, 150 à 200 ha, qui servirait de support à un projet de fin de VAE, région indifférente.
✆ **06 62 61 69 95.**

89 - Recherche prés, terres, association pour agrandissement, secteur Nord Côte d'Or - Sud Yonne (réf. 1102)
✆ **06 35 11 05 48**

89 - Vends secteur Champignelles 39 ha de terres et hangar de 1 000 m2. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 1 rue des Coulots - 21110 Bretenière (réf. 1205)
TERRES DE BOURGOGNE

Divers

Recherche chantiers
Moisson
Ensilage herbe ou maïs
mise en boudin possible
06 07 68 60 55

07 - Vds piquets clôture en châtaignier - fendus - 1,80euros 1,80m - 1,60euros 1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

10 - Vends roues PSA 185/70 R14, - roues Terelleborg 400/55 - 22.5, - roues Continental HSR 385/55 R22.5, - Good Year 40/19-19.5, - pneus Michelin 245/70 R19.5 XZT (réf. 1302)
✆ **06 80 03 12 03**

18 - Achète blouses, gilets, vestes de maquignon anciennes - vieux vêtements de chasse - vêtements de campagnes et de travail anciens - vieilles blouses noires, grises - vieux vêtements perlés - vêtements bourgeois - dentelles - tissus et torchons anciens - vieux stock de magasins. C. Beaucousin.
✆ **02 32 50 50 22**
ou 06 08 84 27 75.

21 - Vends piquets acacia 2 m., quantité 250, 2.50 euros le piquet appointé (réf. 1208)
✆ **06 71 36 95 72**

21 - Vends 4 roues complètes voile en huit trous de Matrot M44, dimension 460/85 R38, prix : 2 500 euros HT (réf. 1301)
✆ **06 28 21 63 84**

38 - Vends vieux foin 10 tonnes 8 ans - Vends Hilux 4x4, trés propre - Cherche tracteur 50 ch
✆ **06 71 69 97 76**

Jolie blonde, célibataire, élégante souhaite rencontrer homme sérieux pour vie à deux.
AGENCE DANDY
06.41.83.99.04

38 - VENDS 20 DPB A 200 EUROS L'UN. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ-MOI AU
✆ **06 29 85 17 94**

42 - Vds 6 génisses de 12 mois + génisses prêtes à vêler Charolaises bio + groupe électrogène
✆ **06 12 91 44 75**

58 - Vends poutres chêne 0.35 x 0.30 x 6.50 et 0.40 x 6.00, - solives chêne 0.08 x 0.15 x 2.90, 30 unités (réf. 12VB1)
✆ **06 86 45 25 82**

58 - Vends banc scie + moteur électrique, 350 euros, - cuves fuel 600 litres et 1 500 litres, 100 euros (réf. 1204)
✆ **06 86 45 25 82**

58 - Vends acacias sur pied et fendus en 2 m. (réf. 1304)
✆ **06 74 69 21 83**

69 - Vds roues tracteur avec ou sans jumelage 13/6/38 Michelin.
✆ **06 12 34 36 01**
ou 04 78 02 93 57

89 - Vends poële à bois sur bucher 9 Kw, buches 50 cm., servi 4 hivers, très bon état, 1 850 euros (réf. 1308)
✆ **06 44 24 44 66**

Offre

Emploi

01 - CH ouvrier agricole - Expérience souhaitée - Temps partiel ou plein - région Bourg en Bresse
✆ **06 86 48 20 21**

01 - CH O.A. chevrier expérience souhaitée tps plein CDI Neuville les Dames 01400
✆ **06 84 38 61 30**
ou 04 74 55 62 21 hr

07 - Emploi de préposé sanitaire abattoir volailles lieu Félines. Durée : CDD 6 mois. Salaire net 1260 euros. Diplôme BAC+2. Contact DDCSPP
✆ **04 75 66 53 41**
ou 04 75 66 53 42

25 - Ferme bovins lait et culture cherche une personne motivée en CDI secteur de Besançon.
✆ **06 38 68 08 58**

42 - Exploitation lait/viande recherche ouvrier(e) temps plein pour traite (sdt 2x16) conduite engins agricoles, soins des animaux - salaire suivant compétence et motivations - possibilité logement.
✆ **04 77 63 33 07**

69 - Cherche ouvrier forestier et agricole salaire selon compétence.
✆ **06 85 52 25 13**

71 - Sud Mâcon, cherche employé viticole, travaux manuels et mécaniques, contrat CDD poss. CDI.
✆ **06 30 58 16 64**

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services



Affaires ESPACE RÉSERVATION
CONTACTEZ votre
SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR habituel



cuma Bourgogne Franche-Comté

RECRUTE

UN(E) ANIMATEUR (TRICE) CUMA ET DE LA CUMA DÉPARTEMENTALE

La région Bourgogne Franche-Comté compte 835 CUMA regroupant 15 000 adhérents ; leur chiffre d'affaires annuel s'élève à 31 millions d'euros. Elles sont fédérées au sein de l'association CUMA Bourgogne Franche-Comté.
CUMA Bourgogne Franche-Comté recrute, pour son bureau de Nevers, un(e) animateur (trice) en CDI ; Il ou elle sera chargé d'accompagner la CUMA Terr'eau, CUMA départementale de la Nièvre, et d'assurer l'animation et le conseil de gestion auprès de 50 CUMA locales.
Il (elle) s'intégrera au sein d'une équipe de 17 collaborateurs
Ses missions :
- Animation, conseil (juridique, économique et de gestion) et accompagnement des projets d'un portefeuille de 50 Cuma..
- Assurer la logistique, le suivi et la gestion de la Cuma Terr'eau et accompagner la mise en place de la nouvelle activité toastage de protéagineux.

Profil :
- BTS+licence ou 2 BTS, ou ingénieur, avec expérience.
- Connaissance du milieu agricole serait un plus
- Sensibilité à la coopération et goût pour le monde associatif
- Très bonnes aptitudes relationnelles en entretien individuel et en groupe.
- Domaines de compétences en gestion, accompagnement de projets collectifs, rigueur, méthode, aptitude à la synthèse, excellent esprit d'équipe.

Conditions :
- CDI , basé au bureau de Nevers (58)
- Déplacements dans la Nièvre, indemnisés selon accord d'établissement.
- Véhicule personnel
- Salaire selon accord d'établissement
- Poste à pourvoir à partir du **Lundi 06 mai 2019**

Candidature :
Le dossier de candidature comprendra :
- Une lettre manuscrite
- Un curriculum vitae

Il devra être retourné avant le 01/04/2019
Pour tout renseignement, contacter Mr Jean-Philippe Rousseau, directeur, jean-philippe.rousseau@cuma.fr

Envoyer le dossier de candidature à Monsieur le Président
Fédération CUMA Bourgogne - 25, Boulevard Léon Blum
58000 Nevers

84 - Rech. Tractoriste pour vignes, oliviers, pommes de terre / Entretien matériel. Pour CDI, pos. emploi conjoint.
✆ **06 87 21 26 64**

89 - 21 Exploitation polyculture élevage Recherche salarié (e) pour cet été, région Auxois (réf. 1306)
✆ **06 71 38 55 33**

Proposition

Commerciale

10 - Cause retraite vends entreprise de travaux agricoles et commerce de fourrage et paille, région Nord Bourgogne (réf. 060B)
✆ **06 80 03 12 03**

Mariage

Rencontre

88 - Jeune femme africaine cherche homme de 50 ans à 60 ans pour une relation sérieuse.
✆ **06 37 23 30 83**

Animaux

Bovin

01 - Vds génisses Montb tout âge tb génétique + 2 moteurs réducteurs 5 cv + tapis bol mélangeur
✆ **04 74 30 41 06**

01 - Vds 2 taureaux Charolais vêlage facile de 4 et 6 ans prix 1800 à 2000 euros - Elevage Verne Damien 01 Marsonnas
✆ **06 72 14 04 65**

01 - Vds 2 vaches Char. 1 pleine, 1 suitée, 2 jeunes tx repro 16 mois bon index indem IBR
✆ **06 89 95 73 70**

01 - Vds 2 génisses Aubrac et 2 génisses charolaises 18 mois indemne IBR
✆ **04 74 52 69 19 hr**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS. (réf. 130G)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vds taureaux limousin HBL 18 mois type viande idem IBR BVD paratube.
✆ **06 31 11 31 70**

15 - Vends 30 vaches primables, 9 doubl., 15 velles, 1 taureau, 5 ans, le tout salers, GS, dociles.
✆ **06 79 14 75 51**

18 - EARL Aupetitgendre, Bord, 18200 Arcomps : élevage charolais HBC depuis 80 ans, qualités d'élevage et sanitaires garanties, vend cause retraite 1 taureau, 2 ans, type viande - 5 repro., 1 an - 10 vaches suitées de mâles - G2 en cours d'IA - G1, inscrites, vaccinées FCO. Tél.
✆ **Pierre au 06 80 18 92 38 ou Alain 06 85 55 65 83**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2017 et janvier 2018, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, dont : 4 de Jefferson, élevage Métrop Didier (71), fils de Bourgogne et Fantasia et petit-fils de Pacha - 8 de Loubard, élevage Micaud (03), fils d'Héraclès et Banlieue et père d'Olympiade et Olympia, premier et deuxième prix d'honneur La Châtre 2018 - 6 de Junior, élevage Didier Lemasson (23), petit-fils de Romarin, élevage Jean Dufraigne (71). Avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08**

21 - Vends reproducteurs Limousins de 13 à 16 mois, TBO, type mixte, TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay (réf. 0103)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Promotion de printemps. Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 25 veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf.030D)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 04VB1)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Vends taureaux 2 ans, - veaux 1 an, vêlage facile sans corne, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0502)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage Charolais Vend 8 veaux reproducteurs 12 à 17 mois, IND IBR, TGS. Livraison assurée toutes distances. GAEC Baulot Yannick et Xavier - Villars et Villenotte (réf. 090A)
✆ **06 70 12 20 09 06 75 41 60 65**

21 - Elevage HBC vend 10 taureaux 16– 18 mois dont 6 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 4 pour génisses père Artois, Calogéro, Cabrel, Baltrap, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf - 100D)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage HBC, vend taureau adulte, - taureaux 2 ans et veaux de l'année Charolais, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100E)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Vends veaux reproducteurs IBR A. HBC. EARL Jully - Lobreau - 21230 Magnien (réf. 1105)
✆ **03 80 90 08 79 06 70 11 90 57**

21 - Vends 1 très bon taureau 6 ans Blond Aquitaine, BO, IND IBR, GS (réf. 110E)
✆ **06 16 97 71 35**

21 - EARL Boccard Vend taureau charolais 15 mois, vêlage facile, père Celsius (ifnais 126), mère origine grandes maisons Auxois, garanties sanitaires (réf. 1207)
✆ **06 56 89 71 88**

21 - Elevage Charolais HBC vend taureaux 2 ans et gros veaux 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - Saint Thibault (réf. 1209)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Vends taureau charolais 2 ans, type viande, bonne qualité de vêlage, repro. 1 an aussi dispo. (réf. 130A)
✆ **06 27 15 80 86**

21 - Vends cause consanguinité taureau février 2014, HBC, origine 71, IND IBR, très bon reproducteur, très bonne origine (réf. 1307)
✆ **06 86 00 02 01**

42 - Vds taureaux Charolais -HBC - TBO - Elevage viande - Gaec CUISSET St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux Charolais HBC de 12 à 15 mois TBO
✆ **04 77 64 10 25**

42 - Vds tb taureaux HBC Charolais de 1 à 2 ans hivernés au pré prix attractifs IBRA TGS - El. DENIS
✆ **06 82 46 99 41**

58 - Elevage de reproducteurs Limousins, vend taureau adulte HBL, mixte élevage et grand choix de veaux mixte de viande avec finesse d'os, TGS, livraison possible (réf. 010E)
✆ **06 10 09 65 69 03 45 82 90 10**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon vend taureaux de 2 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne, taureaux adultes (réf. 020C)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends taureaux Charolais HBC et non 2 et 3 ans, TGS, vêlage facile. Guinot - Sermages (réf. 0602)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 070B)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Elevage charolais HBC Dessauny François - Les Carmes - Decize VEND 3 taureaux 2 ans, - veaux 1 an, IBR A, garanties sanitaires (réf. 110H)
✆ **03 86 25 42 77 06 27 09 22 58**

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, TB origines. EARL du Champ Morin - St Seine 58250 (réf. 1201)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends taureau 4 ans - Gros veaux, 16 mois. Le tout HBC - Philippe Pigoury, St Aubin les Forges.
✆ **06 60 28 76 91 - 03 86 37 03 57**

58 - Vends vache Normande vêlage début avril. TGS. (réf. 1206)
✆ **06 67 53 44 39 03 86 68 55 08**

58 - Vends veaux reproducteurs, plusieurs vêlages faciles, Celsius, Jolimome et sans cornes, IBR A, TGS, prix raisonnable. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 120D)
✆ **06 33 49 46 88 06 88 94 73 50**

58 - Pour l'année 2019 recherchons de 10 à 50 ha, vente d'herbe ou location précaire pour bovins, - pour compléter vos quotas ABA prêtons vaches, génisses, primables contre bons soins (réf. 130B)
✆ **06 68 17 02 01**

58 - Vends cause cessation jeunes vaches suitées, - laitonnes de renouvellement, - jeunes taureaux reproducteurs 1er prix Marault - St Amand, HBC, TGS. GAEC Guillien - Epiry (réf. 130E)
✆ **03 86 22 43 36 06 82 51 97 32**

58 - Vends taureaux 2 ans, - veaux 15 mois reproducteurs HBC, TGS. GAEC Guillien - Epiry (réf. 130F)
✆ **03 86 22 43 36 06 82 51 97 32**

69 - Elevage limousins HBL vend 8 génisses 11-14 mois et reproducteurs 18 mois dont un homozygote très bonne origine tgs prix raisonnable possibilité de livraison.
✆ **06 82 22 56 77**



69 - Vends taureaux charolais 18 mois HBC, génisses 1 et 2 ans, très bonnes origines, ttes garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86 ou 06 08 21 17 67**

71 - Vds 40 taureaux 22 mois, repro., HBC, TB qualité origine, liv., Gaec Bonnot, La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds TB taureaux charolais repro., HBC, de 18 et 30 mois, hivernés au prè, IBR A et GS. M. Dumont JP.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends gros veaux 15 mois Issus IA, Voimo, Bully, Bombix, sans corne, IBR A, livraison. EARL Plantard - Cuzy (réf. 12VB2)
✆ **06 17 35 43 02**

71 - Vends taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 120E)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Elevage Charolais HBC, EARL PACAUT Jean Marc, 71190 Laizy, vd taureaux de 2 ans, Grand Choix, avec ou sans cornes.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Vds taureau 2 ans, et veaux reproducteurs 16 mois, HBC. Gauthey Alexis, 71 La Comelle.
✆ **06 22 32 71 91**

71 - Vds taureaux 1 et 2 ans, HBC, dont 4 S.C., 1 tx adu., TGS, Gaec Pierre Didier et E., Gueugnon.
✆ **06 80 44 08 26**

71 - El. Char. vend bons taureaux 2 ans et 1 taureau adulte, TGS, liv. poss, Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds taureau 2 ans, veaux 15 mois, charolais, HBC ou non, IBR A, vaccin FCO.
✆ **03 85 24 15 93**

71 - Vds 2 tx adultes, vêlage facile + 2 tx 2 ans ayant saillie, HBC, Gaec des Plassards.
✆ **03 85 50 22 41 ou 06 13 66 20 12**

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux 1 à 2 ans, au pré, bonnes conformations, développés, TGS, livraison, Chatillon JM.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - HBC vd tx 2 ans et 18 mois gd choix, père : Jaquard, Robinson, Celcius, Levis, TGS, livr., Devillard Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 17 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Elevage Charolais HBC vend 4 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 12 mois à 14 mois, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 100B)
✆ **06 89 18 05 87 06 79 50 15 71 GAEC CADOUX**

90 - Vds génisses Aubrac 12 à 24 mois HBC.
✆ **06 80 23 63 65**

Caprin

26 - vds boucs écornés nés en 022019 troupeau alpines indemne CAEV adhérents contrôle laitier et capgènes Gaec des Caprines Grignan
✆ **06 37 08 28 15**

Ovin

15 - Vends 150 brebis/agnelles BMC, mises-bas mi-avril/mi-mai (cause changement production en lait).
✆ **06 76 01 26 16**

42 - Achète brebis chèvres réformées agneaux 15 à 50 kg
✆ **06 07 96 23 40**

Chien

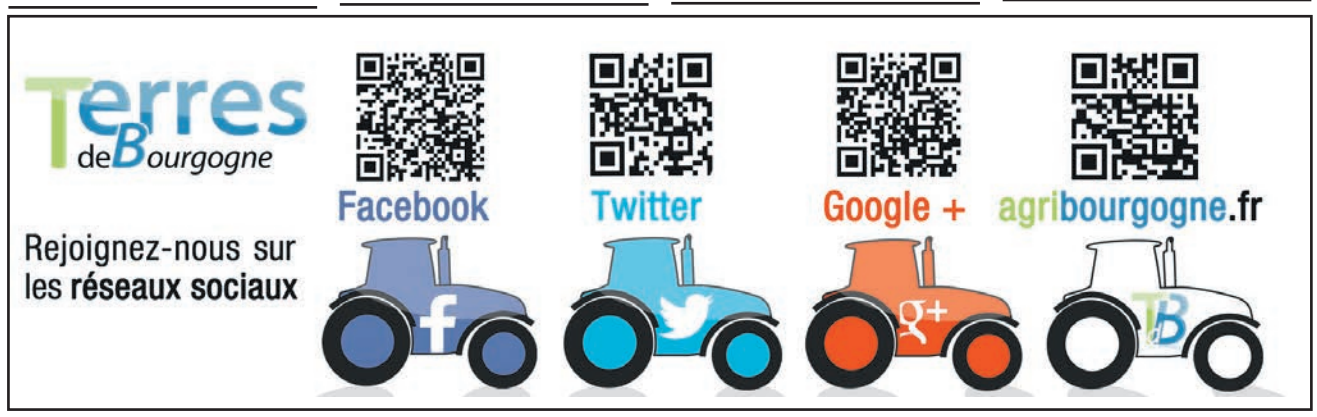
63 - A réserver 9 chiots type beaucerons nés le 25/01/19, dispo fin Mars pucés vaccinés et vermifugés. Mère : 250268501266308 N° siret : 81815362900014.
✆ **04 73 71 52 44 ou 06 21 31 40 65**

71 - Vends chiots type Berger Belges Malinois, mâles et femelles nés le 15/01/2019, puccés et vaccinés non LOF, n° de la mère : 250268712395852, - n° SIRET : 38351308200016 (réf. 11VB1)
✆ **07 69 02 44 15**

84 - Vds griffon bleu 5 ans sanglier complet, très bon pied ferme cause arrêt chasse 2GSL846.
✆ **06 17 17 12 49**

Alimentation

58, VENDS SON, REMOULAGE
pour animaux
MOULIN D'ARON
03 86 58 35 54



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE

45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON DUPARCHY SCI au capital de 2.820 euros Siège : 6 Rue Jean Vachon 21130 AUXONNE RCS DIJON : 538 247 081 L'assemblée générale réunie le 15 mars 2019 a décidé : De prendre acte de la démission de Mme Christine FOURRER de ses fonctions de cogérante à compter du 1er février 2019 de réduire le capital d'une somme de 120 euros pour le ramener à 2.700 euros par annulation de 8 parts de 15 euros chacune. De modifier les statuts en conséquence Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis

AL211323525

NOMINATION

MORGAN TRUCHETET

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 rue des Masers
21700 PREMEAUX PRISSEY
815 202 999 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1er mars 2019, M. Morgan TRUCHETET demeurant 7 chemin des Grandes Vignes - 21700 MAGNY LES VILLERS a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Jean-Pierre TRUCHETET, démissionnaire. Précision faite que le mandat de directeur général de Morgan TRUCHETET a pris fin le 1er mars 2019 sans procéder à son remplacement. Pour avis

AL211323523

TRANSFERT DE SIÈGE

AD2 DESIGN

SAS au capital de 2 000 euros - Siège social : 6 rue Rameau, 21160 COUCHEY - 821 777 273 RCS DIJON - le 01/03/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 6 rue Rameau, 21160 COUCHEY au 1 rue des Champs Perdrix, 21220 FIXIN à compter de ce jour et de modifier en conséquence les statuts. Pour Avis Le Président

AL211323457

INVESTMENT GROUPE CARNELLE

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 20 000.00 €
Siège social :
2 allée de la Fontaine au Roy Château de Franconville
95270 SAINT MARTIN DU TERTRE
803 810 829 RCS PONTOISE

Suivant AGE du 16/03/2019, le siège social de la société a été transféré et l'article 4 des statuts a été modifié :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à SAINT MARTIN DU TERTRE (Val d'Oise) 2 allée de la Fontaine au Roy, Château de Franconville

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : 3 allée des Corvées, 21240 TALANT

Dépôt légal au RCS de DIJON.

AL211323521

HM TRANSPORTS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social
9, Rue Pablo Picasso 21240 Talant
810 480 434 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018, l'associée unique a transféré, avec effet au 1er janvier 2019, le siège de la société à 21120 DAROIS – 2, rue du Champ Fleuri, puis il a modifié les statuts en conséquence.

Pour avis

AL211323530

CHEMINS D'ALLIANCE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social
13 rue du Gymnase, 21000 Dijon
498 968 189 RCS Dijon

Par décision du 15/03/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 17 Place Darcy, 21000 DIJON à compter du 28/03/2019 et de modifier les statuts.

AL211323533

SCI KIROCK

au capital de 9 146,94 euros
Siège social
3 Av. des Droits de l'Homme
La Closerie - 21300 Chenôve
378 303 176 RCS Dijon

L'A.G.E. du 21/03/2019 a décidé de transférer le siège social au 9 Rue du 8 Mai - 21300 CHENÔVE à compter du 21/03/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL211323537

EURL KEVIN FAIVRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 34 rue des Saules
Hameau de Villy le Brûlé
21250 VILLY-LE-MOUTIER
517 966 891 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er janvier 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 34 rue des Saules - Hameau de Villy le Brûlé - 21250 VILLY-LE-MOUTIER à Route de Beaune - 21250 CORBERON à compter du 1er janvier 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.

AL211323541

SARL J.D.M.

SARL au capital de 95 375 €
Siège social
31 Place du 1er Mai
21000 Dijon
RCS Dijon 441 638 392,

L'AGE du 01.03.2019 a décidé de transférer le siège social du 31 Place du 1er Mai 21000 DIJON au 5 rue de l'Ile Lot 14 21000 DIJON et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis la gérance.

AL211323547

CONVOCATION

ARCHIPEL SAS

Siège social 27, rue Buffon
21200 Beaune
523 606 119 R.C.S. Dijon

Les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le dimanche douze (12) mai 2019, au Centre des Congrès Bellevue,** Place Bellevue, 64200 Biarritz, à partir de 10 heures 30 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes sociaux ;
- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- Affectation du résultat ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Pour le président,

ATOL SA

Eric Plat

AL211323529

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n° 211123475 parue dans Terres de Bourgogne le 15/03/2019 n° 1518 il fallait lire **Paulin Bernard** et non Pauline Bernard.

Pour avis

AL211323535

MODIFICATION DE STATUTS

SCI DES BOULARDES

au capital de 200 000 euros, siège social : 21 ABCD, Route Départementale 974, 21700 COMBLANCHIEN, 503 144 339 RCS DIJON, AGE du 21/12/2018 : réduction du capital par annulation de 19 800 parts, AM : 200 000euros, NM : 2 000 euros, transfert du siège social au 35 Route Départementale 974, 21700 COMBLANCHIEN, pour avis.

AL211323494

AGRI TRAVAUX

SARL AU CAPITAL DE 7 622,45 Euros Zone d'activité la boulouze- 21110 Fauverney 412 667 057 RCS DIJON Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15/03/2019, il a été décidé : 1/ de remplacer la dénomination sociale de la société « EURL AGRI TRAVAUX « par « AGRI TRAVAUX « et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; 2/ de transférer le lieu du siège social de la société de la route de VARANGES – TART LE BAS (21) à l'adresse suivant : zone d'activité la Boulouze à FAUVERNEY (21) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ; 3/de procéder à une refonte des statuts L'ensemble de ces décisions a pris effet le 15/03/2019 Mention sera faite au RCS de DIJON POUR AVIS Le Gérant

AL211323520

J 3 M

SARL - au capital de 10 000 euros - Siège social : 3, rue de l'Ile 21000 DIJON - 752 634 428 RCS DIJON, l'AGE du 01.03.2019 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 40 000 euros par apports en numéraire, a modifié article 7 - CAPITAL SOCIAL : AN : Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros) - NM : Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50 000 euros) - a décidé également de modifier l'objet social et de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante : l'achat, la vente, pose, installation, maintenance de cuisines, bains et placards, électroménagers et plus généralement l'ensemble de l'équipement de la maison. Pour avis La Gérance

AL211323542

GARAGE SEGELLE-FREITAS

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 €
Siège social
5, Boulevard de l'Europe
21800 Quétigny
SIREN : RCS Dijon 016 950 339

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 14 mars 2019, la durée de la Société a été prorogée de cinquante années, soit jusqu'au 24 mars 2069. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. LE PRESIDENT.

AL211323546

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

BTD SYSTEMS

SARL au capital de 17 000 €
Siège social
1, impasse Boirac
ZAE Cap Nord - 21000 Dijon
498 099 290 RCS Dijon

Par délibérations de l'AGO en date du 19/03/2019, les associés ont constaté la démission de Mme Agnieszka LUCZNIK de ses fonctions de cogérante de la société à compter du 31/01/2019. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis.

AL211323531

DISSOLUTION LIQUIDATION

BOURGOGNE FRANCHE COMTE RENOVATION

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège social : 43 Rue Principale
21110 TART LE HAUT
502 915 598 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2019, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Dominique JOUSLIN, demeurant 43 Rue Principale - 21110 TART LE HAUT et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 28 février 2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211323459

MON ANGE

EURL au capital de 7000euros, Siège social : 35 Grande Rue 21700 NUITS-SAINT-GEORGES. Siège de liquidation : 82 chemin Van Ouest 84410 BEDOIN. 500 992 102 RCS DIJON. Le 28/2/19, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/2/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Anne JANOTOVA, demeurant 82 chemin Van Ouest 84410 BEDOIN, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est 82 chemin Van Ouest 84410 BEDOIN, adresse où tous actes et correspondances devra être envoyé. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

AL211323515

SCEV HENRI MONTAGNY

Société civile en liquidation
Au capital de 654 016 euros
Siège social : Ruelle Saint-Etienne
21190 VOLNAY
431 963 438 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 05/02/2019, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 05/02/2019 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Olivier MONTAGNY, demeurant à BEAUNE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à VOLNAY, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le liquidateur

AL211323517

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Best'business
SAS au capital de 500 €
6 bvd Montaigne, 21000 Dijon
824698401 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/03/2019. M. Jean Marc CASSINI, demeurant 6a bd Montaigne, 21000 Dijon a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. RCS de Dijon

AL211323518

LEGATIS NOTAIRES
BEAUNE / DIJON / DOLE / QUETIGNY
www.legatis.fr

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant acte reçu par Me BAZIN notaire salarié de LEGATIS DOLE le 15 Mars 2019 a été déposé le procès-verbal de l'assemblée des associés de la Société FRALIO II, Société Civile Immobilière, au capital de 1.000€, ayant son siège social à AUXONNE (21130) 58 rue Matrat, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON et identifiée sous le numéro SIREN 753 794 247, en date du 25 Janvier 2019. Ladite Société a décidé sa dissolution anticipée à compter du 25 janvier 2019 et désigné Monsieur Gérard LIOTTET, demeurant à AUXONNE (21130), 58 rue Claude Matrat, en qualité de liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TC de DIJON. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Pour avis

Me BAZIN

AL211323524

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Le 25/02/2019 à DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : Cinq Huitième Barbershop Siège social : 44 rue Verrerie, 21000 DIJON Objet social : coiffure, barbier, vente de produits et accessoires Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital social : 1 000 euros Gérance : Julien JOUBERT, demeurant 4 rue Mozart 21000 DIJON Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL211323423

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/02/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Condinnov Objet social : Conditionnement produits industriels Siège social : 36 Avenue de Tavaux, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur. Capital : 27000 ? Durée : 99 ans Président : LABORATOIRES DEMAVIC, SAS au capital de 381250 euros, ayant son siège social 6 rue professeur Louis NEEL, 21600 Longvic, 016 750 507 RCS de Dijon Immatriculation au RCS de Dijon

AL211323441

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 08/03/2019 à TALANT, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : GORNOUVEL TERRASSEMENT SERVICES. FORME : Société à responsabilité limitée. SIEGE SOCIAL : 2B Rue de l'Hôtel Dieu 21240 TALANT. OBJET : transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteurs destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules de tous tonnages, commissionnaire de transport, location avec ou sans opérateur de matériels, machines, équipements, engins et matériels de transport terrestre pour la construction et le bricolage, terrassement. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 12 000 € entièrement libéré. GERANCE : M. GORNOUVEL Yannick demeurant 2B Rue de l'Hôtel Dieu 21240 TALANT. IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL211323482

AVIS DE CONSTITUTION

le 12/03/2019 à SAVIGNY LES BEAUNE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société civile immobilière - Dénomination sociale : HARBOUR - Siège social : 24 rue Chanson Maldant, 21420 SAVIGNY LES BEAUNE - Objet social : acquisition, construction, propriété, gestion et exploitation de tous biens immobiliers - Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital social : 1 000 euros d'apports en numéraire - Gérance : Madame Colleen HARBOUR demeurant 24 rue Chanson Maldant, 21420 SAVIGNY LES BEAUNE - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas - Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL211323491

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 18/03/2019 à SAULIEU, il a été constitué la société suivante : DENOMINATION : EDGY ELEC. FORME : Société à responsabilité limitée. SIEGE SOCIAL : 27 Rue de l'Ingénieur Jean Bertin 21210 SAULIEU. OBJET : L'acquisition, par voie d'apports en nature, achat ou souscription, de toutes participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux et autres valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion. La réalisation de toutes prestations de services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres au profit de sociétés filiales ou apparentées, ainsi que de tous tiers ; la gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées et plus généralement toutes activités entrant dans le cadre d'une société holding. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 € entièrement libéré. GERANCE : M. GIRARD Eddy demeurant 19 Route Nationale 6 - La Croix de Molphey 21210 MOLPHEY. IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL211323513

AVIS DE CONSTITUTION

Avis du 13/03/2019 : forme sociale : SCI, dénomination sociale : LES MEIX REINE, siège social : 7 Rue du Tabourot, 21470 BRAZEY EN PLAINE, objet social : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, capital : 3 000 euros, gérance : M. Cyrille FEVRE et Mme Régine FEVRE (7 rue Tabourot 21470 BRAZEY EN PLAINE), cession : agrément en AGE. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL211323514

AVIS DE CONSTITUTION

AMC AUGEY

Aux termes d'un ASSP en date à BEAUNE du 15.03.2019, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : AMC AUGEY

Siège : 7, rue du Mont Bâtois 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 €

Objet : l'entreprise de menuiserie, l'achat, la vente et l'agencement de cuisines et salles de bain et de tout matériel s'y rapportant. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Maxime LESERRE, demeurant 4 bis rue de Montmeix 21190 MEURSAULT

Directeur général : Frédéric MATHIEU demeurant 1 rue Maurice Mauchamp – Bâtiment les Lys 21200 BEAUNE

La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL211323516

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14 mars 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ROGER MARTIN PROMOTION- Sigle : RMP

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 50.000 euros

SIEGE :4 avenue Jean Bertin Parc Technologique 21000 DIJON

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, en France :

- La promotion immobilière, l'achat, la construction en sous-traitance, l'aménagement et la revente de tous immeubles, l'achat, l'aménagement et la revente de tous terrains, ainsi que les activités de lotisseur, marchand de biens, agent immobilier et toutes activités de conseils relatives à toutes les activités figurant à l'objet social.
- La prise de participation dans tous groupements, entreprises et sociétés civiles ou commerciales, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, civiles, commerciales, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, qui seraient de nature à favoriser ou à développer l'activité sociale.

DUREE : Durée de la société 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT :

La Société **SA ROGER MARTIN**

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance

Au capital de 4.000.000 euros

Siège social : 4 Avenue Jean Bertin – Parc Technologique – 21000 DIJON

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 016 450 157 RCS DIJON,

Représentée par Vincent MARTIN agissant en qualité de Président du Directoire, demeurant 15 rue des Alisiers 21121 DAIX

DIRECTEUR GENERAL :

La société **VIVACITI**,

Société à responsabilité limitée à associé unique,

Au capital de 1.000 €,

Siège social : 14 rue de la Préfecture – 21000 DIJON,

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 537 482 044 RCS DIJON,

Représentée par Monsieur Raphaël MERCUSOT en qualité de Gérant, demeurant 14 rue de la Préfecture 21000 DIJON

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Titulaire : Le CABINET COUREAU, 6 Boulevard Clémenceau – 21000 DIJON.

Pour avis

AL211323519

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à CLENAY du 28 Février2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes .Forme : Société par actions simplifiée.Dénomination : RM Conseil.Siège : 13 rue du Moulin à CLENAY (21490).Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Capital : 1 000 euros.Objet : le conseil en entreprise, en infrastructure, en méthode et process, en production, en suivi de la qualité, en sécurité et sûreté, en environnement. L'assistance technologique, les gains de productivité et de compétitivité, l'optimisation de la qualité des produits finis, l'extension des gammes de produits. . Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective .Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés..Président : Monsieur MEYER René demeurant 13 rue du Moulin à CLENAY (21490) pour une durée illimitée.

POUR AVIS, Le Président

AL211323528

AUX CHAMPS DES SONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 rue du Presbytère
21110 TART

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TART du 20 mars 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : AUX CHAMPS DES SONS

Siège social : 8 rue du Presbytère, 21110 TART

Objet social : l'acquisition et la gestion de tous actifs immobiliers et droits immobiliers de toute nature.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur François-Xavier MOREAU, demeurant 8 rue du Presbytère 21110 TART, pour une durée illimitée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, La Gérance

AL211323527

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Constant JOUFFROY, Notaire à DIJON, le 20/03/2019, a été constituée la société civile dénommée «SCI ARMSTRONG», siège social : CHENOVE (21300) 23 rue Maxime Guillot. Capital social : 1.600,00 €, divisé en 160 parts sociales de 10,00 € chacune, numérotées de 1 à 160, Apports en numéraire : 1.600,00 €. Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON. Clause d'agrément pour toute cession sauf entre associés. Premiers gérants pour une durée indéterminée : M. David SADIGH né à CHENOVE (21300) le 25/03/1982 et Mme Marie THIBAUT, née à FONTAINE-LES-DIJON (21121) le 15/06/1984, demeurants à DIJON (21000), 115 rue Général Fauconnet.

Pour avis et mention.

AL211323532

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 21.03.2019 à CHEVIGNY ST SAUVEUR, constitution SAS AJI DIGITAL - Capital : 60000 € - Siège social : 14, rue Paul Claudel 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR - Objet social: Toutes activités liées à l'édition, à la distribution, à la commercialisation de solutions logicielles et matérielles liées à du contenu numérique qu'il soit interactif, virtuel, holographique, en réalité augmentée, etc...Toutes activités de régie publicitaire incluant la réalisation, la distribution ou la commercialisation de plateformes afférentes. Toutes activités de distribution, commercialisation et diffusion de contenu numérique. Toutes activités de location de solutions logicielles ou matérielles liées à du contenu numérique pour des évènements ponctuels. Toutes activités liées à la R&D et l'ingénierie de

produits numériques interactifs (tactiles, virtuels, holographiques ...). L'animation de formations, stages, d'évènements, de séminaires dans les domaines indiqués ci-dessus. Durée : 99 ans - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. PRESIDENCE : SARL ALDARIA, au capital de de 60 000 €, ayant son siège social 14, rue Paul Claudel 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 510 957 582, représentée par son gérant Stéphane VALCAUDA (14, rue Paul Claudel 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR)- Immatriculation RCS DIJON - Pour avis – La Présidente

AL211323536

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/03/2019, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : VV Consulting Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés à objet commercial, civil, immobilière ou autres ; la gestion administrative et financière des participations qu'elle possède Siège social : 1 B Boulevard du Castel, 21000 Dijon. Capital : 1500 € Durée : 99 ans Gérance : M. VOINSON VALENTIN, demeurant 1 B Boulevard du Castel, 21000 Dijon Immatriculation au RCS de Dijon.

AL211323538

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 04/12/2018 : forme : SARL, dénomination : A.S.S FOOD, siège social : 9 Rue de la Liberté 21140 SEMUR EN AUXOIS, objet : exploitation d'activités de restauration rapide et vente de boissons non alcoolisées sur place ou à emporter et plus généralement l'exploitation de tous fonds de restauration rapide, organisation de réceptions, soirées, animations, séminaires, durée 99 ans, capital : 1 000 euros, gérance : Mme Fatma LACHIHEB (20 Avennue Hoche 86000 POITIERS), dépôt légal RCS DIJON. pour avis

AL211323543

CFI

**Société civile immobilière
au capital de 400 euros
Siège social
78 avenue Jean Jaurès 21000 Dijon**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mars 2019 à DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : CFI Siège social : 78 avenue Jean Jaurès - 21 000 DIJON Objet social : L'acquisition, l'administration, la construction et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que de toutes parts sociales et valeurs mobilières. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social :400 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Co-Gérance : Monsieur Cédric BON demeurant 78 Avenue Jean Jaurès - 21000 DIJON et Monsieur Francis TRAN demeurant 502 Rue de la Ranche - 71310 LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément pour les autres cessions. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. La Co-Gérance.

AL211323545

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à DIJON (21000) du 15 mars 2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : Thé'merveiller - Capital social : 5 000 euros par apports en numéraire - Siège social : 23 et 25, rue Piron à 21000 DIJON - Objet social : vente à emporter ou à consommer sur place de thés, infusions et cafés - vente de tous accessoires pour le thé et de produits d'épicerie fine (confiseries, chocolats, biscuits, glaces, pâtisseries, boissons non alcoolisées ...) - atelier de dégustation, de découverte et d'initiation aux thés - Gérants : M. Xavier PERROUX demeurant 53, Route du Pont Jeanne Rose à 71210 ECUISSES et Mme Emilie BUSSERET née LEGLISE demeurant 1, Rue Jean-Baptiste Perrusson à 71210 ECUISSES - RCS DIJON. Pour avis

AL211323548

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEZE du 16 mars 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : 4 PATTES HOTEL. Siège social : Route de Chevigny, 21310 BEZE. Objet social : Pension chiens, chats, rongeurs, Garde à domicile pour les chats, Transport d'animaux, Vente de marchandises (croquettes, accessoires animaux...), Toilettage, Elevage de chats, Hydrothérapie pour chiens. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 3 000 euros. Gérance : Madame Audrey MARNEF, demeurant 4 Rue du Château 21310 BLAGNY SUR VINGEANNE, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL211323549

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BLIGNY-LES-BEAUNE (21200) du 6 Mars 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée
- Dénomination : EPICURE WINE SELECTION
- Siège : 3, rue Louis Aragon - 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
- Capital : 3 000 Euros
- Objet : - l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole,
- toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin,
- prestations et conseils en ½nologie, vente de tous produits et matériels ½nologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la viti-viniculture,
- l'organisation de dégustation de vins et alcools,
- l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine.
- Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
- Président : Mr Maxime BONVALOT demeurant 42 rue des Micherias - 21200 BEAUNE
- Directeur Général : Mr Jean LANOIS demeurant 3 rue Louis Aragon - 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. Pour avis.

Le Président

AL211323550

NIÈVRE

DÉSIGNATION

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

HOLDING ALAIN RESSAT

**SAS au capital de 192.500 €
Siège social : RN 7 – ZI « La Maison Rouge »
58240 LANGERON
438 734 055 RCS NEVERS**

L'assemblée générale du 28 février 2019 a désigné M. Paul REYNE, ayant sa résidence professionnelle 13 rue Henri Choquet – 58640 VARENNES VAUZELLES, en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Philippe JUHEN qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat.

Pour avis, le Président, A. RESSAT

AL581323739

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

**ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 11 avril 2007, Mr Armand Pierre BOURBIGNY, en son vivant retraité, demeurant à ALLIGNY EN MORVAN (58230) Hameau de Fétigny ADR2. Né à SAULIEU (21210), le 1er septembre 1940.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à ALLIGNY-EN-MORVAN (58230) (FRANCE), le 19 juin 2018.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place Dr Bondoux, le 22 août 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120) 2 Place Docteur Bondoux, référence CRPCEN : 58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581323714

TRANSFERT DE SIÈGE

TAXI DE MARZY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000.00 € Siège social : 17 avenue Conti 58320 POUGUES-LES-EAUX 807 661 921 RCS NEVERS.

D'un PV de l'associé unique du 01/03/2019, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 01/03/2019, de POUGUES-LES-EAUX (Nièvre) 17 avenue Conti, à 1 Place de l'Hôtel de Ville - 58000 - NEVERS. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL581323725

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location tout ou partie des biens suivants :

Biens à vendre :

Cmne de BAZOLLES: ZONE : R.N.U.

2 ha 09 a 55 ca - Bois des brosses: C-564 - Champ blanc: ZI-49 - Les raveries: A-44-51 - Pre du bois: A-526

Cmne de COSNE-COURS-SUR-LOIRE: ZONE : N

31 a 91 ca - Les augerons: 091AA-11-12-14

Cmne de MONTIGNY-SUR-CANNE: ZONE N.A.

22 ha 24 a 80 ca - Le brieux: E-90(*)-128(*)

Cmne de NEUVY-SUR-LOIRE: ZONE : A

Location sur la totalité de la surface

1 ha 55 a 90 ca - La milette: ZC-37

Cmne de RAVEAU: ZONE : N

Location sur une partie de la surface

11 a 73 ca - Le cul des champs: ZE-102[66]

Cmne de SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN: ZONE : RNU

9 ha 76 a 80 ca - La voivre: A-170

Cmne de VILLAPOURCON: ZONE : N / A.N.

Maison d'Habitation avec dépendances

2 ha 18 a 60 ca - Sur dragne: C-658(*)-659-660-661

Biens à louer par bail SAFER :

Cmne de SAINT-MARTIN-D'HEUILLE : ZONE : N

1 ha 60 a 70 ca

- 'Maubuisson': AI- 35

Cmne de TRESNAY : ZONE : N.A

27 ha 94 a 35 ca

- 'Les condemines': B- 399- 400- 401-402(*)- 735[401] - 'Paturail des landes': B- 434 - 'Pres d oignon ou de tourou': B- 586 - 'Pres neufs': B- 522- 523

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 15/04/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL581323738

OPTIMUM

**SARL au capital social de 3 000 Euros
Siège social
17 rue des Boucheries 58000 Nevers
R.C.S. Nevers 828 629 618**

Décision du 28.02.2019 avec effet au 01.03.2019

Ancienne mention :

Siège social : 17, rue de Boucheries 58000 NEVERS

Nouvelle mention :

Siège social : 66, rue François Mitterand 58000 NEVERS

Pour avis.

AL581323727

SARL BLASY

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
4 FAUBOURG DU GRAND MOUESSE
58000 NEVERS
494 247 778 NEVERS**

Aux termes d'une délibération en date du 13 Mars 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de transférer le siège social de 4 FAUBOURG DU GRAND MOUESSE - 58000 NEVERS à PONT DES 4 CANAUX - RD 986 - 34250 PALAVAS-LES-FLOTS, à compter du 1er avril 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de MONTPELLIER.

AL581323733

MODIFICATION DE CAPITAL

**LES COUVREURS DU MORVAN
SARL au capital de 10.000 Euros
Siège social : 1, Rue de la Savoie,
58800 CERVON
RCS NEVERS 801 912 189**

REDUCTION DE CAPITAL

DECISION du 25 Janvier 2019

ANCIENNE MENTION : Capital social : 10.000 euros

NOUVELLE MENTION : Capital social : 5.100 euros

DATE D'EFFET : 25 JANVIER 2019

AL581323708

FRÉDÉRIC BOURGEOIS BOULANGERIE PÂTISSERIE

**SARL au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 28 boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS 823 687 033**

Décision du 31.01.2019 :

Ancienne mention :

Capital : 1 000 euros

Nouvelle mention :

Capital : 13 000 euros

Pour avis.

AL581323712

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

UNE MAISON D'HABITATION de 112,96 m² avec jardin située 9 Bis, rue Louis-Bonnet à **58000 CHALLUY,** (Nièvre), élevée sur sous-sol à usage de GARAGE ET CAVE, d'un rez-de-chaussée surélevé de quatre pièces, cuisine, water-closet, salle d'eau, cadastrée section AB n° 57 et AB n° 56 lieudit Saint-Antoine (anciennement section A n° 0689 et A n° 0741), pour une contenance de : AB n° 56 pour 33 a 30 ca et AB n° 57 pour 11 a 97 ca.

SUR LA MISE A PRIX DE : 90.000 EUROS (quatre-vingt-dix mille euros)

Avec faculté de baisse de moitié en cas de carence d'enchères.

Visite le lundi 29 avril 2019 de 14 h 30 à 16 h 30

ADJUDICATION LE JEUDI 9 MAI 2019 A 9 H 30

à l'audience des Criées devant le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, dans les locaux du Tribunal d'Instance, Salle Borély, au Palais de Justice, siégeant Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement :

- si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille,
- si vous avez remis à votre avocat un chèque de banque (pour une caution bancaire, le consulter) représentant au moins 10 % du montant de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 € à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

- s'adresser au Cabinet de Maître Denis REBUFAT, Avocat au Barreau de Marseille, 6, cours Pierre-Puget, 13006 MARSEILLE (Tél. : 04.91.54.09.78)
- consulter le cahier des charges et des conditions de la vente au Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais de Justice, siégeant Place Monthyon – 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

AL581323713

MODIFICATION DE STATUTS

SCI DU BEUVRON

LA GALETTE Capital social : 5000 Euros Siège social : 20 rue des 43 Tirailleurs SIREN 513 421 925 R.C.S. NEVERS Le 4 mars 2019, l'AGE a :

- nommé Gérant, M Julien THOMAS demeurant 3 Chemin du Cordier 58500 CLAMECY en remplacement de Mr Didier THOMAS décédé.
- décidé de transférer le siège social au 3 Chemin du Cordier 58500 CLAMECY.

Pour avis.

AL581323704

AVIS DE MODIFICATION

**GAEC AUROUSSEAU
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital social de 261 152.64 €
Siège social : Domaine Berland
10 rue de Tingeat 58 300 CHARRIN
Immatriculée au RCS de NEVERS
sous le numéro 384 643 102**

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les modifications suivantes à compter du 1er mars 2019:

- Agrément d'une cession de parts sociales au profit de Mme Karine LEON, née le 4 janvier 1995 à USSEL (19), demeurant 5 rue de la mairie 58 300 CHARRIN qui devient associée exploitante
- Nomination de Mme Karine LEON en qualité de gérante
- Modification corrélative des statuts
- Accomplissement des formalités

Les actes modificatifs seront déposés au RCS de NEVERS.

La Gérance

AL581323715

JR INVESTISSEMENTS

**SCI au capital de 100.000€
Siège social
5 Impasse Saint Denis 75002 Paris 02
501 681 647 RCS de Paris**

Par AGE du 21/03/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 6 Rue Du Chemin Des Bois 58220 DONZY, L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. et d'effectuer les modifications suivantes à compter de ce même jour :

- M.Jean-Paul Morrel Armstrong, de nationalité américaine, demeurant 6 rue du chemin des bois, 58220 Donzy a été nommé Gérant en remplacement de M. Régis Maurin, démissionnaire.
- La dénomination sociale a été modifiée et devient La Ferme de l'être

Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de NEVERS.

AL581323723

MODIFICATIONS STATUTAIRES

**SCI DE LA COTE D'OR
Au capital de 1.524,00 €
Siège social : CLAMECY (Nièvre),
11 route de Beaugy
RCS NEVERS
SIREN 403.692.023**

Aux termes de l'assemblée générale du 26 décembre 2018, il a été constaté notamment les modifications suivantes :

- réitération de la nomination de Mme Gisèle PELOILLE comme gérante en remplacement de M Michel PELOILLE
- transfert de siège social à GIVRY (Yonne), 7 route de Domecy à compter du 26 décembre 2018
- augmentation du capital social de 1.524,49 € à 700.524,00 € par apports en nature.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE et sera radiée du RCS de NEVERS.

AL581323731

VENTE

**SCP Jean-Paul JACOB
Notaire
14, rue Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE**

CESSION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Paul JACOB , Notaire, le 07/03/2019, enregistré à NEVERS le 11/03/2019 dossier 2019 00005940, ref 5804P01 2019 N 00165

La Société dénommée SARL CLAUSSE, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège est à DONZY (58220), 40 rue du Gal Leclerc, identifiée au SIREN sous le numéro 390950475 et immatriculée au RCS de NEVERS

A VENDU A

La Société dénommée BOUCHERIE FACHE, Société par actions simplifiée au capital de 100 €, dont le siège est à DONZY (58220), 40 rue du Général Leclerc, identifiée au SIREN sous le numéro 847973161 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Un fonds de commerce de BOUCHERIE-CHARCUTERIE-TRIPERIE-TRAITEUR-VOLAILLES ET GIBIER, ACHAT ET VENTE DE COMESTIBLES sis à DONZY (58220), 40 rue du Général Leclerc, lui appartenant, connu sous le nom commercial JEAN BERNARD CLAUSSE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 390950475

Ensemble, tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.

Moyennant le prix principal de 91.800€

L'entrée en jouissance est fixée au 07/03/2019.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître Jean-Paul JACOB Notaire ci-dessus nommé par acte extra judiciaire, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales.

Pour unique insertion

Maître JACOB

AL581323717

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

TRANSPORT RAPIDE EUROPEEN

**SARL au capital social de 151200 Euros Siège social : Route de Cosne
58500 CLAMECY
SIREN 343
636 130 R.C.S. NEVERS**

Le 4 mars 2019, l'AGO a nommé Gérant, M Julien THOMAS demeurant 3 Chemin du Cordier 58500 CLAMECY en remplacement de Mr Didier THOMAS décédé.

Pour avis.

AL581323705

SCEA ELEVAGE MARTIN

**Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 10 000,00 €
Siège social
« Les Coupes de Pouligny »
58 340 Montigny sur Canne
RCS Nevers 829 223 387**

Suivant AGE du 31/12/18, à effet du même jour, les associés ont nommé M.Damien MARTIN dmt Les Coupes de Pouligny 58340 MONTIGNY-SUR-CANNE en qualité de gérant en remplacement de Mme Elisabeth MARTIN, gérante démissionnaire.

Les inscriptions modificatives seront requises au GTC de NEVERS.

Pour avis, la Gérance.

AL581323718

**OFFICE NOTARIAL SERAUCOURT
3, rue de Séraucourt,
18000 Bourges**

CASTINE

**Société civile immobilière
au capital de 1524,49 €
Chevigny, 58320 Germigny sur Loire
RCS Nevers 414 470 393**

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Chantal DANJON, Notaire membre de la SELAS «Office Notarial Séraucourt» sis à BOURGES, 3 rue de Séraucourt, le 19 décembre 2018, Monsieur Alain BIRIN a démissionné de ses fonctions de Gérant à compter du 19 décembre 2018; Madame Marie CORMIER sera désormais la seule gérante de la société.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

Le Notaire

AL581323724

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Selon un acte SSP du 05.02.2019 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a convenu avec à la SARL BLASY au capital de 8.000euros avec siège social 4 FAUBOURG DU GRAND MOUESSE - 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°494 247 778 pour le fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS PETIT CANAL sis à 4 FAUBOURG DU GRAND MOUESSE - 58000 NEVERS de résilier au 26.03.2019 le contrat de location-gérance à effet du 01.04.2016.

AL581323734

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI RESIDENCE DES FILOIRS

**Société civile Immobilière
Société en liquidation
au capital de 45 734,70 €
Siège social :
24 Faubourg du Grand Mouësse
58000 NEVERS
443 965 835 RCS NEVERS**

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 1er février 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation. Il a été nommé, en qualité de liquidateur et pour la durée de la liquidation, Monsieur André SEGUIN demeurant 24 Faubourg du Grand Mouësse - 58000 NEVERS et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé : 24 Faubourg du Grand Mouësse - 58000 NEVERS. C'est à cette adresse que la correspondance, ainsi que tous les actes et documents concernant la dissolution, devront être envoyés ou notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL581323680

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE COFECO

**Société Civile en liquidation
au capital de 762,25 €
Siège Social : 11, rue Gambetta
58000 NEVERS
341 912 095 RCS NEVERS**

Aux termes d'un assp du 14/03/2019 les associées ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mme Martine FERRAND dt à NEVERS (58) – 6, rue de la Chaussade et Mme Sylvie COMTE dt à NEVERS (58) – 37, rue Paul Vaillant Couturier, de leur mandat de liquidateur, donné à ces dernières quitus de leur gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 28 février 2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL581323689

SARL CLAUSSE

**Société à Responsabilité
Limitée en liquidation au capital de 10 000 €
Siège Social : 40, rue du Général Leclerc
58220 DONZY
390 950 475 RCS NEVERS**

Aux termes d'une AGE du 08/03/2019 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mme Marie-Laure CLAUSSE dt à SAINTE COLOMBE DES BOIS (58) – 9, route de Champcelée a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à SAINTE COLOMBE DES BOIS (58) – 9, route de Champcelée. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis. Le Liquidateur

AL581323729

SCI NIVERNAISE
La Couarde
58450 NEUVY SUR LOIRE
Au capital de 1200 €
RCS Nevers 442 906 467

AVIS

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 mars 2019, les associés ont décidé la dissolution de la SCI Nivernaise au 31 décembre 2018. Madame Sylvie PANNETIER épouse CHABIN est nommée liquidateur. Le siège de liquidation est fixé 290 chemin de la Couarde 58450 NEUVY SUR LOIRE. Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Le liquidateur

AL581323732

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 22/2/19,il a été constitué une SAS dénomméeEMOKA.Siège social:technopole 58470 Magny cours. Capital:2000euros.Objet:Consultant notamment dans le domaine de l'ingénieurie automobile-gestion de sites internets de petites annonces-gestion de l'image et de la carrière de sportifs. Président:M.Léo Thomas,4 ferme de voisin le thuit 91190 Villiers-le-bâcle.Durée:99 ans.Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL581323603

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à responsabilité limitée ENT. BAZOT
SIEGE SOCIAL : 116 Route de Nevers - 58180 MARZY
OBJET : L'activité de Paysagiste ainsi que tous travaux liés à l'aménagement des espaces
extérieurs - Vente ambulante sur les marchés et les foires de produits paysagistes
DUREE : 99 années
CAPITAL : 10 000 euros
GERANCE : Messieurs GUEUGNON Damien demeurant Aigreveau – 71550 ROUSSILLON EN MORVAN et BAZOT Damien demeurant 14 Rue du Chêne – 58130 POISEUX
IMMATRICULATION au RCS de NEVERS
Pour avis

AL581323716

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Réno Décor'Home
Forme sociale : SAS
Capital social : 5 000 €
Siège social : 4, Impasse du Val d'Allier – 58300 DECIZE
Objet social : Travaux de peinture - Revêtements sols et murs - Pose de plaque de plâtres - Ravalement de façades - Pose de menuiseries extérieures et intérieures - Isolation intérieure et extérieure - Pose de faïence – Vitrerie - Travaux de second œuvre et de finition
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : Mme Eloïse PAJOT dt à DECIZE (58) – 27, Rue de Betzdorf
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL581323720

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : O COIN DU FEU
Forme sociale : SAS
Capital social : 2 000 €
Siège social : 13, rue Victor Hugo – 58270 SAINT BENIN D'AZY
Objet social : Achat, vente, installation, entretien et réparation de poêles et de chaudières à granulés de bois, de poêles et de cheminées à bois – Vente de pièces détachées s'y rapportant - Ramonage et entretien de tous équipements de chauffage
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : Mr Mickaël HENRY dt à SAINT JEAN AUX AMOGNES (58) – Le Bourg
Immatriculation : RCS de NEVERS.

AL581323722

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par : Maître Bertrand LAVIROTTE, notaire à BOURBON-LANCY (Saône-et-Loire), 40, Avenue Général de Gaulle, le 13 mars 2019
Il a été constitué un groupement foncier dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Associés :
Monsieur Serge SAUVAGET demeurant à SAINT SEINE (Nièvre) le Bourg
Madame Ghislaine BARGE demeurant à SAINT SEINE (Nièvre) le Champ Morin
Madame Myriam SAUVAGET demeurant à DIOU (Allier) 68 route de Sept Fons
Monsieur Emmanuel SAUVAGET demeurant à SAINT SEINE (Nièvre) le Champ Morin
Madame Adeline SAUVAGET demeurant à MOULINS (Allier) 118 rue de Paris, - Bat 9, Appartement 922
Dénomination :
GFA DU CHAMP MORIN
Forme :
Groupement foncier agricole
Capital Social :
CENT SOIXANTE DIX MILLE CENT EUROS (170 100 €)
Il est divisé en 1701 parts réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.
Siège Social :
58250 SAINT-SEINE «le Champ Morin»
Objet Social :
Le groupement a pour objet :
- la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.
- et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent groupement foncier agricole.
Durée :
50 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Gérance : Monsieur Emmanuel SAUVAGET demeurant à SAINT SEINE (Nièvre) le Champ Morin
Immatriculation :
Le groupement sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Cession de parts sociales libre entre associés
Pour Avis,
Le Notaire

AL581323728

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25 mars 2019 constitution de la SAS :
CLIM'DECIZE
Capital social : 1 500 euros.
Siège social : 50 avenue de Verdun 58300 DECIZE
Objet : distribution, achat, vente ou revente de tous produits, toutes prestations et tous services, le tout relatif aux installations de climatisations, y compris l'installation, l'entretien et la maintenance.
Président : M. David DURAND demeurant 3 Bis route de Genève 58300 DEVAY
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL581323730

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 juin 1994, Madame Gisèle Claude Micheline ADLOFF a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet :
- d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal de description dressé par Maître Céline PAULUS-JOUE, Notaire à VANVES (92170), le 19 décembre 2018 ;
- d'un acte complémentaire au procès-verbal susvisé, contenant vérification des conditions de la saisine du légataire universel, dressé par Maître Céline PAULUS-JOUE, Notaire à VANVES (92170), le 15 mars 2019.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Gérard LEGUY, Notaire à AVALLON (Yonne), 4 rue de Lyon, référence CRPCEN : 89031, dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique du procès-verbal de dépôt et de description des dispositions de dernières volontés contenant une copie figurée desdites dispositions et de la copie authentique de l'acte complémentaire contenant vérification des conditions de la saisine du légataire universel.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891323877

Etude de Maître Sylvie
HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

AVIS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 mars 2007,
Monsieur Thierry Gaston Robert GEORGES, né à BAR-SUR-SEINE (10), le 7 mars 1959, décédé à AUGY (89), le 5 février 2019, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (Yonne), le 20 mars 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laurent FRANCIN, notaire à AUXERRE (89) 10 boulevard Davout, référence CRPCEN : 89002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Le notaire.

AL891323883

➜ NOMINATION

AVIS

CMS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social :2, impasse Albert Camus 89100 SAINT CLEMENT 843 942 129 RCS SENS
Par acte unanime du 19/11/2018 les associés ont nommé en qualité de directeurs généraux à compter du même jour : Mr Thierry MAURIN dmt 2, impasse Albert Camus 89100 SAINT CLEMENT et Mr Sylvain WOLFARTH dmt 27, rue Jossey 89100 SENS. Modification au RCS de SENS

AL891323461

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SELARL DU DOCTEUR COHEN SERGE

SELARL au capital de 8.000?. Siège: 28 Avenue des Clairions 89000 AUXERRE, 448 555 656 RCS AUXERRE. Le 12/02/2019, l'Associé Unique a transféré le siège au 7 rue Paul Henri Spaak 89000 AUXERRE, à compter du 06/03/2019. RCS AUXERRE.

AL891323846

SAS LINEAL

L'AGE a décidé, le 11.3.2019, de transférer le siège social de la société LINEAL, SAS au capital de 10 001€, 13 Rue Alexis Bouvier, 92500 Reuil Malmaison, 809 034 788 RCS Nanterre, au 10 Rue des Beauribeaux, 89400, Migennes. Objet : Commerce de gros de matériels et pièces frigorifiques. Durée : 99 ans. Président : Mr BIYIK SERKAN, 10 Rue des Beauribeaux, 89400 Migennes, pour une durée indéterminée. La société sera radiée du RCS de Nanterre et réimmatriculée au RCS de Sens

AL891323882

AVA Conseil Contentieux Yonne & Aube

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS
INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
4 rue Aristide Briand -
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

PAPYHAPPY

Société par actions simplifiée
au capital de 19 690 euros
Siège social
27 rue Valentin Privé – 89300 Joigny
821 514 460 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 1er février 2019, le Président de la société par actions simplifiée PAPYHAPPY, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social de JOIGNY (89300) 27 rue Valentin Privé à JOIGNY (89300)
Avenue de Sully Prolongée, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, Le Président.

AL891323887

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

CÉAMI
Société Civile Immobilière au capital de 500.00 € Siège social : 15 chemin entre deux vannes 89100 SENS 834 896 623 RCS SENS

AVIS DE PUBLICITE LEGALE
D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2019, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 12/03/2019, de 15 chemin entre deux vannes, SENS (Yonne), à 27 rue des Pavillons 89500 VILLENEUVE SUR YONNE. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le représentant légal.

AL891323911

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI V.F.I. Société Civile Immobilière
au capital de 1 000.00 €
Siège social : 15 chemin entre deux vannes
89100 SENS
791 580 020 RCS SENS

AVIS DE PUBLICITE LEGALE
D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2019, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 15/03/2019, de 15 chemin entre deux vannes, SENS (89100), à 27 rue des Pavillons - VILLENEUVE SUR YONNE (89500). En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le représentant légal.

AL891323914

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FB GESTION

SARL au capital de 5.000 euros
1 Lieu-Dit Le Grand Launay
89330 PIFFONDS - RCS SENS 527 919 963

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 04/03/2019, il résulte que le capital a été augmenté de 165.000 euros, pour être porté de 5.000 euros à 170.000 euros, par incorporation de réserves. L'article 7 et 8 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS SENS. Pour avis,

AL891323881

MODIFICATION DU CAPITAL

TECHNO-TEXTILES DE BOURGOGNE
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
ramené au capital de 90 000 euros
Siège social : 1 Rue d'Amsterdam - BP 50
89470 MONETEAU
502 321 607 RCS AUXERRE

La réduction du capital social de 100 000 euros à 90 000 euros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro du 22 février 2019 de ce journal est définitivement réalisée avec effet du 25 mars 2019.
La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 euros), divisé en 400 parts sociales.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90 000 euros), divisé en 360 parts sociales.

AL891323897

RÉDUCTION DU CAPITAL

LEADERGREEN
SARL au capital de 1 000 000 euros
21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT
RCS SENS 834 315 442

Aux termes d'une AGE en date du 30/06/2018, il a décidé de réduire le capital social d'une somme de 800 000 € pour le porter de 1 000 000 € à 200 000 € par la diminution de la valeur nominale de la part sociale.
En conséquence, les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés.
Pour avis,
La cogérance

AL891323907

➜ RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° AL891123800 concernant SCI VALOREM parue le 15/03/2019, il fallait lire : **Siège social : Route d'Annéot-89200 Avallon** au lieu de : Siège social : Route d'Annéot-ZA la grande Corvée-89200 Avallon.

AL891323873

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 14 mai 2019 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON à VILLEBLEVIN (89)
42 Impasse d'Enfer (anciennement 83 Grande Rue)
de 171 m² environ, **de 7 pièces**, avec **atelier** et **cave**. **Dépendance** avec étage. **Jardin**
Sur un terrain d'une contenance totale de 07 a 03 ca
OCCUPEE au 11 décembre 2015 (à la connaissance du poursuivant)
MISE A PRIX : 15.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé,
à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**,
Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou,
89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**
VISITE sur place le Mardi 30 avril 2019 à 14 H 30

AL891323891

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 14 mai 2019 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice

UN IMMEUBLE à VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE (89)
19 et 21 rue Bréard
A l'angle de cette rue et de la rue de la République
A usage d'habitation et de commerce, de 276,92 m² environ
Comprenant au rez-de-chaussée (partie commerciale) : 3 pièces dont 2 à usage de cuisine, remise, à l'étage (partie habitation) : 4 pièces, grenier et 2 caves
D'une contenance totale de 02 ares 20 centiares
LIBRE de toute occupation au 3 août 2018 (à la connaissance du poursuivant)
MISE A PRIX : 10.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé,
à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,**
Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou,
89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**
VISITE sur place le Mardi 30 avril 2019 à 10 H 30

AL891323892

➜ MODIFICATION DE STATUTS

LA CREME DE LA CREPE

SARL au capital de 3.000 euros
Siège social
9, rue Buttura – 06400 Cannes
SIRET 810 967 075.

Au terme d'une AGE en date du 24/12/2018, les associés ont décidé, à compter du 24/12/2018, de : transférer, le siège social au 5, route de la messagerie 89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS, transformer la société en Société par Actions Simplifiée, nommer comme président Anne Leclerc demeurant 5, route de la messagerie 89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS.
Mention RCS Auxerre.

AL891323853

SCM LES ANESTHESISTES DE LA POLYCLINIQUE D'AUXERRE

Société Civile de Moyens
au capital de 880 euros
Siège social :
Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite
89000 AUXERRE
393 449 202 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 4 mars 2019, la collectivité des associés a :
- pris acte de la démission de Monsieur Michel DUCHESNE de ses fonctions de co-gérant à effet du 1er janvier 2019 et a nommé en qualité de nouveau co-gérant Monsieur Chaker BEN HAMIDA demeurant 16 Rue de l'Orvanne 77140 NEMOURS, pour une durée illimitée à compter du 4 mars 2019 ;
- décidé et réalisé une augmentation du capital social de 11 euros par apports en numéraire.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingts euros (880 euros) divisé en 80 parts de 11 euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-onze euros (891 euros) divisé en 81 parts de 11 euros.
Pour avis

AL891323898

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BLENEAU - terre et pré - fonds occupé en partie
5 ha 09 a 70 ca - Fosse des chenes: ZE-39 - Les pres de la lampe: ZD-70[21] - Prairie du rousseau: ZE-27
zonage : PLU - Nr
LICHERES-PRES-AIGREMONT - terre et bois-taillis
2 ha 88 a 84 ca - La vallee des aubepins: B-137 - La vallee des vignes: B-437 - Le bas du cota de la fonta: A-577-601 - Le cota de la fontaine: ZL-67[1177] - Le cota fafignon: A-915-942 - Le noyer chaudron: A-1054 - Les crous a coulisse: ZL-9 - Les mechants pres: ZL-14-56[122] - Les sept sovillats: B-615
zonage : RNU
SAINT-FARGEAU - terre, pré et bois-taillis
48 ha 59 a 78 ca - Chaumes longues: E-219-220 - Dessus de chasseloup: E-214-215-216 - L enfer: E-233-234-235-236 - La blancherie: E-212 - La chaintre: E-213 - Les perriches: D-229 - Les queues: D-230-231 - Pre de la dame: E-221-222
zonage : PLU - A, N et UBb (emplacement réservé n°8)
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS - terre et pré
2 ha 83 a 90 ca - Les hauts morins: MK-141 - Les perriches: MK-58
zonage : RNU
GUILLON - terre
53 a 95 ca - Sur courterolles: B-61 - La grande craie: ZD-12
zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 15 avril 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891323909

MODIFICATIONS STATUTAIRES

SCI DE LA COTE D'OR
Au capital de 1.524,00 ¤
Siège social : CLAMECY (Nièvre),
11 route de Beaugy
RCS NEVERS
SIREN 403.692.023

Aux termes de l'assemblée générale du 26 décembre 2018, il a été constaté notamment les modifications suivantes :
- réitération de la nomination de Mme Gisèle PELOILLE comme gérante en remplacement de M Michel PELOILLE
- transfert de siège social à GIVRY (Yonne), 7 route de Domecy à compter du 26 décembre 2018
- augmentation du capital social de 1.524,49 euros à 700.524,00 euros par apports en nature.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE et sera radiée du RCS de NEVERS.

AL891323900

➜ FUSION

FUSION

Suite à la fusion absorption entre les sociétés FORGET FORMATION II, SASU au capital de 300 000 €, siège social : 4 rue de Châtillon – La Rigourdière – 35510 CESSON SEVIGNE, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 509 432 902 (société absorbante) et FORGET FORMATION, SASU au capital de 310 000 €, siège social : 4 rue de Châtillon – La Rigourdière – 35510 CESSON SEVIGNE, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 321 993 792 (société absorbée) en date du 31 décembre 2018, il a été mis fin à la location gérance à compter du 31 décembre 2018 pour l'établissement secondaire sis Zone d'Activité Pierre Barré - Bâtiment 9 - 89100 GRON.
Pour avis

AL891323868

➜ CESSION

CESSION BRANCHE D'ACTIVITÉ

Suivant acte sous seing privé en date du 28/02/2019,enregisté au SIE de AUXERRE, le 18/03/2019, dossier 2019 00008571, réf. 8904P01 2019 A 00643 a été cédé par : La société DIRECTION FRANCE, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège se situe 10 promenade de l'ouest à VERON (89510), immatriculée au RCS
de Sens sous le n° 518 831 177, A la société APOLLO MOTORHOME HOLIDAYS, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social se situe 10 promenade de l'ouest à VERON (89510), immatriculée au RCS de Sens sous le n° 848 549 572, Une branche d'activité de location de camping-cars, exploité sis 10 promenade de l'ouest à VERON (89510). L'entrée en jouissance est fixée au 28/02/2019. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 85 000 euros s'appliquant à hauteur de 9 988 euros aux éléments corporels et 75 012 euros aux éléments incorporels. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'adresse du fonds soit 10 promenade de l'ouest 89510 VERON.

AL891323893

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIN DE LOCATION GERANCE

Suite à la fusion absorption entre les sociétés FORGET FORMATION II, SASU au capital de 300 000 €, siège social : 4 rue de

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS
DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

LE BAR PARISIEN SARL

Liquidation Judiciaire du 08/01/2019

15 Place Eugène Petit - 89140 PONT-SUR-YONNE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 mars 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891323818

Châtillon – La Rigourdière – 35510 CESSON SEVIGNE, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 509 432 902 (société absorbante) et FORGET

FORMATION, SASU au capital de 310 000 €, siège social : 4 rue de Châtillon – La Rigourdière – 35510 CESSON SEVIGNE, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 321 993 792 (société absorbée) en date du 31 décembre 2018, il a été mis fin à la location gérance à compter du 31 décembre 2018 pour l'établissement secondaire sis 2 rue de Madrid ZA des Macherin - 89470 MONETEAU.

Pour avis

AL891323870

AGRO PLAINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12, Rue des Blanchisseurs
89210 CHAMPLOST
800 326 472 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 08/02/2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Yves RAPHAËL de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Clément RAPHAËL, demeurant 12 Rue des Blanchisseurs - 89210 CHAMPLOST, pour une durée illimitée à compter du 08/02/2019.

Pour avis - La Gérance

AL891323896

→ NON DISSOLUTION

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : THOMELIN FLAVIEN. Forme : EURL. Capital social : 24500 euros. Siège social : 63 Avenue Jean Jaurès, 89400 Migennes. 831937479 RCS Sens. Aux termes d'une décision en date du 5 mars 2019, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL891323879

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

PLOMBERIE CHAUFFAGE SANIT ELEC

EURL au capital de 2500€ Siège social: Lieu Dit Ru Bouilly 89230 Montigny La Resle 503128860 RCS AUXERRE. Par décision en date du 15/03/2019 l'associé unique a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation.

Dépôt au RCS de AUXERRE.

AL891323840

LIQUIDATION

EURL REFAIT BATIMENT ET IMMOBILIER Société à responsabilité limitée à associé unique en liquidation au capital de 25 000,00 € Siège social et siège de la liquidation : Château de Vaulichères - 89700 TONNERRE Liquidateur : M. Olivier Refait demeurant Hameau de Vaulichères 89700 TONNERRE. 523 011 245 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2018, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Le liquidateur.

AL891323872

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : TOUROUL MULTI-SERVICES. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 1500 euros. Siège social : 1 Rue du Moulin du Président, 89000 Auxerre. 520438847 RCS Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société . Monsieur Daniel TOUROUL, demeurant 2 Allée du Taste Vin 89000 Perrigny a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL891323878

SCI E.C.E.

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 7 rue des Ormeaux
89140 Villenavotte
Siège de liquidation : 7 rue des Ormeaux
89140 Villenavotte
399722008 RCS Sens

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 mars 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Claude Déon, demeurant 30 avenue du Souvenir Français, 83120 SAINTE MAXIME, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7 rue des Ormeaux 89140 VILLENAVOTTE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL891323885

SA S.L.V

L'AGO de S.L.V, SA au capital de 38 112,25€, 6 rue Marie Noël, 89000 Auxerre, 349 992 545 RCS Auxerre a décidé, le 14.3.2019, la dissolution anticipée de la société, au 14.3.2019, désigné liquidateur Mr Botella René, 22 rue de la main de fer, 58200 Cosne Cours Sur Loire et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Auxerre

AL891323899

LIQUIDATION

SARL VALLEE Société à responsabilité limitée en cours de liquidation Au capital de 9 000 € Siège social : 3 rue de Sainte Reine - Le vieux Verger - 89320 CERILLY Siège de liquidation : 3 rue de Sainte Reine - Le vieux Verger - 89320 CERILLY RCS SENS 750 454 563 Aux termes d'une délibération en date du 11 mars 2019, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation au 28 février 2019, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

AL891323904

SCI VAL DE REUX

SCI au capital de 914,69 euros
Siège social : 2 Route de Voisines
89260, THORIGNY SUR OREUSE
389 320 896 RCS SENS

L'AG du 29/02/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur BRIZION Stephan de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.

AL891323905

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

MARGOD

Le 24/01/2019, la collectivité des associés de la SARL MARGOD, SARL au capital de 150.000 €, siege social à MIGENNES (89400) 6, rue H. Surier, 392 194 320 RCS SENS, a unanimement décidé :- la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité avec les articles de ses statuts et les art. L223-2 à L237-42 du Code de commerce ; - de désigner aux fonctions de liquidateur Monsieur Jean-Yves GODARD, né à MIGENNES (89) le 22/05/1959, demeurant Rue de la Bouche - 89400 CHARMOY ; - de fixer le siège de la liquidation 6 rue H. Surier 89400 MIGENNES

AL891323910

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 20/2/19,il a été constitué une SAS dénommée KOURIBAT .Siège social:15 rue calmette-residence calmette 89100 Saint clement.Capital:1000euros. Objet:entreprise

générale du bâtiment :construction et rénovation tout corps d'état,Import-export de produits non réglementés.Courtage commerce et négoce dans le domaine de la construction.Pilotage de chantiers. démolitions dans le domaine du bâtiment et logistique.Président:Mme saida Bouloussa,1 lieu dit les brouards 89150 Foucheres.Durée:99 ans.Immatriculation au RCS de SENS.

AL891323681

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/03/19, il a été constitué une EURL dénommée SCRAPPS.Siège social:9 rn 6 89330 Villevallier.Capital:1euros. Objet:programmation et le développement informatique, le conseil en informatique et l'étude des systèmes informatiques.Gérance:M.Arnaud Piroelle,9 rn 6 89330 Villevallier. Durée:99ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL891323869

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2019, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA DU CHEMIN DU PUITS. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural. Capital social : 251 700,00 euros. Siège social : 30 rue des Chênes – Grange le Bocage – 89260 PERCENEIGE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apports de biens meubles en nature pour un montant net de 251 508,20 euros. Apports en numéraire pour un montant net de 191,80 euros. 229Gérants : M. Eric ROUSSELLE et Mme Muriel PAGNOD épouse ROUSSELLE, demeurant tous deux 30 rue des Chênes, Grange le Bocage, 89260 PERCENEIGE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL891323875

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2019, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : Dénomination sociale : EARL BOURGOIN. Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 et suivants du code rural et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et tout particulièrement avicole. Capital social : 7 500 euros. Siège social : La Souille - 89580 CHARENTENAY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 7 500 euros. Gérant : M. Pascal BOURGOIN demeurant à CHARENTENAY (Yonne), 3 La Souille. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL891323886

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mars 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES CHARDONNERETS

Forme : Société Civile immobilière

Siège Social : 32 rue des hirondelles 89260 PERCENEIGE

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années

Capital social : 100 €

Gérants :

- M. François CORMEROIS, demeurant 32 rue des hirondelles à Perceneige (89260)

- Mme Claudine CORMEROIS, demeurant 32 rue des hirondelles à Perceneige (89260)

Transmission des parts : La cession de parts sociales est soumisse à l'agrément de l'ensemble des associés et doit être constatée par écrit dans un acte notarié ou dans un acte sous seing privé.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Les représentants légaux.

AL891323888

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 7 mars 2019, à SENS.

Dénomination : RCR ATELIER LUNETTERIE.

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : 3 rue de la Cordellerie, 89100 Sens.

Objet : La réparation et la fabrication de lunettes, la création et le développement de prototypes de lunettes, la réalisation de prestations de lunetterie, la vente de montures de lunettes et accessoires..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 2000 euros

Gérant : Monsieur Gérard SOUPET, demeurant 2 Passage de l'Echelotte, bât A appt 14, 89100 Paron

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis.

Le gérant

AL891323889

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/03/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes Dénomination :. SCI PARASITE. Objet social : L'acquisition, par voie d'achat,

d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location.

Siège social :. 7 RUE VICTOR GUICHARD, 89100 Sens. Capital : 100 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. VEDRENNE PASCAL, demeurant 7 RUE VICTOR GUICHARD, 89100 Sens, Madame VEDRENNE Sabine, demeurant 7 RUE VICTOR GUICHARD,, 89100 Sens. Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants.

Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de Sens

AL891323894

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à JOIGNY du 12/03/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : LES PÊCHERS - Siège social : 1 Rue des Dragons - 89300 JOIGNY - Objet social : - l'acquisition, la cession, la gestion de tous droits ou biens immobiliers - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 600 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : M. Jean-Luc TURQUIN demeurant 1, rue des Dragons - 89300 JOIGNY et Mme Claudine TURQUIN demeurant 1 Rue des Dragons - 89300 JOIGNY - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL891323895

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mars 2019, il a été constitué une Société civile. Dénomination sociale : SC RH. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 euros. Siège social : 30 route Nationale – 89800 BEINE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport en numéraire d'un montant de 3 000 euros. Gérant : M. Romuald HUGOT, demeurant au 30 route Nationale, 89800 BEINE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891323901

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Migennes, en date du 25 Mars 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination sociale : Investi Renov'

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet : Marchand de biens immobiliers et station de lavage

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 12 Rue Victor Hugo - 89400 Migennes

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Président: Monsieur Manuel Patrick Marques demeurant 3 bis route de Joigny – Le Grand Bailly - 89116 Sepeaux,

Directeur général : Monsieur Nicolas Sellier demeurant 3 Rue des Pêcheurs - 89400 Charmoy

Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cessions d'actions : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à l'agrément d'une assemblée générale extraordinaire.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL891323912

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° / / /

date d'expiration: /

SIGNATURE

Exposition

Le voyage fantastique de Jules Verne à la Saline Royale d'Arc et Senans

Du 31 mai 2019 au 5 janvier 2020, le cadre prestigieux de la Saline Royale d'Arc-et-Senans va se prêter à la découverte du « Monde de Jules Verne », auteur fécond qui n'en finit pas de faire rêver et dont l'esprit visionnaire a fortement marqué son temps, tout en annonçant le nôtre.

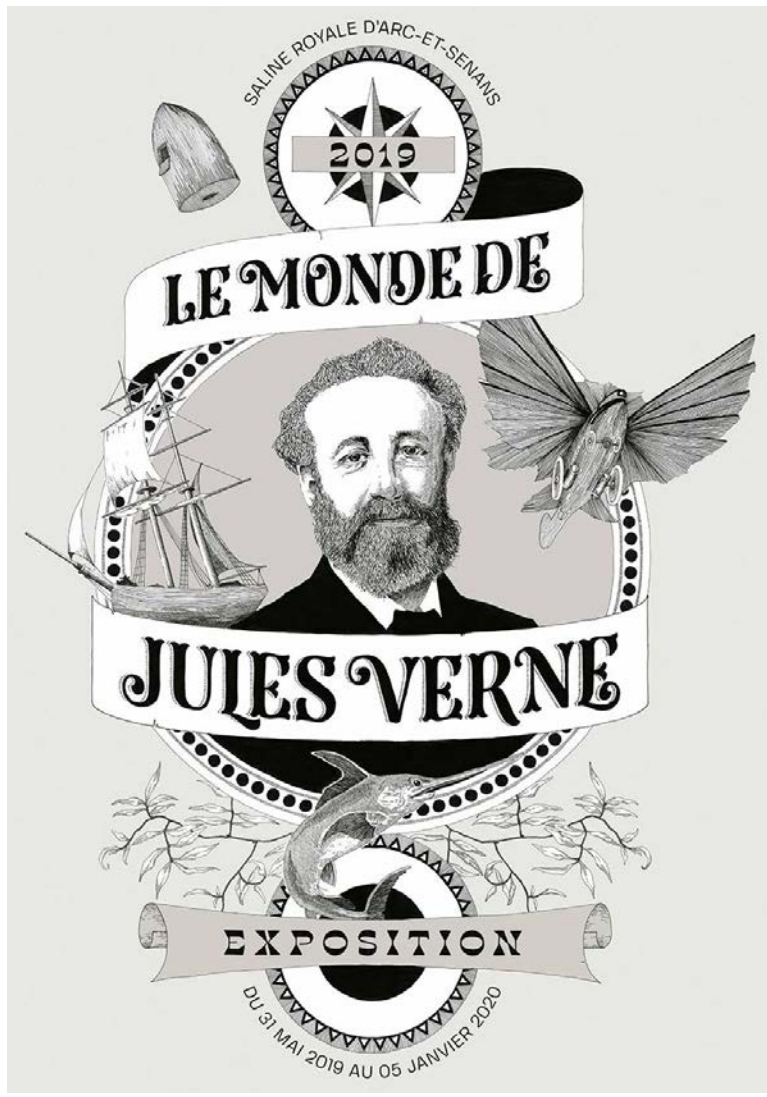
Jules Verne reste l'auteur le plus traduit dans le monde, nombre de ses oeuvres appartiennent au patrimoine culturel de la planète et quelques héros emblématiques comme le capitaine Némo, Philéas Phog et Michel Strogoff ont nourri notre imaginaire d'enfant. Ce visionnaire de génie a su anticiper le progrès scientifiques et la technologie du 20ème siècle, en observant attentivement son propre siècle, le 19ème, alors que l'industrie et la finance font émerger un monde nouveau où la bourgeoisie règne en maître, tandis que la République construit pas à pas ses valeurs.
Jules Verne est tout autant le témoin de son temps (son oeuvre s'étire sur quarante années) que le héraut du nôtre.
Ces fictions scientifiques continuent toujours de nous étonner, tant l'intuition du romancier annonce déjà clairement la conquête spatiale, la crise écologique, la puissance de l'économie et de l'argent, le triomphe de l'anglais comme langue universelle... Sciences et fantastique se mêlent habilement et les récits trépidants dispensent sans en avoir l'air le savoir du 19ème siècle, pimenté des fulgurantes intuitions du romancier sur le futur.

Une scénographie filèle à la magie de l'oeuvre romanesque et scientifique

Soixante deux romans et dix-huit nouvelles composent cette oeuvre romanesque haute en couleurs et planétaire, ce qui assurera son rayonnement international. La science constitue la clé et la structure des Voyages extraordinaires dans les mondes connus et inconnus. Les données scientifiques servent ainsi de support à l'action, alors que des péripéties et de multiples rebondissements mettent en valeur des personnages singuliers et variés.

Dans l'exposition *«Le Monde de Jules Verne»*, le parcours est rythmé par les écrits de l'écrivain au travers de gravures, papiers peints, dessins et frises chronologiques qui s'entremêlent pour magnifier l'itinéraire d'un homme extra-ordinaire à tous points de vue. Le Monde de Jules Verne, comme toute son oeuvre, met en lumière cette formidable épopée dont le héros est l'homme de sciences, géographe, physicien, botaniste, chimiste, astronome, mathématicien, ingénieur, chercheur...
La scénographie de l'exposition confronte des textes de Jules Verne avec les images des personnages en action au travers de gravures et d'affiches de cinéma. Une carte géante permet de visualiser les itinéraires du capitaine Némo, de l'ingénieur Samuel Fergusson, de l'émissaire politique Michel Strogoff ou encore de Dick Dand, capitaine de 15 ans...
Des dessins de Jean-Pierre Bouvet accompagnent le récit, grâce à la reconstruction des machines décrites par Jules Verne dans ses ouvrages : une mise en formes et en couleurs de l'imaginaire qui continue de faire rêver à tous les âges.
Renseignements :
www.salineroyale.com

ANNE-MARIE KLEIN



© Collectif MBC

1er et 2 juin 2019
Les rencontres de la Saline Royale

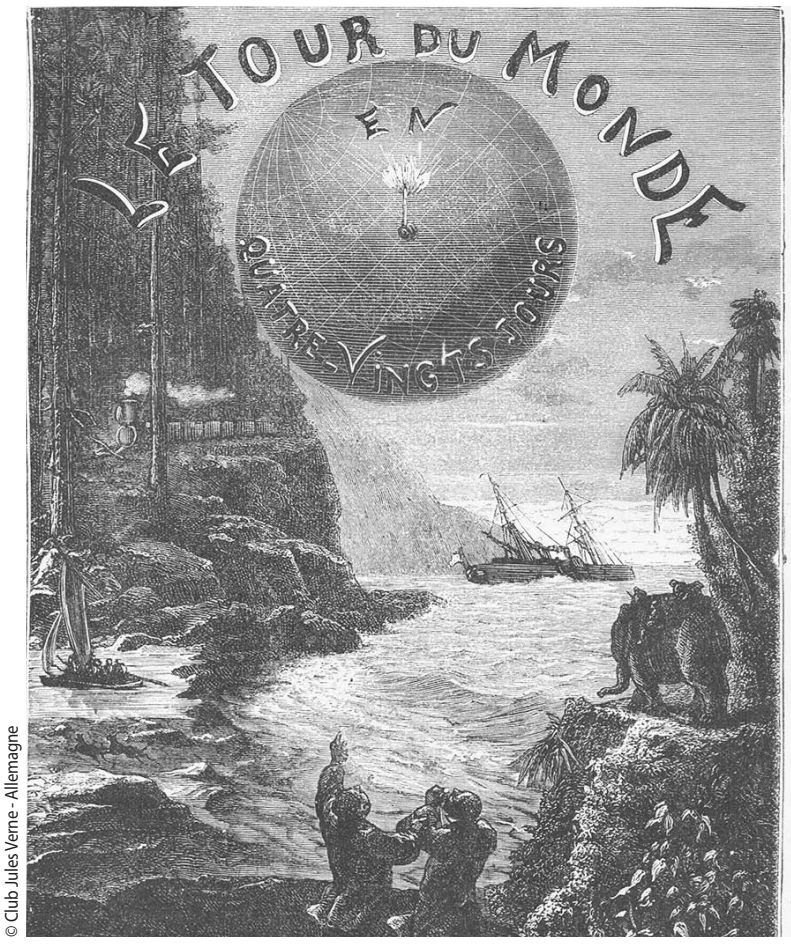
Dans le cadre du cycle des Rencontres de la Saline Royale d'Arc-et-Senans, le week-end du 1er et 2 juin sera ponctué de conférences, tables rondes et projections de films dédiés à l'œuvre de Jules Verne.

Samedi 1er juin

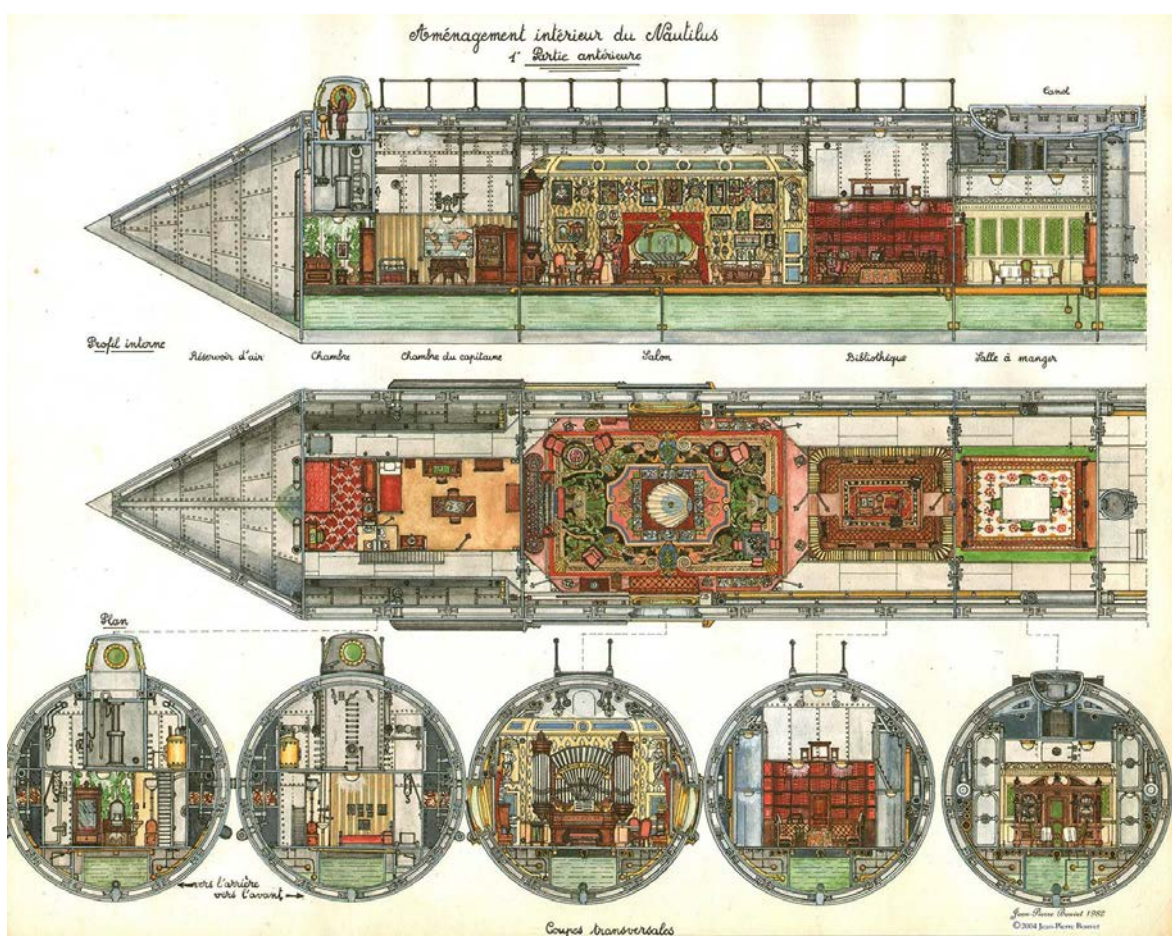
16h30 à 17h15 : Jules Verne et la Science, conférence de Joëlle Dusseau.
17h25 à 18h10 : Jules Verne, Voyageur extraordinaire, conférence de Jean-Yves Paumier.
18h15 à 19h Table ronde. 20H30 à 22h : Projection du film les Aventures fantastiques de Karel Zeman.

Dimanche 2 juin

10h à 10h45 : Jules Verne et les femmes, conférence de Philippe Langueneur.
10h50 à 11h35 : Le cinéma d'après les romans de Jules Verne, conférence de Philippe Burgaud.
11h40 à 12h30 : Jules Verne, une vision très moderne de la nature, conférence de Laurence Sudret.



© Club Jules Verne - Allemagne



© Jean-Pierre Bouvet